



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 08/10/2025

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 02/10/2025

Date de Convocation	16/09/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents 36	Votants 45 Pouvoirs 9

L'an deux mille vingt-cinq le deux octobre à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mme Gache Nicole, Mr Miler Fabrice, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Sady Roland, Mr Monteux Christophe, Mr Chausi Clément, Mr Gianinazzi Richard, Mme Mouton Josiane, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Vivat Thierry, Mr Fougierol Julien, Mr Rouby Thierry, Mme Vincent Josette, Mr Rousson Ludovic, Mr Arto Jean, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Savatier Paul, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laetitia, Mme Prevost Marie, Mr Hermier Fabrice, Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Reynaud Bernard, Mr Louahala Ali-Patrick, Mr Fougier Sébastien, Mme Serre Marie-Josée, Mme Faure Roalina, Mr Vignal Christophe, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr David Henri, Mr Vernet Sébastien, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Vivat Yann, Mr Heyraud Michel, Mr Roche Stéphane, Mr Coste Jérôme, Mr Tramoni Philippe, Mr Giraud Francis, Mr Hubert Francis, Mr Bernard Alain, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice, Mr Chaize Dominique

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Giraud François a donné pouvoir à Mr Mazzini Didier, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mr Vignal Christophe a donné pouvoir à Mr Ambert Gérard, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mr Soubrillard Alain a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Heyraud Michel a donné pouvoir à Mr Rossetti Bernard, Mme Chareyre Sandrine a donné pouvoir à Mr Leveque Michel, Mr Chaize Dominique a donné pouvoir à Mr Savatier Paul

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2025/073 : Mise à disposition d'un bien à la commune de St Priest

Sur la commune de St Priest, le forage du Serre et le petit bâtiment qui l'abrite sur la parcelle cadastrée n°1174 en section C, ne sont plus utilisés. La Mairie de St Priest a demandé à pouvoir en bénéficier par une mise à disposition. A cette fin une convention est proposée.

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Vu le projet de convention de mise à disposition gracieuse à la commune de St Priest de la parcelle cadastrée n°1174 en section C et du bâtiment du forage du Serre qui s'y trouve ;

- Considérant que le bâtiment et la parcelle cadastrée n°1174 en section C sur la commune de St Priest, abritant un ancien forage, sont désaffectés ;

Après en avoir délibéré, par 45 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical :

- **Décide** la mise à disposition gratuite la parcelle cadastrée n°1174 en section C sur la commune de St Priest et approuve le projet de convention correspondant ci-annexé ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout acte affairant à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

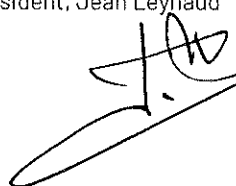
Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 02/10/2025

Le Président, Jean Leynaud



sydeo
SERVICE POUZIN DE L'EAU
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL DE SYDEO A LA COMMUNE DE ST PRIEST

Entre

Sydeo, service public de l'eau Cœur d'Ardèche, dont le siège est situé 2 route du Barrage 07250 Le Pouzin, représenté par son Président, Jean LEYNAUD, dûment habilité par la délibération , désigné dans ce qui suit par « Sydeo », d'une part,

et

la **Commune de St Priest**, dont le siège administratif 35 place de la Mairie 07000 Saint Priest, représentée par son Maire, Sandrine CHAREYRE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2025, désignée dans ce qui suit par « la Commune », d'autre part.

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Sydeo est propriétaire sur la commune de Saint Priest de la parcelle n°1174 en section C au lieu-dit du Serre, suite aux transferts successifs de la compétence du syndicat SEBR au SEBP, puis à la CAPCA puis à Sydeo, et par application de l'article L1321-1 du CGCT.

Le bâtiment présent sur cette parcelle, créé pour abriter un forage, n'a désormais plus d'affectation. La Mairie de Saint Priest demande à pouvoir l'utiliser ce site. Une convention de mise à disposition est donc prise comme suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition par Sydeo à la Mairie de la parcelle n°1174 en section C à St Priest et du local qu'elle supporte.

ARTICLE 2 : DÉSIGNATION DES BIENS

Bâtiment du forage désaffecté du Serre et son terrain attenant clôturé avec portail, pour sa partie sise sur la parcelle n°1174 en section C au cadastre de la commune de St Priest.

ARTICLE 3 : DESTINATION DES BIENS

La destination donnée au bien par la Commune n'est pas limité par la présente convention.

Le cas échéant, la Commune est autorisée à mettre le présent bien à disposition d'une tierce entité, sans qu'un accord ni information de Sydeo ne soit requis au préalable ni a posteriori. Dans une telle situation, la responsabilité de la Commune envers Sydeo reste entière en tant que bénéficiaire de la mise à disposition.

ARTICLE 3 : ENTRETIEN, TRAVAUX, RÉPARATIONS

La Commune s'assure de l'entretien et de toutes les réparations nécessaires au maintien en l'état des biens mis à disposition, qu'ils relèvent des charges habituellement attachées à la qualité de locataire ou à la qualité de propriétaire.

La Commune s'engage à solliciter l'accord de Sydeo avant tous travaux de gros entretien et toutes modifications affectant le bâti, ses ouvrants, la clôture et le portail, le profil du terrain, système électrique. En l'absence de cet accord préalable, elle pourra être tenue de remettre le bien dans son état initial à la fin de la mise à disposition.

La Commune assure la conformité du bien à l'usage auquel elle le destine, dont le respect des normes électriques et d'accès du public le cas échéant.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES

Sydeo effectue cette mise à disposition gratuitement, s'agissant d'une destination d'intérêt général.

La Commune prend à sa charge les frais incombant à un locataire, dont l'électricité.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES ET ASSURANCES

La Commune accepte les biens en leur état tels que remis à la date d'effet de la présente convention, et ne pourra rechercher la responsabilité de Sydeo.

Les parties conviennent d'une renonciation à recours réciproque en matière de dommages aux biens, par dérogation avec les articles 1719 et 1721 du Code Civil et conformément à leurs contrats d'assurance respectifs.

ARTICLE 6 : DURÉE

La Convention est conclue pour une durée de 3 ans, à compter de sa signature par les deux parties. Elle est renouvelable une fois seulement, par tacite reconduction.

ARTICLE 7 : RÉSILIATION ET LITIGES

La présente mise à disposition peut être résiliée sans motif par l'une ou l'autre des parties. Sauf accord des parties sur une autre date elle prend effet trois mois après notification de la résiliation.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis au tribunal administratif de Lyon.

A St Priest, le . 02/07/2025

Le Maire,

Sandrine CHAREYRE

Au Pouzin, le

Le Président,

Jean LEYNAUD



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 08/10/2025

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 02/10/2025

Date de Convocation	16/09/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents	36
		Votants	45
		Pouvoirs	9

L'an deux mille vingt-cinq le deux octobre à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mme Gache Nicole, Mr Miler Fabrice, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Sady Roland, Mr Monteux Christophe, Mr Chausi Clément, Mr Gianinazzi Richard, Mme Mouton Josiane, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Vivat Thierry, Mr Fougeirol Julien, Mr Roubay Thierry, Mme Vincent Josette, Mr Rousson Ludovic, Mr Arto Jean, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Savatier Paul, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laetitia, Mme Prevost Marie, Mr Hermier Fabrice, Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Reynaud Bernard, Mr Louahala Ali-Patrick, Mr Fougier Sébastien, Mme Serre Marie-Josée, Mme Faure Roalina, Mr Vignal Christophe, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr David Henri, Mr Vernet Sébastien, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Vivat Yann, Mr Heyraud Michel, Mr Roche Stéphane, Mr Coste Jérôme, Mr Tramon Philippe, Mr Giraud Francis, Mr Hubert Francis, Mr Bernard Alain, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice, Mr Chaize Dominique

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Giraud François a donné pouvoir à Mr Mazzini Didier, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mr Vignal Christophe a donné pouvoir à Mr Ambert Gérard, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mr Soubrillard Alain a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Heyraud Michel a donné pouvoir à Mr Rossetti Bernard, Mme Chareyre Sandrine a donné pouvoir à Mr Leveque Michel, Mr Chaize Dominique a donné pouvoir à Mr Savatier Paul

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2025/074 : Attribution du marché de travaux rue de la République à Cruas

Le Bureau du 18 mars 2025 avait accepté la création d'un groupement de commandes avec le Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement de l'Ardèche, pour des travaux prévus sur la rue de la République, la rue du 19 mars 1962 et celle des Ilons à Cruas (OPE n°337).

La réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable et leurs branchements constitutifs du lot 1A sont sous maîtrise d'ouvrage de Sydeo, alors que les travaux de réhabilitation et de création des réseaux d'assainissement des eaux usées sont sous maîtrise d'ouvrage de la commune, avec une maîtrise d'ouvrage déléguée au SDEA.

Ce dernier étant coordonnateur du groupement, comme prévu par la convention qui nous lie, il a procédé à la consultation des entreprises. Avec une tranche ferme correspondante aux rues du 19 mars 1962, des Tourettes et du Nord, et une tranche optionnelle correspondant à la rue de la République. L'ensemble des travaux pour le lot 1A, était estimé à 726 887,25 € HT.

Quatre offres ont été reçues. Seules les trois arrivant en tête pouvaient être admises en négociations au regard de l'article 12.4 du Règlement de Consultation. A l'issue, l'entreprise Faurie s'est avérée la mieux disante au regard des critères du marché avec une note globale de 99,38/100 et un prix de 1 091 840,36 €HT, devant le groupement Rampa Berthouly avec une note de 96,97/100 et un prix de 1 147 103,29 €HT, et en troisième place EHTP avec une note globale de 89,40/100 et un prix de 1 212 376,43 €HT.

Le prix des travaux pour Sydeo, lot 1A, s'élève à 255 022,94 €HT pour la tranche ferme et 296 179,92 €HT pour la tranche optionnelle, soit 551 202,86 €HT.

Ceci exposé,

- Vu le Code la commande publique ;
- Vu la délibération du Bureau du 18 mars 2025 approuvant la création d'un groupement de commandes avec le SDEA de l'Ardèche, en vue de la passation d'un marché public pour les travaux de réhabilitation des canalisations d'eau potable et d'assainissement sur la rue de la république, la rue du 19 mars 1962 et celle des Ions de la commune de Cruas ;
- Vu le rapport de dépouillement des offres après négociations ;

Après en avoir délibéré, par 45 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical :

- **Approuve** l'attribution du lot 1A du marché public pour des travaux de réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable et leurs branchements, à l'entreprise Faurie pour un montant de 551 202,86 €HT ;
- **Invite** le SDEA à poursuivre la procédure telle que prévue par la convention de groupement de commande conclue pour cet objet ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout acte afférant à l'exécution de la présente délibération ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits aux comptes 2315 du budget SYDEO.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

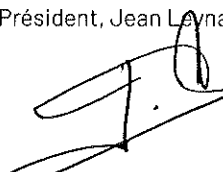
Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 02/10/2025

Le Président, Jean Laignaud


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
COTON D'ARDECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

Affaires n°A1900768 : CRUAS-SDEA / A2401208 : SYDEO

COMMUNE DE CRUAS
Mairie – Place René Cassin - 07350 CRUAS

SDEA – (MAITRE D’OUVRAGE DELEGUE)
Pôle de Bésignoles - 6 Route des Mines - CS 50319 – 07003 PRIVAS

SYDEO
Z.I. « Le Paty » - Route du Barrage – 07250 LE POUZIN

REHABILITATION DES RESEAUX HUMIDES RUE DU 19 MARS 1962, RUE DES « TOURETTES » ET RUE DU NORD, RUE DE LA REPUBLIQUE, IMPASSE DES « PEUPLIERS » ET CHEMIN DES « ILONS NORD »

LOT N°1 : Collecteurs, Canalisations & Ouvrages Annexes :
Tranche Ferme : Secteur Rue du 19 Mars 1962, Rue des Tourettes et Rue du Nord
Tranche Optionnelle : Secteur Rue de La République, Impasse des « Peupliers » et Chemin des « Ilons Nord »
LOT 1A : part SYDEO – Travaux d’Alimentation en Eau Potable – TF + TO
LOT 1B : part SDEA – Commune – travaux d’Assainissement et poteaux incendie – TF + TO

MARCHE passé selon PROCEDURE ADAPTEE

RAPPORT DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES - V2 (après négociation)

Préambule - Rappel des Critères de pondération
Tableau d'ouverture des plis
Dépouillement Valeur technique
Vérification des offres
Tableau des pondérations

AUBENAS, LE 10/07/2025

PREAMBULE

Le projet de réhabilitation des réseaux humides, sur la commune de CRUAS a fait l'objet d'une consultation des entreprises selon procédure adaptée.

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été mis en ligne sur la plate-forme d'Achat Public en date du : 26/05/2025

La date limite de remise des offres a été fixée au 26/06/2025 à 12 H 00

L'ouverture des plis a eu lieu le : 26/06/2025 à 14 H 00

Une négociation a été engagée avec les trois premiers candidats, en date du 02/07/2025

La date limite de remise des offres après négociation a été fixée au 10/07/2025 à 12 H 00

RAPPEL DES CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

PRIX DES PRESTATIONS (Le nombre de points obtenu sera affecté du coefficient ci-contre)
50%

Notation sur 100 avant pondération avec 100 pour la proposition la moins élevée ; pour les autres offres : 100 x (Prix le plus bas de l'offre recevable / Prix de l'offre considérée)

VALEUR TECHNIQUE (Le nombre de points obtenu sera affecté du coefficient ci-contre)	50%
Notation sur 100 avant pondération : 100 points répartis comme suit :	
Appropriation au contexte local	10
Description des travaux (méthodes, déroulement, ...)	35
Eléments mis en œuvre avec le réchauffement climatique	5
Fourniture et mise en œuvre	20
Moyens matériels et humains mis en œuvre pour le chantier	10
Présence du planning	2
Prise en compte de l'approvisionnement et des fournitures	2
Respect des délais administratifs	3
Détail et pertinence des tâches élémentaires	3
Indications sur les principales mesures prévues pour assurer la sécurité du personnel et des tiers et la réduction des gênes pour les usagers et riverains	5
Autres précisions utiles (Démarche qualité, contrôles internes, impact environnemental, gestion des déchets, ...)	5
TOTAL	100

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres :
Groupement d'Entreprises CONJOINTES à MANDATAIRE SOLIDAIRE :
. RAMPA TP -Parc Industriel Rhône Vallée Nord - 07250 LE POUZIN
. BERTHOULY TP SAS - 18 Rue Dion Bouton - B.P. 237 - 26206 MONTELMAR CEDEX
Entreprise RIVASI BTP - 16 Avenue du Lieutenant Cheynis - 26160 LA BATIE-ROLLAND
Entreprise FAURIE SAS - 10 Rue du Stade - B.P. 7 -07320 SAINT AGREVE
Entreprise EHTP SAS - 66 Route de Beauvallon - 26000 VALENCE

Le présent document a pour but de présenter le dépouillement des offres.
Le tableau de pondération est joint ci-après selon les prescriptions du Règlement de la consultation.

COMMUNE DE CRUAS / SDEA – (MAITRE D’OUVRAGE DELEGUE) / SYDEO
REHABILITATION DES RESEAUX HUMIDES RUE DU 19 MARS 1962, RUE DES « TOURETTES » ET RUE DU NORD
IMPASSE DES « PEUPLIERS » ET CHEMIN DES « ILONS NORD »

LOT N°1 : Collecteurs, Canalisations & Ouvrages Annexes :

Tranche Ferme : Secteur Rue du 19 Mars 1962, Rue des Tourettes et Rue du Nord

Tranche Optionnelle : Secteur Rue de La République, Impasse des « Peupliers » et Chemin des « Ilons Nord »

LOT 1A : part SYDEO – Travaux d’Alimentation en Eau Potable – TF + TO

LOT 1B : part SDEA – Commune – travaux d’Assainissement et poteaux incendie – TF + TO

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
 Reçu en préfecture le 08/10/2025
 Publié le
 ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE

3/45

TABLEAU D'OUVERTURE DES PLIS

OUVERTURE DES PLIS DU 26/06/2025

ESTIMATION DES TRAVAUX HT : 1.458.755,65 € répartis comme suit : SYDEO-AEP => 726.887,65 € ; SDEA-EU => 722.228,00 € ; SDEA-PI => 9.640,00 €

ESTIMATION DES TRAVAUX HT : 1.458.755,65 € répartis comme suit : TF => 518.796,30 € ; TO => 939.959,35 €

		CANDIDATURES										OFFRES										
		DC1	DC2 (Déclaration du candidat)																			
N° d'Ordre	NOM DU CANDIDAT	Lettre de candidature	Déclaration (effectifs moyens, personnel d'encadrement)	Déclaration (outillage, matériel et équipement technique du candidat)	Qualifications FNTP : 5118	Qualifications FNTP : 5143	Liste des travaux de même nature	PM - Attestations d'assurance pour les risques professionnels	PM - Attestations d'assurance décennale	ADMIS	NON ADMIS	TRANCHES	PRIX DES PRESTATIONS				VALEUR TECHNIQUE (Mémoire : Oui / Non)		D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 Code du Travail	Attestations et certificats fiscaux et sociaux (DC7)	Copie du jugement ...	OBSERVATIONS
													Pondération : 50 %				Pondération : 50 %					
													SYDEO-AEP	SDEA-EU	SDEA-PI	TOTAL H.T.						
2	<u>Groupement d'Entreprises CONJOINTES à MANDATAIRE SOLIDAIRE :</u> . RAMPA TP - 07250 LE POUZIN . BERTHOULY TP SAS - 26206 MONTEILIMAR CEDEX											TF	287 508,35 €	176 360,70 €	1 960,00 €	465 829,05 €	OUI				Sous-Traitant : COLAS	
												TO	344 206,45 €	469 333,50 €	8 070,00 €	821 609,95 €						
												TOTAL	631 714,80 €	645 694,20 €	10 030,00 €	1 287 439,00 €						
3	RIVASI BTP - 26160 LA BATIE-ROLLAND											TF	345 528,60 €	188 852,46 €	2 513,00 €	536 894,06 €	OUI					
											TO	392 035,80 €	504 071,09 €	8 079,00 €	904 185,89 €							
											TOTAL	737 564,40 €	692 923,55 €	10 592,00 €	1 441 079,95 €							
4	FAURIE SAS - 07320 SAINT AGREVE											TF	277 198,85 €	157 861,05 €	2 315,00 €	437 374,90 €	OUI					
											TO	321 934,70 €	418 578,40 €	8 895,00 €	749 408,10 €							
											TOTAL	599 133,55 €	576 439,45 €	11 210,00 €	1 186 783,00 €							
5	Entreprise EHTP SAS - 26000 VALENCE											TF	289 065,25 €	167 215,00 €	2 300,20 €	458 580,45 €	OUI					
											TO	352 224,65 €	430 081,50 €	8 400,60 €	790 706,75 €							
											TOTAL	641 289,90 €	597 296,50 €	10 700,80 €	1 249 287,20 €							

Pour le critère « valeur Technique » chaque sous critère se voit attribuer une note sur une échelle de 0 à la valeur indiquée dans le tableau ci-après noté de manière suivante :

- >0% = Point non abordé ou incohérent,
- >25% de la note si ce point est abordé très succinctement,
- >50% de la note si ce point est abordé de manière générique,
- >75% de la note si ce point est abordé dans le détail,
- >100% de la note si ce point est abordé dans le détail et, est très exhaustif.

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE

4/45

RAMPA TP / BERTHOULY TP			
	Notation maximum	Remarques NALDEO	Note de l'entreprise
Appropriation au contexte local	10	Prise en compte des contraintes du site : géotechnie, réseaux existants (présence d'amiante).... Compte-rendu de visite du site joint en annexe avec photos Prise en compte de la proximité du centre de secours EXHAUSTIF = 100 % de la note	10
Description des travaux (méthodes, déroulement, ...)	35	Période de préparation évoquée : DICT, études d'EXE, demandes d'Agrément (modèle de fiche de demande d'agrément joint), mise à jour du planning, information des riverains, constat d'huissier,... Propositions de site pour l'implantation de la base de vie Description très détaillée de la méthodologie d'intervention par type de travaux, y compris le désamiantage Proposition de phasage des travaux avec le plan de signalisation correspondant EXHAUSTIF = 100 % de la note	35
Éléments mis en œuvre avec le réchauffement climatique	5	Tableau très détaillé des actions prises en faveur de l'environnement, entreprise certifiée ISO 14001 DETAILLE = 75 % de la note	3,75
Fourniture et mise en œuvre	20	Très nombreuses fiches techniques jointes, conformes aux prescriptions du CCTP. EXHAUSTIF = 100 % de la note	20
Moyens matériels et humains mis en œuvre pour le chantier	10	listing détaillé du personnel et du matériel affectés au chantier, organigramme et CV joints. EXHAUSTIF = 100 % de la note	10
Présence du planning	2	Oui	2
Prise en compte de l'approvisionnement et des fournitures	2	Oui	2
Respect des délais administratifs	3	Oui	3
Détail et pertinence des tâches élémentaires	3	Oui	3
Indications sur les principales mesures prévues pour assurer la sécurité du personnel et des tiers et la réduction des gênes pour les usagers et riverains	5	Tableau très détaillé présentant les mesures de sécurité par type d'action Port des EPI Mise en place EPC Information des riverains par une réunion publique et distribution de courriers avec indication des coordonnées téléphoniques du chef de chantier et du conducteur de travaux. EXHAUSTIF = 100 % de la note	5
Autres précisions utiles (Démarche qualité, contrôles internes, impact environnemental, gestion des déchets, ...)	5	Présentation de la politique QSE de la société, ISO 140001, label RSE Plan de contrôle interne, traitement des non conformités Tableau très détaillé des actions prises en faveur de l'environnement Présentation très détaillée de la gestion des déchets EXHAUSTIF = 100 % de la note	5
TOTAL	100	TOTAL	98,75

RIVASI BTP			Envoyé en préfecture le 08/10/2025	5/45
	Notation maximum	Remarques NALDEO	Reçu en préfecture le 08/10/2025	
			Publié le	
			ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE5	
Appropriation au contexte local	10	Très succinct Pas de photos du site SUCCINCT = 25 % de la note		
Description des travaux (méthodes, déroulement, ...)	35	Présentation rapide de la méthodologie des travaux SUCCINCT = 25 % de la note		8,75
Éléments mis en œuvre avec le réchauffement climatique	5	Tableau très détaillé des actions prises en faveur de l'environnement, DETAILLE = 75 % de la note		3,75
Fourniture et mise en œuvre	20	Liste détaillée des matériaux envisagés sur le chantier avec les fournisseurs, pas de fiches techniques SUCCINCT		5
Moyens matériels et humains mis en œuvre pour le chantier	10	Listing détaillé du personnel et du matériel affectés au chantier, organigramme et CV joints. EXHAUSTIF = 100 % de la note		10
Présence du planning	2	Oui		2
Prise en compte de l'approvisionnement et des fournitures	2	Non		0
Respect des délais administratifs	3	Oui		3
Détail et pertinence des tâches élémentaires	3	Oui		3
Indications sur les principales mesures prévues pour assurer la sécurité du personnel et des tiers et la réduction des gênes pour les usagers et riverains	5	Port des EPI Mise en place EPC GENERIQUE = 50 % de la note		2,5
Autres précisions utiles (Démarche qualité, contrôles internes, impact environnemental, gestion des déchets, ...)	5	Présentation de la politique qualité, ISO 140001 Plan de contrôle interne Tableau très détaillé des actions prises en faveur de l'environnement Présentation très détaillée de la gestion des déchets DETAILLE = 75 % de la note		2,5
TOTAL	100	TOTAL		43

FAURIE SAS			Envoyé en préfecture le 08/10/2025	6/45
	Notation maximum	Remarques NALDEO	Reçu en préfecture le 08/10/2025	
			Note de l'entreprise	
			Publié le	
Appropriation au contexte local	10	Prise en compte des contraintes du site : géotechnie, Nombreuses photos du site EXHAUSTIF = 100 % de la note	ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE ₃	
Description des travaux (méthodes, déroulement, ...)	35	Période de préparation évoquée : DICT, études d'EXE, demandes d'Agrément (modèle de fiche de demande d'agrément joint), mise à jour du planning, information des riverains, constat d'huissier,... Description très détaillée de la méthodologie d'intervention par type de travaux ET par phase, y compris le désamiantage Proposition de sites pour la base de vie Proposition de plan de signalisation EXHAUSTIF = 100 % de la note		35
Eléments mis en œuvre avec le réchauffement climatique	5	Protection de l'environnement détaillée, réutilisation des matériaux, entreprise étant certifiée ISO 14001 DETAILLE = 75 % de la note		3,75
Fourniture et mise en œuvre	20	Très nombreuses fiches techniques jointes, conformes aux prescriptions du CCTP. EXHAUSTIF = 100 % de la note		20
Moyens matériels et humains mis en œuvre pour le chantier	10	listing détaillé du personnel et du matériel affectés au chantier, organigramme et CV joints. EXHAUSTIF = 100 % de la note		10
Présence du planning	2	Oui		2
Prise en compte de l'approvisionnement et des fournitures	2	Oui		2
Respect des délais administratifs	3	Oui		3
Détail et pertinence des tâches élémentaires	3	Oui		3
Indications sur les principales mesures prévues pour assurer la sécurité du personnel et des tiers et la réduction des gênes pour les usagers et riverains	5	Diagramme des mesures spécifiques au chantier Port des EPI Mise en place EPC information des riverains par une réunion publique et distribution de courriers avec indication des coordonnées de la personne à contacter EXHAUSTIF = 100 % de la note		5
Autres précisions utiles (Démarche qualité, contrôles internes, impact environnemental, gestion des déchets, ...)	5	Présentation de la politique QSE de la société, ISO 140001, Présentation de la méthodologie de contrôle Diagramme des actions prises en faveur de l'environnement, présentation des mesures pour un éco-chantier Présentation très détaillée de la gestion des déchets EXHAUSTIF = 100 % de la note		5
TOTAL	100	TOTAL		98,75

EHTP			Envoyé en préfecture le 08/10/2025	7/45
	Notation maximum	Remarques NALDEO	Reçu en préfecture le 08/10/2025	
			Publié le	
			ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE ₁	
Appropriation au contexte local	10	Prise en compte des contraintes du site : géotechnie, Nombreuses photos du site EXHAUSTIF = 100 % de la note		
Description des travaux (méthodes, déroulement, ...)	35	Période de préparation évoquée : DICT, études d'EXE, demandes d'Agrément (modèle de fiche de demande d'agrément joint), information des riverains, constat d'huissier, ... Description détaillée de la méthodologie d'intervention par type de travaux Proposition de plan de signalisation Proposition de site pour la base de vie DETAILLE = 75 % de la note	26,25	
Eléments mis en œuvre avec le réchauffement climatique	5	Protection de l'environnement détaillée, entreprise étant certifiée ISO 14001 DETAILLE = 75 % de la note	3,75	
Fourniture et mise en œuvre	20	Très nombreuses fiches techniques jointes, conformes aux prescriptions du CCTP. EXHAUSTIF = 100 % de la note	20	
Moyens matériels et humains mis en œuvre pour le chantier	10	listing détaillé du personnel et du matériel affectés au chantier, organigramme et CV joints. EXHAUSTIF = 100 % de la note	10	
Présence du planning	2	Oui	2	
Prise en compte de l'approvisionnement et des fournitures	2	Oui	2	
Respect des délais administratifs	3	Oui	3	
Détail et pertinence des tâches élémentaires	3	Oui	3	
Indications sur les principales mesures prévues pour assurer la sécurité du personnel et des tiers et la réduction des gênes pour les usagers et riverains	5	Port des EPI Mise en place EPC information des riverains par une réunion publique, distribution de courrier, communication durant le chantier DETAILLE = 75 % de la note	3,75	
Autres précisions utiles (Démarche qualité, contrôles internes, impact environnemental, gestion des déchets, ...)	5	Présentation de la politique QSE de la société, ISO 140001, Plan de contrôle interne, traitement des non conformités Tableau très détaillé des actions prises en faveur de l'environnement Présentation très détaillée de la gestion des déchets EXHAUSTIF = 100 % de la note	5	
TOTAL	100	TOTAL	88,75	

SYDEO - DETAILS ESTIMATIFS - Commune de CRUAS - EAU POTABLE - LOT 1 : COLLECTEURS, CANALISATIONS & OUVRAGES ANNEXES										Envoyé en préfecture le 08/10/2025			
TRANCHE FERME : Rue du 19 mars 1962, Rue des Tourettes, Rue du Nord										Reçu en préfecture le 08/10/2025			
										Publié le			
										ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE			
VERIFICATION DES OFFRES AVANT NEGOCIATION			ESTIMATION			RAMPA TP		RIVASI BTP					
REF	DESIGNATION	Qté	unité	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL
Préparation du chantier													
1001,01	Installation pour toute la durée du chantier tranche ferme SYDEO	1,00	forfait	2 000,00 €	2 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
1001,4	Réalisation du plan d'exécution tranche ferme SYDEO (masse, branchements et profils en long) et du piquetage	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	950,00 €	950,00 €	1 230,00 €	1 230,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	850,00 €	850,00 €
1001,9	Réalisation d'un constat d'huissier tranche ferme	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	900,00 €	900,00 €	1 602,75 €	1 602,75 €	1 000,00 €	1 000,00 €
1001,11	Fourniture et pose d'un panneau d'information chantier - dimensions : 3 m x 2 m, selon modèle validé par le Maître d'Ouvrage	1,00	forfait	400,00 €	400,00 €	450,00 €	450,00 €	600,00 €	600,00 €	750,00 €	750,00 €	800,00 €	800,00 €
	Préparation du chantier				5 400,00 €		3 800,00 €		10 730,00 €		8 552,75 €		27 650,00 €
Terrassements													
1006,1	Sondage aux engins mécaniques.	60,00	m³	50,00 €	3 000,00 €	40,00 €	2 400,00 €	25,00 €	1 500,00 €	30,00 €	1 800,00 €	30,00 €	1 800,00 €
1006,2	Sondage à la main.	30,00	m³	90,00 €	2 700,00 €	80,00 €	2 400,00 €	32,00 €	960,00 €	65,00 €	1 950,00 €	70,00 €	2 100,00 €
1019,1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur – Le mètre linéaire	1 600,00	ml	2,50 €	4 000,00 €	1,50 €	2 400,00 €	1,50 €	2 400,00 €	1,00 €	1 600,00 €	2,50 €	4 000,00 €
1008,01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	8 840,00	dm/ml	1,30 €	11 492,00 €	1,10 €	9 724,00 €	3,80 €	33 592,00 €	1,50 €	13 260,00 €	0,50 €	4 420,00 €
1009,01	Surlargeur Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	3 120,00	dm/ml	0,90 €	2 808,00 €	0,60 €	1 872,00 €	4,00 €	12 480,00 €	0,80 €	2 496,00 €	0,50 €	1 560,00 €
1012,1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	200,00	dm/ml	2,00 €	400,00 €	6,50 €	1 300,00 €	4,50 €	900,00 €	2,50 €	500,00 €	0,50 €	100,00 €
1008,06	Terrassement en tranchée - prof de 1,31 à 3,00m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	400,00	dm/ml	2,00 €	800,00 €	1,60 €	640,00 €	6,20 €	2 480,00 €	1,40 €	560,00 €	0,50 €	200,00 €
1010,1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	250,00	dm/ml	5,00 €	1 250,00 €	3,50 €	875,00 €	11,00 €	2 750,00 €	3,00 €	750,00 €	0,50 €	125,00 €
1011,1	Terrassement en tranchée à la mini-pelle - Ø jusqu'à 160 mm inclus	250,00	dm/ml	3,20 €	800,00 €	1,90 €	475,00 €	7,20 €	1 800,00 €	1,90 €	475,00 €	0,80 €	200,00 €
1013,1	Blindage pour une tranchée de profondeur<2,50m	100,00	ml	7,00 €	700,00 €	10,00 €	1 000,00 €	5,00 €	500,00 €	2,10 €	210,00 €	1,00 €	100,00 €
1014,1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	920,00	ml	8,00 €	7 360,00 €	15,00 €	13 800,00 €	13,50 €	12 420,00 €	7,50 €	6 900,00 €	8,00 €	7 360,00 €
1015	Evacuation des matériaux en décharge agréée	1 040,00	m³	10,00 €	10 400,00 €	11,00 €	11 440,00 €	4,00 €	4 160,00 €	3,00 €	3 120,00 €	6,00 €	6 240,00 €
1016,1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	620,00	m³	30,00 €	18 600,00 €	17,00 €	10 540,00 €	18,00 €	11 160,00 €	13,20 €	8 184,00 €	5,00 €	3 100,00 €
1016,2	GRAVE NON TRAITEE 0/31,5	80,00	m³	40,00 €	3 200,00 €	18,00 €	1 440,00 €	24,90 €	1 992,00 €	17,80 €	1 424,00 €	55,00 €	4 400,00 €
1017,1	Longement de câbles ou canalisations. Il est précisé que ce prix comprend la mise en place de protections mécaniques ou d'éléments mécaniques permettant le maintien des réseaux enterrés situés dans la zone de terrassement	920,00	ml	2,50 €	2 300,00 €	3,30 €	3 036,00 €	2,00 €	1 840,00 €	1,00 €	920,00 €	2,00 €	1 840,00 €
1018,1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	50,00	unité	30,00 €	1 500,00 €	20,00 €	1 000,00 €	80,00 €	4 000,00 €	3,50 €	175,00 €	20,00 €	1 000,00 €
1018,2	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris entre 0,5 et 1 m	2,00	unité	60,00 €	120,00 €	58,00 €	116,00 €	100,00 €	200,00 €	10,00 €	20,00 €	250,00 €	500,00 €
1018,3	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris supérieur à 1 m	1,00	unité	80,00 €	80,00 €	93,00 €	93,00 €	115,00 €	115,00 €	10,00 €	10,00 €	450,00 €	450,00 €
1023,02	Béton XA2 - Agressivité chimique modérée	5,00	m³	195,00 €	975,00 €	283,00 €	1 415,00 €	150,00 €	750,00 €	160,00 €	800,00 €	120,00 €	600,00 €
1037,1	Plus value pour passage d'une cana Ø jusqu'à 160 mm inclus dans ouvrage eaux pluviales	1,00	forfait	500,00 €	500,00 €	1 220,00 €	1 220,00 €	100,00 €	100,00 €	550,00 €	550,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
1026,1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	920,00	ml	1,20 €	1 104,00 €	4,00 €	3 680,00 €	0,12 €	110,40 €	1,00 €	920,00 €	1,00 €	920,00 €
	Terrassements				74 089,00 €		70 866,00 €		96 209,40 €		46 624,00 €		42 265,00 €
Canalisations													
3001,4	Conduite AEP fonte ductile Ø 125 mm 16 Bars	340,00	ml	70,00 €	23 800,00 €	66,00 €	22 440,00 €	47,00 €	15 980,00 €	59,50 €	20 230,00 €	67,00 €	22 780,00 €
3001,3	Conduite AEP fonte ductile Ø 100 mm 16 Bars	10,00	ml	55,00 €	550,00 €	54,00 €	540,00 €	39,90 €	399,00 €	54,00 €	540,00 €	60,00 €	600,00 €
3009,5	Canalisation PEHD 48.8/63 mm 16 bars	570,00	ml	20,00 €	11 400,00 €	18,00 €	10 260,00 €	6,10 €	3 477,00 €	34,00 €	19 380,00 €	40,00 €	22 800,00 €
3002,1	PS pour canalisation AEP fonte 60 mm 16 Bars	15,00	ml	50,00 €	750,00 €	39,00 €	585,00 €	27,50 €	412,50 €	29,00 €	435,00 €	45,00 €	675,00 €
3002,2	PS pour canalisation AEP fonte 80 mm 16 Bars	15,00	ml	50,00 €	750,00 €	44,00 €	660,00 €	32,60 €	489,00 €	38,00 €	570,00 €	50,00 €	750,00 €
3002,3	PS pour canalisation AEP fonte 100 mm 16 Bars	10,00	ml	60,00 €	600,00 €	54,00 €	540,00 €	39,90 €	399,00 €	45,00 €	450,00 €	60,00 €	600,00 €
3002,4	PS pour canalisation AEP fonte 125 mm 16 Bars	80,00	ml	65,00 €	5 200,00 €	66,00 €	5 280,00 €	47,00 €	3 760,00 €	54,00 €	4 320,00 €	67,00 €	5 360,00 €
3011,1	Raccordement sur canalisation AEP existante Ø 0 à 150 mm	8,00	unité	385,00 €	3 080,00 €	67,00 €	536,00 €	400,00 €	3 200,00 €	650,00 €	5 200,00 €	450,00 €	3 600,00 €
3012,03	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 60 mm	1,00	Unité	220,00 €	220,00 €	120,00 €	120,00 €	85,00 €	85,00 €	200,00 €	200,00 €	110,00 €	110,00 €
3012,05	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 100 mm	1,00	Unité	290,00 €	290,00 €	177,00 €	177,00 €	123,60 €	123,60 €	270,00 €	270,00 €	170,00 €	170,00 €
3012,06	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 125 mm	6,00	Unité	330,00 €	1 980,00 €	306,00 €	1 836,00 €	205,00 €	1 230,00 €	430,00 €	2 580,00 €	231,00 €	1 386,00 €
3012,44	Bouche à clé	8,00	Unité	99,75 €	798,00 €	60,00 €	480,00 €	17,90 €	143,20 €	60,00 €	480,00 €	50,00 €	400,00 €
3012,45	PV pour tête de bouche à clé réhaussable ronde ou hexagonale	8,00	Unité	74,00 €	592,00 €	30,00 €	240,00 €	22,00 €	176,00 €	20,00 €	160,00 €	30,00 €	240,00 €
3013,1	Ventouse automatique - Modèle courant DN 40/60 - pression de service 16 bars	1,00	unité	600,00 €	600,00 €	520,00 €	520,00 €	190,00 €	190,00 €	650,00 €	650,00 €	300,00 €	300,00 €
3015,2	Dispositif de vidange avec pose d'une prise en charge DN 40	1,00	Forfait	800,00 €	800,00 €	450,00 €	450,00 €	365,00 €	365,00 €	750,00 €	750,00 €	253,00 €	253,00 €
3024,01	Regard de visite en béton préfa. Rectangulaire ou carré - éléments de 1 x 1	1,00	Forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	1 180,00 €	1 180,00 €	680,50 €	680,50 €	650,00 €	650,00 €	1 450,00 €	1 450,00 €
	Canalisations				52 910,00 €		45 844,00 €		31 109,80 €		56 865,00 €		61 474,00 €

VERIFICATION DES OFFRES AVANT NEGOCIATION					ESTIMATION				RAMPA TP		RIVASI BTP			
Branchements														
1006,1	Sondage aux engins mécaniques.	46,00	m²	50,00 €	2 300,00 €	40,00 €	1 840,00 €	25,00 €	1 150,00 €					
1006,2	Sondage à la main.	23,00	m³	90,00 €	2 070,00 €	80,00 €	1 840,00 €	32,00 €	736,00 €					
1019,1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur – Le mètre linéaire	1 000,00	ml	2,50 €	2 500,00 €	1,50 €	1 500,00 €	1,50 €	1 500,00 €					
4008,1	Démolition de surface en béton, épaisseur < 20 cm	45,00	m²	25,00 €	1 125,00 €	20,00 €	900,00 €	8,35 €	375,75 €	30,00 €	1 350,00 €	10,00 €	450,00 €	
1008,01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	9 185,00	dm/ml	1,30 €	11 940,50 €	1,10 €	10 103,50 €	3,80 €	34 903,00 €	1,50 €	13 777,50 €	0,50 €	4 592,50 €	
1011,1	Terrassement en tranchée à la mini-pelle - Ø jusqu'à 160 mm inclus	5 511,00	dm/ml	3,20 €	17 635,20 €	1,90 €	10 470,90 €	7,20 €	39 679,20 €	1,90 €	10 470,90 €	0,80 €	4 408,80 €	
1010,1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	2 087,50	dm/ml	5,00 €	10 437,50 €	3,50 €	7 306,25 €	11,00 €	22 962,50 €	3,00 €	6 262,50 €	0,50 €	1 043,75 €	
1012,1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	400,00	dm/ml	2,00 €	800,00 €	6,50 €	2 600,00 €	4,50 €	1 000,00 €	2,50 €	1 000,00 €	0,50 €	200,00 €	
1018,1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	184,00	unité	30,00 €	5 520,00 €	20,00 €	3 680,00 €	80,00 €	14 720,00 €	3,50 €	644,00 €	20,00 €	3 680,00 €	
1015	Evacuation des matériaux en décharge agréée	701,40	m³	10,00 €	7 014,00 €	11,00 €	7 715,40 €	4,00 €	2 805,60 €	3,00 €	2 104,20 €	6,00 €	4 208,40 €	
1014,1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	835,00	ml	8,00 €	6 680,00 €	15,00 €	12 525,00 €	13,50 €	11 272,50 €	7,50 €	6 262,50 €	8,00 €	6 680,00 €	
1016,1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	501,00	m³	30,00 €	15 030,00 €	17,00 €	8 517,00 €	18,00 €	9 018,00 €	13,20 €	6 613,20 €	5,00 €	2 505,00 €	
1016,2	GRAVE NON TRAITEE 0/31,5	83,50	m³	40,00 €	3 340,00 €	18,00 €	1 503,00 €	24,90 €	2 079,15 €	17,80 €	1 486,30 €	55,00 €	4 592,50 €	
1035,1	Pose de canalisation dans un vide sanitaire	70,00	ml	80,00 €	5 600,00 €	80,00 €	5 600,00 €	60,00 €	4 200,00 €	85,00 €	5 950,00 €	45,00 €	3 150,00 €	
1026,1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	835,00	ml	1,20 €	1 002,00 €	4,00 €	3 340,00 €	0,12 €	100,20 €	1,00 €	835,00 €	1,00 €	835,00 €	
3009,1	Canalisation PEHD 19/25 mm + fourreau DN50 16 bars	75,00	ml	10,00 €	750,00 €	11,00 €	825,00 €	2,50 €	187,50 €	27,00 €	2 025,00 €	45,00 €	3 375,00 €	
3009,2	Canalisation PEHD 24.8/32 m + fourreau DN 50 16 bars	760,00	ml	12,00 €	9 120,00 €	13,50 €	10 260,00 €	2,80 €	2 128,00 €	28,00 €	21 280,00 €	45,00 €	34 200,00 €	
3018,1	Dispositif de branchement pour un diamètre 20 mm	7,00	unité	293,00 €	2 051,00 €	231,00 €	1 617,00 €	128,80 €	901,60 €	340,00 €	2 380,00 €	160,00 €	1 120,00 €	
3018,2	Dispositif de branchement pour un diamètre 25 mm	39,00	unité	300,00 €	11 700,00 €	268,00 €	10 452,00 €	140,00 €	5 460,00 €	380,00 €	14 820,00 €	160,00 €	6 240,00 €	
3019,1	Regard monobloc préisolé type CAHORS 12,5 t	54,00	unité	350,00 €	18 900,00 €	245,00 €	13 230,00 €	185,00 €	9 990,00 €	290,00 €	15 660,00 €	385,00 €	20 790,00 €	
3012,44	Bouche à clé	46,00	Unité	99,75 €	4 588,50 €	60,00 €	2 760,00 €	17,90 €	823,40 €	60,00 €	2 760,00 €	50,00 €	2 300,00 €	
3012,45	PV pour tête de bouche à clé réhaussable ronde ou hexagonale	46,00	Unité	74,00 €	3 404,00 €	30,00 €	1 380,00 €	22,00 €	1 012,00 €	20,00 €	920,00 €	30,00 €	1 380,00 €	
3020,1	Ensemble de comptage sans compteur Ø 15 mm 3 m³/h	46,00	unité	60,00 €	2 760,00 €	71,00 €	3 266,00 €	70,00 €	3 220,00 €	130,00 €	5 980,00 €	220,00 €	10 120,00 €	
3011,5	Raccordement canalisation de branchement neuve sur canalisation de branchement existante	44,00	unité	150,00 €	6 600,00 €	65,00 €	2 860,00 €	74,00 €	3 256,00 €	60,00 €	2 640,00 €	250,00 €	11 000,00 €	
3011,4	Raccordement sur canalisation AEP existante BP Particulier y compris jusqu'à la position de l'ancien compteur	4,00	unité	500,00 €	2 000,00 €	89,00 €	356,00 €	200,00 €	800,00 €	50,00 €	200,00 €	350,00 €	1 400,00 €	
1025,1	Percement de mur pour passage de conduites	50,00	dm	20,00 €	1 000,00 €	55,00 €	2 750,00 €	10,00 €	500,00 €	10,00 €	500,00 €	20,00 €	1 000,00 €	
4006,01	Regard de 40 x 40 intérieure et grille classe 250 kn	3,00	unité	500,00 €	1 500,00 €	290,00 €	870,00 €	300,00 €	900,00 €	350,00 €	1 050,00 €	450,00 €	1 350,00 €	
4009,1	Béton drainant ep.18cm	25,00	m²	140,00 €	3 500,00 €	95,00 €	2 375,00 €	115,00 €	2 875,00 €	154,00 €	3 850,00 €	73,00 €	1 825,00 €	
Branchements						160 867,70 €		132 442,05 €		179 355,40 €		134 696,10 €		137 935,95 €
Voirie														
4001,1	Revêtement de chaussée par bicouche	950,00	m²	8,00 €	7 600,00 €	6,49 €	6 165,50 €	6,30 €	5 985,00 €	5,80 €	5 510,00 €	4,20 €	3 990,00 €	
4002,2	Imprégnation	740,00	m²	1,80 €	1 332,00 €	2,42 €	1 790,80 €	2,50 €	1 850,00 €	1,80 €	1 332,00 €	1,50 €	1 110,00 €	
4003,2	Revêtement de chaussée par enrobé à chaud de granulamétrie 0/10 à raison de 144 kg/m²	110,00	tonne	140,00 €	15 400,00 €	202,40 €	22 264,00 €	150,00 €	16 500,00 €	165,00 €	18 150,00 €	120,00 €	13 200,00 €	
Voirie						24 332,00 €		30 220,30 €		24 335,00 €		24 992,00 €		18 300,00 €
Recolement														
5001,1	Dossiers de récolement pour l'ensemble du chantier selon les prescriptions du CCTP	1 755,00	ml	2,50 €	4 387,50 €	1,20 €	2 106,00 €	1,40 €	2 457,00 €	1,80 €	3 159,00 €	0,50 €	877,50 €	
5001,2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré	64,00	unité	35,00 €	2 240,00 €	20,00 €	1 280,00 €	13,00 €	832,00 €	15,00 €	960,00 €	0,20 €	12,80 €	
5001,3	La fourniture des données sur support informatique et remise des plans sur AutoCAD avec table SIG en format shape selon CCTP	1,00	unité	450,00 €	450,00 €	950,00 €	950,00 €	500,00 €	500,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	550,00 €	550,00 €	
Recolement						7 077,50 €		4 336,00 €		3 789,00 €		5 469,00 €		1 440,30 €
SYDEO - Commune de CRUAS - LOT 1 - TRANCHE FERME : Rue du 19 mars 1962, Rue des Tourettes, Rue du Nord - TOTAL H.T. - AEP						324 676,20 €		287 508,35 €		345 528,60 €		277 198,85 €		289 065,25 €

SYDEO - Commune de CRUAS - LOT 1A - TRANCHE FERME : Rue du 19 mars 1962, Rue des Tourettes, Rue du Nord - AEP					TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
Préparation du chantier					5 400,00 €	3 800,00 €	10 730,00 €	8 552,75 €	27 650,00 €
Terrassements					74 089,00 €	70 866,00 €	96 209,40 €	46 624,00 €	42 265,00 €
Canalisations					52 910,00 €	45 844,00 €	31 109,80 €	56 865,00 €	61 474,00 €
Branchements					160 867,70 €	132 442,05 €	179 355,40 €	134 696,10 €	137 935,95 €
Voirie					24 332,00 €	30 220,30 €	24 335,00 €	24 992,00 €	18 300,00 €
Recolement					7 077,50 €	4 336,00 €	3 789,00 €	5 469,00 €	1 440,30 €
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1A- TRANCHE FERME - AEP					324 676,20 €	287 508,35 €	345 528,60 €	277 198,85 €	289 065,25 €
T.V.A. 20 %					64 935,24 €	57 501,67 €	69 105,72 €	55 439,77 €	57 813,05 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT1A - TRANCHE FERME - AEP					389 611,44 €	345 010,02 €	414 634,32 €	332 638,62 €	346 878,30 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le 05/09/2025

ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE

FAURIE SAS

EHTP

1 380,00 €

30,00 €

1 350,00 €

1 495,00 €

70,00 €

1 610,00 €

2 590,00 €

VERIFICATION DES OFFRES AVANT NEGOCIATION				ESTIMATION				RAMPA TP		RIVASI BTP	
SYDEO - DETAILS ESTIMATIFS - EAU POTABLE - Commune de CRUAS - LOT 1 : COLLECTEURS, CANALISATIONS & OUVRAGES ANNEXES											
REF	DESIGNATION	Qté	unité	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL		
Préparation du chantier											
1001.03	Installation pour toute la durée du chantier tranche optionnelle SYDEO	1,00	forfait	2 000,00 €	2 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		
1001.6	Réalisation du plan d'exécution tranche optionnelle SYDEO (masse, branchements et profils en long) et du piquetage	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	950,00 €	950,00 €	1 380,00 €	1 380,00 €		
1001.10	Réalisation d'un constat d'huissier tranche optionnelle	0.50	forfait	1 500,00 €	750,00 €	2 400,00 €	1 200,00 €	900,00 €	450,00 €		
1001.11	Fourniture et pose d'un panneau d'information chantier - dimensions : 3 m x 2 m, selon modèle validé par le Maître d'Ouvrage	1,00	forfait	400,00 €	400,00 €	450,00 €	450,00 €	600,00 €	600,00 €		
	Préparation du chantier				4 650,00 €		3 800,00 €		7 430,00 €		
Terrassements											
1006.1	Sondage aux engins mécaniques.	75,00	m³	50,00 €	3 750,00 €	40,00 €	3 000,00 €	25,00 €	1 875,00 €	30,00 €	2 250,00 €
1006.2	Sondage à la main.	37,50	m³	90,00 €	3 375,00 €	80,00 €	3 000,00 €	32,00 €	1 200,00 €	65,00 €	2 437,50 €
1019.1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur – Le mètre linéaire	1 320,00	ml	2,50 €	3 300,00 €	1,50 €	1 980,00 €	1,50 €	1 980,00 €	1,00 €	1 320,00 €
1008.01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	3 380,00	dm/ml	1,30 €	4 394,00 €	1,10 €	3 718,00 €	3,80 €	12 844,00 €	1,50 €	5 070,00 €
1009.01	Surlargeur Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	10 400,00	dm/ml	0,90 €	9 360,00 €	0,60 €	6 240,00 €	4,00 €	41 600,00 €	0,80 €	8 320,00 €
1012.1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	300,00	dm/ml	2,00 €	600,00 €	6,50 €	1 950,00 €	4,50 €	1 350,00 €	2,50 €	750,00 €
1008.06	Terrassement en tranchée - prof de 1,31 à 3,00m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	1 600,00	dm/ml	2,00 €	3 200,00 €	1,60 €	2 560,00 €	6,20 €	9 920,00 €	1,40 €	2 240,00 €
1010.1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	400,00	dm/ml	5,00 €	2 000,00 €	3,50 €	1 400,00 €	11,00 €	4 400,00 €	3,00 €	1 200,00 €
1011.1	Terrassement en tranchée à la mini-pelle - Ø jusqu'à 160 mm inclus	400,00	dm/ml	3,20 €	1 280,00 €	1,90 €	760,00 €	7,20 €	2 880,00 €	1,90 €	760,00 €
1013.1	Blindage pour une tranchée de profondeur<2,50m	650,00	ml	7,00 €	4 550,00 €	10,00 €	6 500,00 €	5,00 €	3 250,00 €	2,10 €	1 365,00 €
1014.1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	1 060,00	ml	8,00 €	8 480,00 €	15,00 €	15 900,00 €	13,50 €	14 310,00 €	7,50 €	7 950,00 €
1015	Evacuation des matériaux en décharge agréée	923,00	m³	10,00 €	9 230,00 €	11,00 €	10 153,00 €	4,00 €	3 692,00 €	3,00 €	2 769,00 €
1016.1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	550,25	m³	30,00 €	16 507,50 €	17,00 €	9 354,25 €	18,00 €	9 904,50 €	13,20 €	7 263,30 €
1016.2	GRAVE NON TRAITEE 0/31.5	71,00	m³	40,00 €	2 840,00 €	18,00 €	1 278,00 €	24,90 €	1 767,90 €	17,80 €	1 263,80 €
1017.1	Longement de câbles ou canalisations. Il est précisé que ce prix comprend la mise en place de protections mécaniques ou d'éléments mécaniques permettant le maintien des réseaux enterrés situés dans la zone de terrassement	1 060,00	ml	2,50 €	2 650,00 €	3,30 €	3 498,00 €	2,00 €	2 120,00 €	1,00 €	1 060,00 €
1018.1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	150,00	unité	30,00 €	4 500,00 €	20,00 €	3 000,00 €	80,00 €	12 000,00 €	3,50 €	525,00 €
1018.2	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris entre 0,5 et 1 m	6,00	unité	60,00 €	360,00 €	58,00 €	348,00 €	100,00 €	600,00 €	10,00 €	60,00 €
1018.3	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris supérieur à 1 m	0,00	unité	80,00 €	0,00 €	93,00 €	0,00 €	115,00 €	0,00 €	10,00 €	0,00 €
1023.02	Béton XA2 - Agressivité chimique modérée	12,00	m³	195,00 €	2 340,00 €	283,00 €	3 396,00 €	150,00 €	1 800,00 €	160,00 €	1 920,00 €
1026.1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	1 060,00	ml	1,20 €	1 272,00 €	4,00 €	4 240,00 €	0,12 €	127,20 €	1,00 €	1 060,00 €
	Terrassements				83 988,50 €		82 275,25 €		127 620,60 €		49 583,60 €
Canalisations											
3001.2	Conduite AEP fonte ductile Ø 80 mm 16 Bars	20,00	ml	45,00 €	900,00 €	44,00 €	880,00 €	32,60 €	652,00 €	48,00 €	960,00 €
3001.3	Conduite AEP fonte ductile Ø 100 mm 16 Bars	75,00	ml	55,00 €	4 125,00 €	54,00 €	4 050,00 €	39,90 €	2 992,50 €	54,00 €	4 050,00 €
3001.4	Conduite AEP fonte ductile Ø 125 mm 16 Bars	810,00	ml	70,00 €	56 700,00 €	66,00 €	53 460,00 €	47,00 €	38 070,00 €	59,50 €	48 195,00 €
3009.5	Canalisation PEHD 48.8/63 mm 16 bars	155,00	ml	20,00 €	3 100,00 €	18,00 €	2 790,00 €	6,10 €	945,50 €	34,00 €	5 270,00 €
3002.1	PS pour canalisation AEP fonte 60 mm 16 Bars	30,00	ml	50,00 €	1 500,00 €	39,00 €	1 170,00 €	27,50 €	825,00 €	29,00 €	870,00 €
3002.2	PS pour canalisation AEP fonte 80 mm 16 Bars	50,00	ml	50,00 €	2 500,00 €	44,00 €	2 200,00 €	32,60 €	1 630,00 €	38,00 €	1 900,00 €
3002.3	PS pour canalisation AEP fonte 100 mm 16 Bars	60,00	ml	60,00 €	3 600,00 €	54,00 €	3 240,00 €	39,90 €	2 394,00 €	45,00 €	2 700,00 €
3002.4	PS pour canalisation AEP fonte 125 mm 16 Bars	220,00	ml	65,00 €	14 300,00 €	66,00 €	14 520,00 €	47,00 €	10 340,00 €	54,00 €	11 880,00 €
3011.1	Raccordement sur canalisation AEP existante Ø 0 à 150 mm	7,00	unité	385,00 €	2 695,00 €	67,00 €	469,00 €	400,00 €	2 800,00 €	650,00 €	4 550,00 €
3012.03	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 60 mm	2,00	Unité	220,00 €	440,00 €	120,00 €	240,00 €	85,00 €	170,00 €	200,00 €	400,00 €
3012.04	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 80 mm	2,00	Unité	250,00 €	500,00 €	150,00 €	300,00 €	95,80 €	191,60 €	230,00 €	460,00 €
3012.05	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 100 mm	5,00	Unité	290,00 €	1 450,00 €	177,00 €	885,00 €	123,60 €	618,00 €	270,00 €	1 350,00 €
3012.06	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 125 mm	6,00	Unité	330,00 €	1 980,00 €	306,00 €	1 836,00 €	205,00 €	1 230,00 €	430,00 €	2 580,00 €
3012.44	Bouche à clé	15,00	Unité	99,75 €	1 496,25 €	60,00 €	900,00 €	17,90 €	268,50 €	60,00 €	900,00 €
3012.45	PV pour tête de bouche à clé réhaussable ronde ou hexagonale	15,00	Unité	74,00 €	1 110,00 €	30,00 €	450,00 €	22,00 €	330,00 €	30,00 €	450,00 €
3013.1	Ventouse automatique - Modèle courant DN 40/60 - pression de service 16 bars	4,00	unité	600,00 €	2 400,00 €	520,00 €	2 080,00 €	190,00 €	760,00 €	650,00 €	2 600,00 €
3015.2	Dispositif de vidange avec pose d'une prise en charge DN 40	4,00	Forfait	800,00 €	3 200,00 €	450,00 €	1 800,00 €	365,00 €	1 460,00 €	750,00 €	3 000,00 €
3024.01	Regard de visite en béton préfa. Rectangulaire ou carré - éléments de 1 x 1	4,00	Forfait	1 500,00 €	6 000,00 €	1 180,00 €	4 720,00 €	680,50 €	2 722,00 €	650,00 €	2 600,00 €
	Canalisations				107 996,25 €		95 990,00 €		68 399,10 €		94 565,00 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE

VERIFICATION DES OFFRES AVANT NEGOCIATION				ESTIMATION				RAMPA TP		RIVASI BTP			
Branchements													
1006.1	Sondage aux engins mécaniques.	93,00	m²	50,00 €	4 650,00 €	40,00 €	3 720,00 €	25,00 €	2 325,00 €				
1006.2	Sondage à la main.	46,50	m³	90,00 €	4 185,00 €	80,00 €	3 720,00 €	32,00 €	1 488,00 €				
1019.1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur – Le mètre linéaire	980,00	ml	2,50 €	2 450,00 €	1,50 €	1 470,00 €	1,50 €	1 470,00 €				
4008.1	Démolition de surface en béton, épaisseur < 20 cm	10,00	m²	25,00 €	250,00 €	20,00 €	200,00 €	8,35 €	83,50 €	30,00 €	300,00 €	10,00 €	100,00 €
1008.01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	7 260,00	dm/ml	1,30 €	9 438,00 €	1,10 €	7 986,00 €	3,80 €	27 588,00 €	1,50 €	10 890,00 €	0,50 €	3 630,00 €
1011.1	Terrassement en tranchée à la mini-pelle - Ø jusqu'à 160 mm inclus	4 356,00	dm/ml	3,20 €	13 939,20 €	1,90 €	8 276,40 €	7,20 €	31 363,20 €	1,90 €	8 276,40 €	0,80 €	3 484,80 €
1010.1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	1 320,00	dm/ml	5,00 €	6 600,00 €	3,50 €	4 620,00 €	11,00 €	14 520,00 €	3,00 €	3 960,00 €	0,50 €	660,00 €
1012.1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	400,00	dm/ml	2,00 €	800,00 €	6,50 €	2 600,00 €	4,50 €	1 800,00 €	2,50 €	1 000,00 €	0,50 €	200,00 €
1018.1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	280,00	unité	30,00 €	8 400,00 €	20,00 €	5 600,00 €	80,00 €	22 400,00 €	3,50 €	980,00 €	20,00 €	5 600,00 €
1015	Evacuation des matériaux en décharge agréée	554,40	m³	10,00 €	5 544,00 €	11,00 €	6 098,40 €	4,00 €	2 217,60 €	3,00 €	1 663,20 €	6,00 €	3 326,40 €
1014.1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	660,00	ml	8,00 €	5 280,00 €	15,00 €	9 900,00 €	13,50 €	8 910,00 €	7,50 €	4 950,00 €	8,00 €	5 280,00 €
1016.1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	396,00	m³	30,00 €	11 880,00 €	17,00 €	6 732,00 €	18,00 €	7 128,00 €	13,20 €	5 227,20 €	5,00 €	1 980,00 €
1016.2	GRAVE NON TRAITEE 0/31.5	66,00	m³	40,00 €	2 640,00 €	18,00 €	1 188,00 €	24,90 €	1 643,40 €	17,80 €	1 174,80 €	55,00 €	3 630,00 €
1026.1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	660,00	ml	1,20 €	792,00 €	4,00 €	2 640,00 €	0,12 €	79,20 €	1,00 €	660,00 €	1,00 €	660,00 €
3009.1	Canalisation PEHD 19/25 mm + fourreau DN50 16 bars	100,00	ml	10,00 €	1 000,00 €	11,00 €	1 100,00 €	2,50 €	250,00 €	27,00 €	2 700,00 €	45,00 €	4 500,00 €
3009.2	Canalisation PEHD 24.8/32 m + fourreau DN 50 16 bars	560,00	ml	12,00 €	6 720,00 €	13,50 €	7 560,00 €	2,80 €	1 568,00 €	28,00 €	15 680,00 €	45,00 €	25 200,00 €
3018.1	Dispositif de branchement pour un diamètre 20 mm	5,00	unité	293,00 €	1 465,00 €	231,00 €	1 155,00 €	128,80 €	644,00 €	340,00 €	1 700,00 €	160,00 €	800,00 €
3018.2	Dispositif de branchement pour un diamètre 25 mm	93,00	unité	300,00 €	27 900,00 €	268,00 €	24 924,00 €	140,00 €	13 020,00 €	380,00 €	35 340,00 €	160,00 €	14 880,00 €
3019.1	Regard monobloc préisolé type CAHORS 12,5 t	83,00	unité	350,00 €	29 050,00 €	245,00 €	20 335,00 €	185,00 €	15 355,00 €	290,00 €	24 070,00 €	385,00 €	31 955,00 €
3012.44	Bouche à clé	98,00	Unité	99,75 €	9 775,50 €	60,00 €	5 880,00 €	17,90 €	1 754,20 €	60,00 €	5 880,00 €	50,00 €	4 900,00 €
3012.45	PV pour tête de bouche à clé réhaussable ronde ou hexagonale	98,00	Unité	74,00 €	7 252,00 €	30,00 €	2 940,00 €	22,00 €	2 156,00 €	20,00 €	1 960,00 €	30,00 €	2 940,00 €
3020.1	Ensemble de comptage sans compteur Ø 15 mm 3 m³/h	98,00	unité	60,00 €	5 880,00 €	71,00 €	6 958,00 €	70,00 €	6 860,00 €	130,00 €	12 740,00 €	220,00 €	21 560,00 €
3011.5	Raccordement canalisation de branchement neuve sur canalisation de branchement existante	98,00	unité	150,00 €	14 700,00 €	65,00 €	6 370,00 €	74,00 €	7 252,00 €	60,00 €	5 880,00 €	250,00 €	24 500,00 €
3011.4	Raccordement sur canalisation AEP existante BP Particulier y compris jusqu'à la position de l'ancien compteur	4,00	unité	500,00 €	2 000,00 €	89,00 €	356,00 €	200,00 €	800,00 €	50,00 €	200,00 €	350,00 €	1 400,00 €
1025.1	Percement de mur pour passage de conduites	50,00	dm	20,00 €	1 000,00 €	55,00 €	2 750,00 €	10,00 €	500,00 €	10,00 €	500,00 €	20,00 €	1 000,00 €
Branchements					183 590,70 €		145 078,80 €		173 175,10 €		152 524,10 €		170 681,20 €
Voirie													
4001.1	Revêtement de chaussée par bicouche	1 500,00	m²	8,00 €	12 000,00 €	6,49 €	9 735,00 €	6,30 €	9 450,00 €	5,80 €	8 700,00 €	4,20 €	6 300,00 €
4002.2	Imprégnation	70,00	m²	1,80 €	126,00 €	2,42 €	169,40 €	2,50 €	175,00 €	1,80 €	126,00 €	1,50 €	105,00 €
4003.2	Revêtement de chaussée par enrobé à chaud de granulamétrie 0/10 à raison de 144 kg/m²	10,00	tonne	140,00 €	1 400,00 €	202,40 €	2 024,00 €	150,00 €	1 500,00 €	165,00 €	1 650,00 €	120,00 €	1 200,00 €
Voirie					13 526,00 €		11 928,40 €		11 125,00 €		10 476,00 €		7 605,00 €
Recolement													
5001.1	Dossiers de récolement pour l'ensemble du chantier selon les prescriptions du CCTP	1 720,00	ml	2,50 €	4 300,00 €	1,20 €	2 064,00 €	1,40 €	2 408,00 €	1,80 €	3 096,00 €	0,50 €	860,00 €
5001.2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré	106,00	unité	35,00 €	3 710,00 €	20,00 €	2 120,00 €	13,00 €	1 378,00 €	15,00 €	1 590,00 €	0,20 €	21,20 €
5001.3	La fourniture des données sur support informatique et remise des plans sur AutoCAD avec table SIG en format shape selon CCTP	1,00	unité	450,00 €	450,00 €	950,00 €	950,00 €	500,00 €	500,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	550,00 €	550,00 €
Recolement					8 460,00 €		5 134,00 €		4 286,00 €		6 036,00 €		1 431,20 €
SYDEO - DETAILS ESTIMATIFS - Commune de CRUAS - LOT 1-A : TRANCHE OPTIONNELLE - Rue de la République - TOTAL H.T. - AEP							344 206,45 €		392 035,80 €		321 934,70 €		352 224,65 €

SYDEO - DETAILS ESTIMATIFS - Commune de CRUAS - LOT 1A : TRANCHE OPTIONNELLE - Rue de la République - AEP				TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
	Préparation du chantier			4 650,00 €	3 800,00 €	7 430,00 €	8 750,00 €	22 150,00 €
	Terrassements			83 988,50 €	82 275,25 €	127 620,60 €	49 583,60 €	46 979,25 €
	Canalisations			107 996,25 €	95 990,00 €	68 399,10 €	94 565,00 €	103 378,00 €
	Branchements			183 590,70 €	145 078,80 €	173 175,10 €	152 524,10 €	170 681,20 €
	Voirie			13 526,00 €	11 928,40 €	11 125,00 €	10 476,00 €	7 605,00 €
	Recolement			8 460,00 €	5 134,00 €	4 286,00 €	6 036,00 €	1 431,20 €
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1A - TRANCHE OPTIONNELLE - AEP				402 211,45 €	344 206,45 €	392 035,80 €	321 934,70 €	352 224,65 €
	T.V.A. 20 %			80 442,29 €	68 841,29 €	78 407,16 €	64 386,94 €	70 444,93 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT1A - TRANCHE OPTIONNELLE - AEP				482 653,74 €	413 047,74 €	470 442,96 €	386 321,64 €	422 669,58 €

	TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1A - TRANCHE FERME - AEP - SYDEO			324 676,20 €	287 508,35 €	345 528,60 €	277 198,85 €	289 065,25 €
	TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1A - TRANCHE OPTIONNELLE - AEP - SYDEO			402 211,45 €	344 206,45 €	392 035,80 €	321 934,70 €	352 224,65 €
	TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1A - TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE - AEP - SYDEO			726 887,65 €	631 714,80 €	737 564,40 €	599 133,55 €	641 289,90 €
	T.V.A. 20 %			145 377,53 €	126 342,96 €	147 512,88 €	119 826,71 €	128 257,96 €
	TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT1A - AEP SYDEO			872 265,18 €	758 057,76 €	885 077,28 €	718 960,26 €	769 547,88 €

OFFRE ENTREPRISES	726 887,65 €	631 714,80 €	737 564,40 €	599 133,55 €	641 289,90 €
DELTA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX EAUX USEES - DETAILS ESTIMATIFS - LOT 1: COLLECTEURS, CANALISATIONS & OUVRAGES A L'AMENAGEMENT												
TRANCHE FERME : Rue du 19 mars 1962 / Avenue de l'Europe												
VERIFICATION DES OFFRES AVANT NEGOCIATION				ESTIMATION				RAMPA TP BERTHOULY TP				
REF	DESIGNATION	Qté	unité	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU
Préparation du chantier												
1001,02	Installation pour toute la durée du chantier tranche ferme Commune	1,00	forfait	2 000,00 €	2 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 400,00 €	3 400,00 €	20 000,00 €
1001,5	Réalisation du plan d'exécution tranche ferme Commune (masse, branchements et profils en long) et du piquetage	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	950,00 €	950,00 €	680,00 €	680,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	850,00 €
1001,9	Réalisation d'un constat d'huissier tranche ferme	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	900,00 €	900,00 €	1 602,75 €	1 602,75 €	1 000,00 €
1001,11	Fourniture et pose d'un panneau d'information chantier - dimensions : 3 m x 2 m, selon modèle validé par le Maître d'Ouvrage	1,00	forfait	400,00 €	400,00 €	450,00 €	450,00 €	600,00 €	600,00 €	750,00 €	750,00 €	800,00 €
	Préparation du chantier				5 400,00 €		3 800,00 €		5 180,00 €		7 152,75 €	
Terrassements												
1006,1	Sondage aux engins mécaniques.	40,00	m³	50,00 €	2 000,00 €	40,00 €	1 600,00 €	25,00 €	1 000,00 €	30,00 €	1 200,00 €	30,00 €
1006,2	Sondage à la main.	20,00	m³	90,00 €	1 800,00 €	80,00 €	1 600,00 €	32,00 €	640,00 €	65,00 €	1 300,00 €	70,00 €
1008,01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	2 600,00	dm/ml	1,30 €	3 380,00 €	1,10 €	2 860,00 €	3,80 €	9 880,00 €	1,50 €	3 900,00 €	0,50 €
1008,02	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	4 264,00	dm/ml	1,60 €	6 822,40 €	1,20 €	5 116,80 €	6,00 €	25 584,00 €	1,40 €	5 969,60 €	0,50 €
1008,06	Terrassement en tranchée - prof de 1,31 à 3,00m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	700,00	dm/ml	2,00 €	1 400,00 €	1,60 €	1 120,00 €	6,20 €	4 340,00 €	1,40 €	980,00 €	0,50 €
1008,07	Terrassement en tranchée - prof de 1,31 à 3,00 m - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	2 950,00	dm/ml	2,40 €	7 080,00 €	1,70 €	5 015,00 €	7,30 €	21 535,00 €	2,20 €	6 490,00 €	0,50 €
1010,1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	200,00	dm/ml	5,00 €	1 000,00 €	3,50 €	700,00 €	11,00 €	2 200,00 €	3,00 €	600,00 €	0,50 €
1011,1	Terrassement en tranchée à la mini-pelle - Ø jusqu'à 160 mm inclus	200,00	dm/ml	3,20 €	640,00 €	1,90 €	380,00 €	7,20 €	1 440,00 €	1,90 €	380,00 €	0,80 €
1012,1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	200,00	dm/ml	2,00 €	400,00 €	6,50 €	1 300,00 €	4,50 €	900,00 €	2,50 €	500,00 €	0,50 €
1012,2	Plus value pour terrain rocheux - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	200,00	dm/ml	2,50 €	500,00 €	8,70 €	1 740,00 €	3,90 €	780,00 €	1,50 €	300,00 €	0,50 €
1013,1	Blindage pour une tranchée de profondeur<2,50m	478,00	ml	7,00 €	3 346,00 €	10,00 €	4 780,00 €	5,00 €	2 390,00 €	2,10 €	1 003,80 €	1,00 €
1013,2	Blindage pour une tranchée de profondeur >2,50m	100,00	ml	10,00 €	1 000,00 €	12,00 €	1 200,00 €	7,50 €	750,00 €	3,20 €	320,00 €	1,50 €
1014,1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	200,00	ml	8,00 €	1 600,00 €	15,00 €	3 000,00 €	13,50 €	2 700,00 €	7,50 €	1 500,00 €	8,00 €
1014,2	Lit de pose et d'enrobage - Ø Au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	328,00	ml	10,20 €	3 345,60 €	15,00 €	4 920,00 €	15,80 €	5 182,40 €	9,50 €	3 116,00 €	10,00 €
1015	Evacuation des matériaux en décharge agréée	1 050,00	m³	10,00 €	10 500,00 €	11,00 €	11 550,00 €	4,00 €	4 200,00 €	3,00 €	3 150,00 €	6,00 €
1016,1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	760,00	m³	30,00 €	22 800,00 €	17,00 €	12 920,00 €	18,00 €	13 680,00 €	13,20 €	10 032,00 €	5,00 €
1016,2	GRAVE NON TRAITEE 0/31.5	65,00	m³	40,00 €	2 600,00 €	18,00 €	1 170,00 €	24,90 €	1 618,50 €	17,80 €	1 157,00 €	55,00 €
1017,1	Longement de câbles ou canalisations. Il est précisé que ce prix comprend la mise en place de protections mécaniques ou d'éléments mécaniques permettant le maintien des réseaux enterrés situés dans la zone de terrassement	535,00	ml	2,50 €	1 337,50 €	3,30 €	1 765,50 €	2,00 €	1 070,00 €	1,00 €	535,00 €	2,00 €
1018,1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	85,00	unité	30,00 €	2 550,00 €	20,00 €	1 700,00 €	80,00 €	6 800,00 €	3,50 €	297,50 €	20,00 €
1018,2	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris entre 0,5 et 1 m	2,00	unité	60,00 €	120,00 €	58,00 €	116,00 €	100,00 €	200,00 €	10,00 €	20,00 €	250,00 €
1026,1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	528,00	ml	1,20 €	633,60 €	4,00 €	2 112,00 €	0,12 €	63,36 €	1,00 €	528,00 €	1,00 €
1022,1	Démolition de maçonnerie au B.R.H	5,00	m³	40,00 €	200,00 €	66,00 €	330,00 €	30,00 €	150,00 €	25,00 €	125,00 €	60,00 €
1022,2	Démolition de maçonnerie à la main	5,00	ml	100,00 €	500,00 €	180,00 €	900,00 €	35,00 €	175,00 €	40,00 €	200,00 €	20,00 €
1034,1	Pompage jusqu'à 100 m3/h	30,00	jour	225,00 €	6 750,00 €	100,00 €	3 000,00 €	45,00 €	1 350,00 €	60,00 €	1 800,00 €	15,00 €
1037,2	Plus value pour passage d'une cana Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus dans ouvrage eaux pluviales	1,00	forfait	750,00 €	750,00 €	1 550,00 €	1 550,00 €	150,00 €	150,00 €	750,00 €	750,00 €	850,00 €
4005,2	Bordure type T2 ou similaire	20,00	ml	45,00 €	900,00 €	55,00 €	1 100,00 €	45,00 €	900,00 €	45,00 €	900,00 €	40,00 €
	Terrassements				83 955,10 €		73 545,30 €		109 678,26 €		47 053,90 €	
Canalisations												
2001,2	Canalisation PVC - 160 mm CR8	150,00	ml	22,00 €	3 300,00 €	16,80 €	2 520,00 €	5,00 €	750,00 €	42,00 €	6 300,00 €	45,00 €
2002,2	PS pour canalisation PVC 160 mm	100,00	ml	26,00 €	2 600,00 €	16,80 €	1 680,00 €	5,00 €	500,00 €	12,00 €	1 200,00 €	45,00 €
2003,2	Canalisation EU fonte 200 mm	328,00	ml	76,00 €	24 928,00 €	85,00 €	27 880,00 €	60,00 €	19 680,00 €	79,00 €	25 912,00 €	107,50 €
2035,5	Canalisation refoulement PEHD 79,2/90 mm	50,00	ml	20,00 €	1 000,00 €	22,00 €	1 100,00 €	5,00 €	250,00 €	37,00 €	1 850,00 €	42,00 €
2009,2	Regard de visite préfabriqué Ø 1000 mm	16,00	unité	750,00 €	12 000,00 €	751,00 €	12 016,00 €	500,00 €	8 000,00 €	650,00 €	10 400,00 €	650,00 €
2010,2	Plus value surprofondeur pour regard de visite préfabriqué diamètre 1000 mm	105,00	dm	20,00 €	2 100,00 €	24,00 €	2 520,00 €	18,00 €	1 890,00 €	15,00 €	1 575,00 €	22,00 €
2013,2	Regard de visite coulé en place DN 1000	2,00	unité	850,00 €	1 700,00 €	1 335,00 €	2 670,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	1 600,00 €	3 200,00 €	950,00 €
2034,2	A cadre rond TYPE REXEL pour trafic moyen - Classe D.400, 600 mm d'ouverture utile	18,00	unité	220,00 €	3 960,00 €	224,00 €	4 032,00 €	129,00 €	2 322,00 €	170,00 €	3 060,00 €	250,00 €
2039,1	Raccordement conduite EU BP existant sur tabouret de branchement	22,00	forfait	150,00 €	3 300,00 €	95,00 €	2 090,00 €	52,35 €	1 151,70 €	80,00 €	1 760,00 €	250,00 €
2014,5	Raccordement d'une conduite sur regard existant jusqu'à DN 200	3,00	unité	300,00 €	900,00 €	405,00 €	1 215,00 €	420,10 €	1 260,30 €	550,00 €	1 650,00 €	350,00 €
2015,1	Tabouret de branchement PVC Ø 315 mm prof < 1.3 m	20,00	unité	350,00 €	7 000,00 €	270,00 €	5 400,00 €	90,00 €	1 800,00 €	560,00 €	11 200,00 €	142,00 €
2015,3	Tabouret de branchement PVC Ø 400 mm prof < 1.3 m	2,00	unité	450,00 €	900,00 €	470,00 €	940,00 €	190,00 €	380,00 €	650,00 €	1 300,00 €	168,00 €
2036,1	Démolition de regard de visite existant	13,00	unité	120,00 €	1 560,00 €	120,00 €	3 120,00 €	120,00 €	1 560,00 €	80,00 €	1 040,00 €	30,00 €
2036,2	Démolition de regard de branchement	22,00	unité	70,00 €	1 540,00 €	130,00 €	2 860,00 €	90,00 €	1 980,00 €	50,00 €	1 100,00 €	15,00 €
2037,01	Culotte fonte pour raccordement collecteur EU fonte DN 200 et canalisation de branchement PVC DN 160	8,00	unité	350,00 €	2 800,00 €	239,00 €	1 912,00 €	182,00 €	1 456,00 €	450,00 €	3 600,00 €	203,00 €
2028,1	Etablissement du plan de retrait amiante	1,00	forfait	1 725,00 €	1 725,00 €	1 915,00 €	1 915,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	1 400,00 €
2028,2	Mise en place de l'atelier de désamiantage	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	1 960,00 €	1 960,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	2 350,00 €
2028,3	Procédure amiante : intervention ponctuelle sur réseau amianté pour interconnexion entre réseau projeté et réseau existant	21,00	unité	500,00 €	10 500,00 €	240,00 €	5 040,00 €	200,00 €	4 200,00 €	290,00 €	6 090,00 €	550,00 €
2028,4	Dépense réseau amiante ciment de Ø 150 mm à Ø 250 mm inclus	12,00	ml	170,00 €	2 040,00 €	158,00 €	1 896,00 €	90,00 €	1 080,00 €	110,00 €	1 320,00 €	370,00 €
2038,1	Maintien de service assainissement	1,00	forfait	3 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	800,00 €	800,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	1 500,00 €
	Canalisations				88 353,00 €		84 766,00 €		62 260,00 €		91 157,00 €	

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE

VERIFICATION DES OFFRES AVANT NEGOCIATION				ESTIMATION				RAMPA TP BERTHOULY TP					
Voirie													
4001,1	Revêtement de chaussée par bicouche	400,00	m²	8,00 €	3 200,00 €	6,49 €	2 596,00 €	6,30 €	2 596,00 €	6,30 €	600,00 €	1,80 €	432,00 €
4002,2	Imprégnation	240,00	m²	1,80 €	432,00 €	2,42 €	580,80 €	2,50 €	580,80 €	2,50 €	600,00 €	1,80 €	432,00 €
1019,1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur – Le mètre linéaire	1 070,00	ml	2,50 €	2 675,00 €	1,50 €	1 605,00 €	1,50 €	1 605,00 €	1,50 €	1 605,00 €	1,00 €	1 070,00 €
4003,2	Revêtement de chaussée par enrobé à chaud de granulamétrie 0/10 à raison de 144 kg/m²	35,00	tonne	140,00 €	4 900,00 €	202,40 €	7 084,00 €	150,00 €	5 250,00 €	165,00 €	5 775,00 €	120,00 €	120,00 €
	Voirie				11 207,00 €		11 865,80 €		9 975,00 €		9 975,00 €		9 597,00 €
Recolement													
5001,1	Dossiers de récolement pour l'ensemble du chantier selon les prescriptions du CCTP	528,00	ml	2,50 €	1 320,00 €	1,20 €	633,60 €	1,40 €	739,20 €	1,80 €	950,40 €	0,50 €	0,50 €
5001,2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré	40,00	unité	35,00 €	1 400,00 €	20,00 €	800,00 €	13,00 €	520,00 €	15,00 €	600,00 €	0,20 €	0,20 €
5001,3	La fourniture des données sur support informatique et remise des plans sur AutoCAD avec table SIG en format shape selon CCTP	1,00	unité	450,00 €	450,00 €	950,00 €	950,00 €	500,00 €	500,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	550,00 €	550,00 €
	Recolement				3 170,00 €		2 383,60 €		1 759,20 €		2 900,40 €		
SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX EAUX USEES - LOT 1-B - TRANCHE FERME : Rue du 19 mars 1962 / Avenue de l'Europe - TOTAL H.T.					192 085,10 €		176 360,70 €		188 852,46 €		157 861,05 €		

DEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX EAUX USEES - LOT 1-B - TRANCHE FERME : Rue du 19 mars 1962 / Avenue de l'Europe - TOTAL H.T.					TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		
	Préparation du chantier				5 400,00 €		3 800,00 €		5 180,00 €		7 152,75 €		
	Terrassements				83 955,10 €		73 545,30 €		109 678,26 €		47 053,90 €		
	Canalisations				88 353,00 €		84 766,00 €		62 260,00 €		91 157,00 €		
	Voirie				11 207,00 €		11 865,80 €		9 975,00 €		9 597,00 €		
	Recolement				3 170,00 €		2 383,60 €		1 759,20 €		2 900,40 €		
	TOTAL TRAVAUX HT - LOT1-B - TRANCHE FERME - EAUX USEES				192 085,10 €		176 360,70 €		188 852,46 €		157 861,05 €		
	T.V.A. 20 %				38 417,02 €		35 272,14 €		37 770,49 €		31 572,21 €		
	TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT1B - TRANCHE FERME - EAUX USEES				230 502,12 €		211 632,84 €		226 622,95 €		189 433,26 €		

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE

VERIFICATION DES OFFRES AVANT NEGOCIATION					ESTIMATION				RAMPA TP BERTHOULY TP			Reçu en préfecture le 09/10/2025		
SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX EAUX USEES - DETAILS ESTIMATIFS - LOT 1 : COLLECTEURS, CANALISATIONS & OUVRAGES ANNEXES								Publié le			ID : 007:200091601-20251002-2025074-DE			
REF	DESIGNATION	Qté	unité	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU						
Préparation du chantier														
1001,04	Installation pour toute la durée du chantier tranche optionnelle Commune	1,00	forfait	2 000,00 €	2 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	20 000,00 €	
1001,7	Réalisation du plan d'exécution tranche optionnelle Commune (masse, branchements et profils en long) et du piquetage	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	950,00 €	950,00 €	1 380,00 €		1 380,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	850,00 €	
1001,10	Réalisation d'un constat d'huissier tranche optionnelle	1,00	forfait	1500,00	1500,00	2 400,00 €	2 400,00 €	900,00 €		900,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	1 000,00 €	
1001,11	Fourniture et pose d'un panneau d'information chantier - dimensions : 3 m x 2 m, selon modèle validé par le Maître d'Ouvrage	1,00	forfait	400,00 €	400,00 €	450,00 €	450,00 €	600,00 €		600,00 €	750,00 €	750,00 €	800,00 €	
	Préparation du chantier				5 400,00 €		5 000,00 €			7 880,00 €		9 350,00 €		
Terrassements														
1006,1	Sondage aux engins mécaniques.	70,00	m³	50,00 €	3 500,00 €	40,00 €	2 800,00 €	25,00 €		1 750,00 €	30,00 €	2 100,00 €	30,00 €	
1006,2	Sondage à la main.	35,00	m³	90,00 €	3 150,00 €	80,00 €	2 800,00 €	32,00 €		1 120,00 €	65,00 €	2 275,00 €	70,00 €	
1008,01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	5 655,00	dm/ml	1,30 €	7 351,50 €	1,10 €	6 220,50 €	3,80 €		21 489,00 €	1,50 €	8 482,50 €	0,50 €	
1008,02	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	14 456,00	dm/ml	1,60 €	23 129,60 €	1,20 €	17 347,20 €	6,00 €		86 736,00 €	1,40 €	20 238,40 €	0,50 €	
1008,06	Terrassement en tranchée - prof de 1,31 à 3,00m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	2 100,00	dm/ml	2,00 €	4 200,00 €	1,60 €	3 360,00 €	6,20 €		13 020,00 €	1,40 €	2 940,00 €	0,50 €	
1008,07	Terrassement en tranchée - prof de 1,31 à 3,00 m - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	7 600,00	dm/ml	2,40 €	18 240,00 €	1,70 €	12 920,00 €	7,30 €		55 480,00 €	2,20 €	16 720,00 €	0,50 €	
1010,1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	400,00	dm/ml	5,00 €	2 000,00 €	3,50 €	1 400,00 €	11,00 €		4 400,00 €	3,00 €	1 200,00 €	0,50 €	
1011,1	Terrassement en tranchée à la mini-pelle - Ø jusqu'à 160 mm inclus	400,00	dm/ml	3,20 €	1 280,00 €	1,90 €	760,00 €	7,20 €		2 880,00 €	1,90 €	760,00 €	0,80 €	
1012,1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	300,00	dm/ml	2,00 €	600,00 €	6,50 €	1 950,00 €	4,50 €		1 350,00 €	2,50 €	750,00 €	0,50 €	
1012,2	Plus value pour terrain rocheux - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	300,00	dm/ml	2,50 €	750,00 €	8,70 €	2 610,00 €	3,90 €		1 170,00 €	1,50 €	450,00 €	0,50 €	
1013,1	Blindage pour une tranchée de profondeur<2,50m	1 540,00	ml	7,00 €	10 780,00 €	10,00 €	15 400,00 €	5,00 €		7 700,00 €	2,10 €	3 234,00 €	1,00 €	
1013,2	Blindage pour une tranchée de profondeur >2,50m	100,00	ml	10,00 €	1 000,00 €	12,00 €	1 200,00 €	7,50 €		750,00 €	3,20 €	320,00 €	1,50 €	
1014,1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	435,00	ml	8,00 €	3 480,00 €	15,00 €	6 525,00 €	13,50 €		5 872,50 €	7,50 €	3 262,50 €	8,00 €	
1014,2	Lit de pose et d'enrobage - Ø Au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	1 112,00	ml	10,20 €	11 342,40 €	15,00 €	16 680,00 €	15,80 €		17 569,60 €	9,50 €	10 564,00 €	10,00 €	
1015	Evacuation des matériaux en décharge agréée	3 300,00	m³	10,00 €	33 000,00 €	11,00 €	36 300,00 €	4,00 €		13 200,00 €	3,00 €	9 900,00 €	6,00 €	
1016,1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	2 300,00	m³	30,00 €	69 000,00 €	17,00 €	39 100,00 €	18,00 €		41 400,00 €	13,20 €	30 360,00 €	5,00 €	
1016,2	GRAVE NON TRAITEE 0/31.5	185,00	m³	40,00 €	7 400,00 €	18,00 €	3 330,00 €	24,90 €		4 606,50 €	17,80 €	3 293,00 €	55,00 €	
1017,1	Longement de câbles ou canalisations. Il est précisé que ce prix comprend la mise en place de protections mécaniques ou d'éléments mécaniques permettant le maintien des réseaux enterrés situés dans la zone de terrassement	1 540,00	ml	2,50 €	3 850,00 €	3,30 €	5 082,00 €	2,00 €		3 080,00 €	1,00 €	1 540,00 €	2,00 €	
1018,1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	250,00	unité	30,00 €	7 500,00 €	20,00 €	5 000,00 €	80,00 €		20 000,00 €	3,50 €	875,00 €	20,00 €	
1026,1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	1 547,00	ml	1,20 €	1 856,40 €	4,00 €	6 188,00 €	0,12 €		185,64 €	1,00 €	1 547,00 €	1,00 €	
1022,1	Démolition de maçonnerie au B.R.H	5,00	m³	40,00 €	200,00 €	66,00 €	330,00 €	30,00 €		150,00 €	25,00 €	125,00 €	60,00 €	
1022,2	Démolition de maçonnerie à la main	5,00	ml	100,00 €	500,00 €	180,00 €	900,00 €	35,00 €		175,00 €	40,00 €	200,00 €	20,00 €	
1034,1	Pompage jusqu'à 100 m³/h	80,00	jour	225,00 €	18 000,00 €	100,00 €	8 000,00 €	45,00 €		3 600,00 €	60,00 €	4 800,00 €	15,00 €	
	Terrassements				232 109,90 €		196 202,70 €			307 684,24 €		125 936,40 €		
Canalisations														
2001,2	Canalisation PVC - 160 mm CR8	435,00	ml	22,00 €	9 570,00 €	16,80 €	7 308,00 €	5,00 €		2 175,00 €	42,00 €	18 270,00 €	45,00 €	
2002,2	PS pour canalisation PVC 160 mm	366,00	ml	26,00 €	9 516,00 €	16,80 €	6 148,80 €	5,00 €		1 830,00 €	12,00 €	4 392,00 €	45,00 €	
2003,2	Canalisation EU fonte 200 mm	1 112,00	ml	76,00 €	84 512,00 €	85,00 €	94 520,00 €	60,00 €		66 720,00 €	79,00 €	87 848,00 €	107,50 €	
2009,2	Regard de visite préfabriqué Ø 1000 mm	40,00	unité	750,00 €	30 000,00 €	751,00 €	30 040,00 €	500,00 €		20 000,00 €	650,00 €	26 000,00 €	650,00 €	
2010,2	Plus value surprofondeur pour regard de visite préfabriqué diamètre 1000 mm	220,00	dm	20,00 €	4 400,00 €	24,00 €	5 280,00 €	18,00 €		3 960,00 €	15,00 €	3 300,00 €	22,00 €	
2013,2	Regard de visite coulé en place DN 1000	3,00	unité	850,00 €	2 550,00 €	1 335,00 €	4 005,00 €	5 000,00 €		15 000,00 €	1 600,00 €	4 800,00 €	950,00 €	
2034,2	A cadre rond TYPE REXEL pour trafic moyen - Classe D.400, 600 mm d'ouverture utile	43,00	unité	220,00 €	9 460,00 €	224,00 €	9 632,00 €	129,00 €		5 547,00 €	170,00 €	7 310,00 €	250,00 €	
2039,1	Raccordement conduite EU BP existant sur tabouret de branchement	87,00	forfait	150,00 €	13 050,00 €	95,00 €	8 265,00 €	52,35 €		4 554,45 €	80,00 €	6 960,00 €	250,00 €	
2014,5	Raccordement d'une conduite sur regard existant jusqu'à DN 200	4,00	unité	300,00 €	1 200,00 €	405,00 €	1 620,00 €	420,10 €		1 680,40 €	550,00 €	2 200,00 €	350,00 €	
2015,1	Tabouret de branchement PVC Ø 315 mm prof < 1,3 m	74,00	unité	350,00 €	25 900,00 €	270,00 €	19 980,00 €	90,00 €		6 660,00 €	560,00 €	41 440,00 €	142,00 €	
2015,3	Tabouret de branchement PVC Ø 400 mm prof < 1,3 m	13,00	unité	450,00 €	5 850,00 €	470,00 €	6 110,00 €	190,00 €		2 470,00 €	650,00 €	8 450,00 €	168,00 €	
2036,1	Démolition de regard de visite existant	25,00	unité	120,00 €	3 000,00 €	240,00 €	6 000,00 €	120,00 €		3 000,00 €	80,00 €	2 000,00 €	30,00 €	
2036,2	Démolition de regard de branchement	85,00	unité	70,00 €	5 950,00 €	130,00 €	11 050,00 €	90,00 €		7 650,00 €	50,00 €	4 250,00 €	15,00 €	
2037,01	Culotte fonte pour raccordement collecteur EU fonte DN 200 et canalisation de branchement PVC DN 160	32,00	unité	350,00 €	11 200,00 €	239,00 €	7 648,00 €	182,00 €		5 824,00 €	450,00 €	14 400,00 €	203,00 €	
2028,1	Etablissement du plan de retrait amiante	1,00	forfait	1 725,00 €	1 725,00 €	1 915,00 €	1 915,00 €	1 200,00 €		1 200,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	1 400,00 €	
2028,2	Mise en place de l'atelier de désamiantage	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	1 960,00 €	1 960,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	2 350,00 €	
2028,3	Procédure amiante : intervention ponctuelle sur réseau amianté pour interconnexion entre réseau projeté et réseau existant	60,00	unité	500,00 €	30 000,00 €	240,00 €	14 400,00 €	200,00 €		12 000,00 €	290,00 €	17 400,00 €	550,00 €	
2028,4	Dépense réseau amiante ciment de Ø 150 mm à Ø 250 mm inclus	50,00	ml	170,00 €	8 500,00 €	158,00 €	7 900,00 €	90,00 €		4 500,00 €	110,00 €	5 500,00 €	370,00 €	
2038,1	Maintien de service assainissement	1,00	forfait	3 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	800,00 €		800,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	1 500,00 €	
	Canalisations				260 883,00 €		245 781,80 €			167 570,85 €		263 120,00 €		
Voirie														
4001,1	Revêtement de chaussée par bicouche	1 900,00	m²	8,00 €	15 200,00 €	6,49 €	12 331,00 €	6,30 €		11 970,00 €	5,80 €	11 020,00 €	4,20 €	
4002,2	Imprégnation	0,00	m²	1,80 €	0,00 €	2,42 €	0,00 €	2,50 €		0,00 €	1,80 €	0,00 €	1,50 €	
1019,1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur – Le mètre linéaire	3 080,00	ml	2,50 €	7 700,00 €	1,50 €	4 620,00 €	1,50 €		4 620,00 €	1,00 €	3 080,00 €	2,50 €	
4003,2	Revêtement de chaussée par enrobé à chaud de granulamétrie 0/10 à raison de 144 kg/m²	0,00	tonne	140,00 €	0,00 €	202,40 €	0,00 €	150,00 €		0,00 €	165,00 €	0,00 €	120,00 €	
	Voirie				22 900,00 €		16 951,00 €			16 590,00 €		14 100,00 €		

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE 0.50 €

VERIFICATION DES OFFRES AVANT NEGOCIATION		ESTIMATION				RAMPA TP BERTHOULY TP					
Recolement											
5001,1	Dossiers de récolement pour l'ensemble du chantier selon les prescriptions du CCTP	1 540,00	ml	2,50 €	3 850,00 €	1,20 €	1 848,00 €	1,40 €	1 690,00 €	13,00 €	1 950,00 €
5001,2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré	130,00	unité	35,00 €	4 550,00 €	20,00 €	2 600,00 €	13,00 €	1 690,00 €	13,00 €	1 950,00 €
5001,3	La fourniture des données sur support informatique et remise des plans sur AutoCAD avec table SIG en format shape selon CCTP	1,00	unité	450,00 €	450,00 €	950,00 €	950,00 €	500,00 €	500,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €
Recolement					8 850,00 €		5 398,00 €		4 346,00 €		6 072,00 €
SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX EAUX USEES - LOT 1-B - TRANCHE OPTIONNELLE : Rue du 19 mars 1962 / Avenue de l'Europe - TOTAL HT							469 333,50 €		504 071,09 €		418 578,40 €

	SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX EAUX USEES - LOT 1-B - TRANCHE OPTIONNELLE : Rue du 19 mars 1962 / Avenue de l'Europe - TOTAL HT	TOTAL				TOTAL		TOTAL		TOTAL	
	Préparation du chantier				5 400,00 €		5 000,00 €		7 880,00 €		9 350,00 €
	Terrassements				232 109,90 €		196 202,70 €		307 684,24 €		125 936,40 €
	Canalisations				260 883,00 €		245 781,80 €		167 570,85 €		263 120,00 €
	Voirie				22 900,00 €		16 951,00 €		16 590,00 €		14 100,00 €
	Recolement				8 850,00 €		5 398,00 €		4 346,00 €		6 072,00 €
	TOTAL TRAVAUX HT - LOT 1 B - TRANCHE OPTIONNELLE - EAUX USEES				530 142,90 €		469 333,50 €		504 071,09 €		418 578,40 €
	T.V.A. 20 %				106 028,58 €		93 866,70 €		100 814,22 €		83 715,68 €
	TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1B - TRANCHE OPTIONNELLE - EAUX USEES				636 171,48 €		563 200,20 €		604 885,31 €		502 294,08 €

	TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1B - TRANCHE FERME - EAUX USEES - SDEA				192 085,10 €		176 360,70 €		188 852,46 €		157 861,05 €
	TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1B - TRANCHE OPTIONNELLE - EAUX USEES - SDEA				530 142,90 €		469 333,50 €		504 071,09 €		418 578,40 €
	TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1B - TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE - EAUX USEES - SDEA				722 228,00 €		645 694,20 €		692 923,55 €		576 439,45 €
	T.V.A. 20 %				144 445,60 €		129 138,84 €		138 584,71 €		115 287,89 €
	TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1B - EAUX USEES - SDEA				866 673,60 €		774 833,04 €		831 508,26 €		691 727,34 €

OFFRE ENTREPRISES
DELTA

722 228,00 €
0,00 €

645 694,20 €
0,00 €

692 923,55 €
0,00 €

576 439,45 €
0,00 €

EHTP
TOTAL
20 000,00 €
850,00 €
1 000,00 €
800,00 €
22 650,00 €
1 200,00 €
1 400,00 €
1 300,00 €
2 132,00 €
350,00 €
1 475,00 €
100,00 €
160,00 €
100,00 €
100,00 €
478,00 €
150,00 €
1 600,00 €
3 280,00 €
6 300,00 €
3 800,00 €
3 575,00 €
1 070,00 €
1 700,00 €
500,00 €
528,00 €
300,00 €
100,00 €
450,00 €
850,00 €
800,00 €
33 798,00 €
6 750,00 €
4 500,00 €
35 260,00 €
2 100,00 €
10 400,00 €
2 310,00 €
1 900,00 €
4 500,00 €
5 500,00 €
1 050,00 €
2 840,00 €
336,00 €
390,00 €
330,00 €
1 624,00 €
1 400,00 €
2 350,00 €
11 550,00 €
4 440,00 €
1 500,00 €
101 030,00 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE

EHTP
1 680,00 €
360,00 €
2 675,00 €
4 200,00 €
8 915,00 €
264,00 €
8,00 €
550,00 €
822,00 €
167 215,00 €
TOTAL
22 650,00 €
33 798,00 €
101 030,00 €
8 915,00 €
822,00 €
167 215,00 €
33 443,00 €
200 658,00 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE

EHTP

TOTAL
20 000,00 €
850,00 €
1 000,00 €
800,00 €
22 650,00 €
2 100,00 €
2 450,00 €
2 827,50 €
7 228,00 €
1 050,00 €
3 800,00 €
200,00 €
320,00 €
150,00 €
150,00 €
1 540,00 €
150,00 €
3 480,00 €
11 120,00 €
19 800,00 €
11 500,00 €
10 175,00 €
3 080,00 €
5 000,00 €
1 547,00 €
300,00 €
100,00 €
1 200,00 €
89 267,50 €
19 575,00 €
16 470,00 €
119 540,00 €
26 000,00 €
4 840,00 €
2 850,00 €
10 750,00 €
21 750,00 €
1 400,00 €
10 508,00 €
2 184,00 €
750,00 €
1 275,00 €
6 496,00 €
1 400,00 €
2 350,00 €
33 000,00 €
18 500,00 €
1 500,00 €
301 138,00 €
7 980,00 €
0,00 €
7 700,00 €
0,00 €
15 680,00 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE

EHTP
770,00 €
26,00 €
550,00 €
1 346,00 €
430 081,50 €

TOTAL
22 650,00 €
89 267,50 €
301 138,00 €
15 680,00 €
1 346,00 €
430 081,50 €
86 016,30 €
516 097,80 €

167 215,00 €
430 081,50 €
597 296,50 €
119 459,30 €
716 755,80 €

597 296,50 €
0,00 €

VERIFICATION DES OFFRES AVANT NEGOCIATION		ESTIMATION				RAMPA TP		RIVAST BTP		FAURIE SAS		
REF	DESIGNATION	Qté	unité	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU
Canalisations												
3047,1	Poteau incendie DN 100 mm	1,00	unité	2 000,00 €	2 000,00 €	1 940,00 €	1 940,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
	Canalisations				2 000,00 €		1 940,00 €		2 500,00 €		2 300,00 €	
Recolement												
5001,2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré	1,00	unité	35,00 €	35,00 €	20,00 €	20,00 €	13,00 €	13,00 €	15,00 €	15,00 €	0,20 €
	Recolement				35,00 €		20,00 €		13,00 €		15,00 €	
SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE POTEAUX INCENDIE - LOT 1B : TRANCHE FERME : Rue du 19 mars 1962 / Avenue de l'Europe - TOTAL HT					2 035,00 €		1 960,00 €		2 513,00 €		2 315,00 €	
SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE POTEAUX INCENDIE - LOT 1B : TRANCHE FERME : Rue du 19 mars 1962 / Avenue de l'Europe					TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
	Canalisations				2 000,00 €		1 940,00 €		2 500,00 €		2 300,00 €	
	Recolement				35,00 €		20,00 €		13,00 €		15,00 €	
TOTAL TRAVAUX HT - LOT 1B - TRANCHE FERME - POTEAUX INCENDIES					2 035,00 €		1 960,00 €		2 513,00 €		2 315,00 €	
	T.V.A. 20 %				407,00 €		392,00 €		502,60 €		463,00 €	
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1B - POTEAUX INCENDIES - TRANCHE FERME					2 442,00 €		2 352,00 €		3 015,60 €		2 778,00 €	

SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE POTEAUX INCENDIE - DETAILS ESTIMATIFS													
REF	DESIGNATION			Qté	unité	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL
Terrassements													
1036,1	Dépose de poteaux incendie			3,00	unité	500,00 €	1 500,00 €	730,00 €	2 190,00 €	180,00 €	540,00 €	650,00 €	1 950,00 €
	Terrassements						1 500,00 €		2 190,00 €		540,00 €		1 950,00 €
Canalisations													
3047,1	Poteau incendie DN 100 mm			3,00	unité	2 000,00 €	6 000,00 €	1 940,00 €	5 820,00 €	2 500,00 €	7 500,00 €	2 300,00 €	6 900,00 €
	Canalisations						6 000,00 €		5 820,00 €		7 500,00 €		6 900,00 €
Recolement													
5001,2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré			3,00	unité	35,00 €	105,00 €	20,00 €	60,00 €	13,00 €	39,00 €	15,00 €	45,00 €
	Recolement						105,00 €		60,00 €		39,00 €		45,00 €
SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE POTEAUX INCENDIE - LOT 1B - TRANCHE OPTIONNELLE : Rue du 19 mars 1962 / Avenue de l'Europe							7 605,00 €		8 070,00 €		8 079,00 €		8 895,00 €
SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE POTEAUX INCENDIE - LOT 1B - TRANCHE OPTIONNELLE : Rue du 19 mars 1962 / Avenue de l'Europe							TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL
	Terrassements						1 500,00 €		2 190,00 €		540,00 €		1 950,00 €
	Canalisations						6 000,00 €		5 820,00 €		7 500,00 €		6 900,00 €
	Recolement						105,00 €		60,00 €		39,00 €		45,00 €
TOTAL TRAVAUX HT - LOT 1 B - POTEAUX INCENDIES - TRANCHE OPTIONNELLE							7 605,00 €		8 070,00 €		8 079,00 €		8 895,00 €
	T.V.A. 20 %						1 521,00 €		1 614,00 €		1 615,80 €		1 779,00 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1B - POTEAUX INCENDIES - TRANCHE OPTIONNELLE							9 126,00 €		9 684,00 €		9 694,80 €		10 674,00 €

	TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1B - TRANCHE FERME - POTEAUX INCENDIES - SDEA								2 035,00 €		1 960,00 €		2 513,00 €	2 315,00 €
	TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1B - TRANCHE OPTIONNELLE - POTEAUX INCENDIES - SDEA								7 605,00 €		8 070,00 €		8 079,00 €	8 895,00 €
	TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1B - TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE - POTEAUX INCENDIES - SDEA								9 640,00 €		10 030,00 €		10 592,00 €	11 210,00 €
	T.V.A. 20 %								1 928,00 €		2 006,00 €		2 118,40 €	2 242,00 €
	TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1B - POTEAUX INCENDIES - SDEA								11 568,00 €		12 036,00 €		12 710,40 €	13 452,00 €

OFFRE ENTREPRISES	9 640,00 €	10 030,00 €	10 592,00 €	11 210,00 €
DELTA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE

EHTP
TOTAL
2 300,00 €
2 300,00 €
0,20 €
0,20 €
2 300,20 €
TOTAL
2 300,00 €
0,20 €
2 300,20 €
460,04 €
2 760,24 €

TOTAL
1 500,00 €
1 500,00 €
6 900,00 €
6 900,00 €
0,60 €
0,60 €
8 400,60 €

TOTAL
1 500,00 €
6 900,00 €
0,60 €
8 400,60 €
1 680,12 €
10 080,72 €

2 300,20 €
8 400,60 €
10 700,80 €
2 140,16 €
12 840,96 €

10 700,80 €
0,00 €

RECAPITULATION GENERALE - LOT N°1 (AVANT NEGOCIATION)

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE

ESTIMATION :

	TRANCHE FERME				TRANCHE OPTIONNELLE				TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE			
	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE FERME	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUN	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	324 676,20 €	192 085,10 €	2 035,00 €	518 796,30 €	402 211,45 €	530 142,90 €	7 605,00 €	939 959,35 €	726 887,65 €	722 228,00 €	9 640,00 €	1 458 755,65 €
T.V.A. 20 %	64 935,24 €	38 417,02 €	407,00 €	103 759,26 €	80 442,29 €	106 028,58 €	1 521,00 €	187 991,87 €	145 377,53 €	144 445,60 €	1 928,00 €	291 751,13 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1	389 611,44 €	230 502,12 €	2 442,00 €	622 555,56 €	482 653,74 €	636 171,48 €	9 126,00 €	1 127 951,22 €	872 265,18 €	866 673,60 €	11 568,00 €	1 750 506,78 €

	SYDEO	SDEA		TOTAL	SYDEO	SDEA		TOTAL	SYDEO	SDEA		TOTAL
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	324 676,20 €	192 085,10 €	2 035,00 €	518 796,30 €	402 211,45 €	530 142,90 €	7 605,00 €	939 959,35 €	726 887,65 €	722 228,00 €	9 640,00 €	1 458 755,65 €
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	324 676,20 €	194 120,10 €		518 796,30 €	402 211,45 €	537 747,90 €		939 959,35 €	726 887,65 €	731 868,00 €		1 458 755,65 €
T.V.A. 20 %	64 935,24 €	38 824,02 €		103 759,26 €	80 442,29 €	107 549,58 €		187 991,87 €	145 377,53 €	146 373,60 €		291 751,13 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1	389 611,44 €	232 944,12 €		622 555,56 €	482 653,74 €	645 297,48 €		1 127 951,22 €	872 265,18 €	878 241,60 €		1 750 506,78 €

Groupement CONJOINT : RAMPA TP / BERTHOULY TP

	TRANCHE FERME				TRANCHE OPTIONNELLE				TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE			
	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE FERME	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	287 508,35 €	176 360,70 €	1 960,00 €	465 829,05 €	344 206,45 €	469 333,50 €	8 070,00 €	821 609,95 €	631 714,80 €	645 694,20 €	10 030,00 €	1 287 439,00 €
T.V.A. 20 %	57 501,67 €	35 272,14 €	392,00 €	93 165,81 €	68 841,29 €	93 866,70 €	1 614,00 €	164 321,99 €	126 342,96 €	129 138,84 €	2 006,00 €	257 487,80 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1	345 010,02 €	211 632,84 €	2 352,00 €	558 994,86 €	413 047,74 €	563 200,20 €	9 684,00 €	985 931,94 €	758 057,76 €	774 833,04 €	12 036,00 €	1 544 926,80 €

	SYDEO	SDEA		TOTAL	SYDEO	SDEA		TOTAL	SYDEO	SDEA		TOTAL
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	287 508,35 €	176 360,70 €	1 960,00 €	465 829,05 €	344 206,45 €	469 333,50 €	8 070,00 €	821 609,95 €	631 714,80 €	645 694,20 €	10 030,00 €	1 287 439,00 €
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	287 508,35 €	178 320,70 €		465 829,05 €	344 206,45 €	477 403,50 €		821 609,95 €	631 714,80 €	655 724,20 €		1 287 439,00 €
T.V.A. 20 %	57 501,67 €	35 664,14 €		93 165,81 €	68 841,29 €	95 480,70 €		164 321,99 €	126 342,96 €	131 144,84 €		257 487,80 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1	345 010,02 €	213 984,84 €		558 994,86 €	413 047,74 €	572 884,20 €		985 931,94 €	758 057,76 €	786 869,04 €		1 544 926,80 €

RIVASI BTP

	TRANCHE FERME				TRANCHE OPTIONNELLE				TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE			
	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE FERME	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	345 528,60 €	188 852,46 €	2 513,00 €	536 894,06 €	392 035,80 €	504 071,09 €	8 079,00 €	904 185,89 €	737 564,40 €	692 923,55 €	10 592,00 €	1 441 079,95 €
T.V.A. 20 %	69 105,72 €	37 770,49 €	502,60 €	107 378,81 €	78 407,16 €	100 814,22 €	1 615,80 €	180 837,18 €	147 512,88 €	138 584,71 €	2 118,40 €	288 215,99 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1	414 634,32 €	226 622,95 €	3 015,60 €	644 272,87 €	470 442,96 €	604 885,31 €	9 694,80 €	1 085 023,07 €	885 077,28 €	831 508,26 €	12 710,40 €	1 729 295,94 €

	SYDEO	SDEA	TOTAL	SYDEO	SDEA	TOTAL	SYDEO	SDEA	TOTAL			
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	345 528,60 €	188 852,46 €	2 513,00 €	536 894,06 €	392 035,80 €	504 071,09 €	8 079,00 €	904 185,89 €	737 564,40 €	692 923,55 €	10 592,00 €	1 441 079,95 €
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	345 528,60 €	191 365,46 €		536 894,06 €	392 035,80 €	512 150,09 €		904 185,89 €	737 564,40 €	703 515,55 €		1 441 079,95 €
T.V.A. 20 %	69 105,72 €	38 273,09 €		107 378,81 €	78 407,16 €	102 430,02 €		180 837,18 €	147 512,88 €	140 703,11 €		288 215,99 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1	414 634,32 €	229 638,55 €		644 272,87 €	470 442,96 €	614 580,11 €		1 085 023,07 €	885 077,28 €	844 218,66 €		1 729 295,94 €

FAURIE SAS

	TRANCHE FERME				TRANCHE OPTIONNELLE				TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE			
	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE FERME	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	277 198,85 €	157 861,05 €	2 315,00 €	437 374,90 €	321 934,70 €	418 578,40 €	8 895,00 €	749 408,10 €	599 133,55 €	576 439,45 €	11 210,00 €	1 186 783,00 €
T.V.A. 20 %	55 439,77 €	31 572,21 €	463,00 €	87 474,98 €	64 386,94 €	83 715,68 €	1 779,00 €	149 881,62 €	119 826,71 €	115 287,89 €	2 242,00 €	237 356,60 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1	332 638,62 €	189 433,26 €	2 778,00 €	524 849,88 €	386 321,64 €	502 294,08 €	10 674,00 €	899 289,72 €	718 960,26 €	691 727,34 €	13 452,00 €	1 424 139,60 €

	SYDEO	SDEA		TOTAL	SYDEO	SDEA		TOTAL	SYDEO	SDEA		TOTAL
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	277 198,85 €	157 861,05 €	2 315,00 €	437 374,90 €	321 934,70 €	418 578,40 €	8 895,00 €	749 408,10 €	599 133,55 €	576 439,45 €	11 210,00 €	1 186 783,00 €
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	277 198,85 €	160 176,05 €		437 374,90 €	321 934,70 €	427 473,40 €		749 408,10 €	599 133,55 €	587 649,45 €		1 186 783,00 €
T.V.A. 20 %	55 439,77 €	32 035,21 €		87 474,98 €	64 386,94 €	85 494,68 €		149 881,62 €	119 826,71 €	117 529,89 €		237 356,60 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1	332 638,62 €	192 211,26 €		524 849,88 €	386 321,64 €	512 968,08 €		899 289,72 €	718 960,26 €	705 179,34 €		1 424 139,60 €

EHTP

	TRANCHE FERME				TRANCHE OPTIONNELLE				TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE			
	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE FERME	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	289 065,25 €	167 215,00 €	2 300,20 €	458 580,45 €	352 224,65 €	430 081,50 €	8 400,60 €	790 706,75 €	641 289,90 €	597 296,50 €	10 700,80 €	1 249 287,20 €
T.V.A. 20 %	57 813,05 €	33 443,00 €	460,04 €	91 716,09 €	70 444,93 €	86 016,30 €	1 680,12 €	158 141,35 €	128 257,98 €	119 459,30 €	2 140,16 €	249 857,44 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1	346 878,30 €	200 658,00 €	2 760,24 €	550 296,54 €	422 669,58 €	516 097,80 €	10 080,72 €	948 848,10 €	769 547,88 €	716 755,80 €	12 840,96 €	1 499 144,64 €

	SYDEO	SDEA		TOTAL	SYDEO	SDEA		TOTAL	SYDEO	SDEA		TOTAL
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	289 065,25 €	167 215,00 €	2 300,20 €	458 580,45 €	352 224,65 €	430 081,50 €	8 400,60 €	790 706,75 €	641 289,90 €	597 296,50 €	10 700,80 €	1 249 287,20 €
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	289 065,25 €	169 515,20 €		458 580,45 €	352 224,65 €	438 482,10 €		790 706,75 €	641 289,90 €	607 997,30 €		1 249 287,20 €
T.V.A. 20 %	57 813,05 €	33 903,04 €		91 716,09 €	70 444,93 €	87 696,42 €		158 141,35 €	128 257,98 €	121 599,46 €		249 857,44 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C. - LOT 1	346 878,30 €	203 418,24 €		550 296,54 €	422 669,58 €	526 178,52 €		948 848,10 €	769 547,88 €	729 596,76 €		1 499 144,64 €

COMMUNE DE CRUAS / SDEA – (MAITRE D’OUVRAGE DELEGUE) / SYDEO
REHABILITATION DES RESEAUX HUMIDES RUE DU 19 MARS 1962, RUE DES « TOURETTES » ET RUE DU NORD, RUE DE LA REPUBLIQUE, IMPASSE DES « PEUPLIERS » ET CHEMIN DES « ILONS NORD »
LOT N°1 : Collecteurs, Canalisations & Ouvrages Annexes : Tranche Ferme : Secteur Rue du 19 Mars 1962, Rue des Tourettes et Rue du Nord ; Tranche Optionnelle : Secteur Rue de La République, Impasse des « Peupliers » et Chemin des « Ilons Nord »

LOT 1A : part SYDEO – Travaux d’Alimentation en Eau Potable – TF + TO
LOT 1B : part SDEA – Commune – travaux d’Assainissement et poteaux incendie – TF + TO

TABLEAU DES PONDERATIONS AVANT NEGOCIATION

ESTIMATION DES TRAVAUX HT : 1.458.755,65 € répartis comme suit : SYDEO-AEP => 726.887,65 € ; SDEA-EU => 722.228,00 € ; SDEA-PI => 9.640,00 €

ESTIMATION DES TRAVAUX HT : 1.458.755,65 € répartis comme suit : TF => 518.796,30 € ; TO => 939.959,35 €

CRITERES DE JUGEMENT	Coeff. Et Note	RAMPA TP BERTHOULY TP	RIVASI BTP	FAURIE SAS	EHTP
PRIX DES TRAVAUX : AVANT VERIFICATION					
TRANCHE FERME					
* TF - SYDEO - AEP		287 508,35 €	345 528,60 €	277 198,85 €	289 065,25 €
* TF - SDEA - EU		176 360,70 €	188 852,46 €	157 861,05 €	167 215,00 €
* TF - SDEA - PI		1 960,00 €	2 513,00 €	2 315,00 €	2 300,20 €
TOTAL TRANCHE FERME		465 829,05 €	536 894,06 €	437 374,90 €	458 580,45 €
TRANCHE OPTIONNELLE					
* TO - SYDEO - AEP		344 206,45 €	392 035,80 €	321 934,70 €	352 224,65 €
* TO - SDEA - EU		469 333,50 €	504 071,09 €	418 578,40 €	430 081,50 €
* TO - SDEA - PI		8 070,00 €	8 079,00 €	8 895,00 €	8 400,60 €
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE		821 609,95 €	904 185,89 €	749 408,10 €	790 706,75 €
TOTAL TF + TO - H.T. (avant Vérification)		1 287 439,00 €	1 441 079,95 €	1 186 783,00 €	1 249 287,20 €
PRIX DES TRAVAUX : APRES VERIFICATION					
TRANCHE FERME					
* TF - SYDEO - AEP		287 508,35 €	345 528,60 €	277 198,85 €	289 065,25 €
* TF - SDEA - EU		176 360,70 €	188 852,46 €	157 861,05 €	167 215,00 €
* TF - SDEA - PI		1 960,00 €	2 513,00 €	2 315,00 €	2 300,20 €
TOTAL TRANCHE FERME		465 829,05 €	536 894,06 €	437 374,90 €	458 580,45 €
TRANCHE OPTIONNELLE					
* TO - SYDEO - AEP		344 206,45 €	392 035,80 €	321 934,70 €	352 224,65 €
* TO - SDEA - EU		469 333,50 €	504 071,09 €	418 578,40 €	430 081,50 €
* TO - SDEA - PI		8 070,00 €	8 079,00 €	8 895,00 €	8 400,60 €
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE		821 609,95 €	904 185,89 €	749 408,10 €	790 706,75 €
TOTAL TF + TO - H.T. (après Vérification)		1 287 439,00 €	1 441 079,95 €	1 186 783,00 €	1 249 287,20 €
NOTE AVANT PONDERATION :	100,00	92,18	82,35	100,00	95,00
A - PONDERATION - PRIX	50%	46,09	41,18	50,00	47,50
VALEUR TECHNIQUE					
Appropriation au contexte local	10	10	2,5	10	10
Description des travaux (méthodes, déroulement, ...)	35	35	8,75	35	26,25
Eléments mis en œuvre avec le réchauffement climatique	5	3,75	3,75	3,75	3,75
Fourniture et mise en œuvre	20	20	5	20	20
Moyens matériels et humains mis en œuvre pour le chantier	10	10	10	10	10
Présence du planning	2	2	2	2	2
Prise en compte de l'approvisionnement et des fournitures	2	2	0	2	2
Respect des délais administratifs	3	3	3	3	3
Détail et pertinence des tâches élémentaires	3	3	3	3	3
Indications sur les principales mesures prévues pour assurer la sécurité du personnel et des tiers et la réduction des gênes pour les usagers et riverains	5	5	2,5	5	3,75
Autres précisions utiles (Démarche qualité, contrôles internes, impact environnemental, gestion des déchets, ...)	5	5	2,5	5	5
Sous total - Note avant pondération	100,00	98,75	43,00	98,75	88,75
B - PONDERATION - VALEUR TECHNIQUE	50%	49,38	21,50	49,38	44,38
TOTAL (A + B)	100%	95,47	62,68	99,38	91,87
CLASSEMENT		2	4	1	3

Notation Prix : notation sur 100 avant pondération avec 100 pour la proposition la moins élevée et 100 x (prix le plus bas / prix de l'offre considérée)

DELAIS D'EXECUTION :

TRANCHE FERME (ne pouvant excéder 24 semaines) - SYDEO

TRANCHE OPTIONNELLE (ne pouvant excéder 36 semaines) - SYDEO

TOTAL ne POUVANT EXCEDER : 60 Semaines - SYDEO

TRANCHE FERME (ne pouvant excéder 24 semaines) - SDEA

TRANCHE OPTIONNELLE (ne pouvant excéder 36 semaines) - SDEA

TOTAL ne POUVANT EXCEDER : 60 Semaines - SDEA

Clauses d'insertion sociale

16 + 4 = 20 semaines	24 semaines	19 semaines	15,6 + 4 = 20 semaines
20 + 4 = 24 semaines	36 semaines	30 semaines	14,6 + 4 = 19 semaines
44 semaines	60 semaines	49 semaines	39 semaines
16 + 4 = 20 semaines	24 semaines	19 semaines	15,6 + 4 = 20 semaines
20 + 4 = 24 semaines	36 semaines	30 semaines	14,6 + 4 = 19 semaines
44 semaines	60 semaines	49 semaines	39 semaines
Pour mémoire : LOT 1A . TF : 210 h (6 semaines) . TO : 245 heures (7 semaines) Pour mémoire : LOT 1B . TF : 105 h (3 semaines) . TO : 315 heures (9 semaines)	Pour mémoire : LOT 1A . TF : 210 h (6 semaines) . TO : 245 heures (7 semaines) Pour mémoire : LOT 1B . TF : 105 h (3 semaines) . TO : 315 heures (9 semaines)	Pour mémoire : LOT 1A . TF : 210 h (6 semaines) . TO : 245 heures (7 semaines) Pour mémoire : LOT 1B . TF : 105 h (3 semaines) . TO : 315 heures (9 semaines)	Pour mémoire : LOT 1A . TF : 210 h (6 semaines) . TO : 245 heures (7 semaines) Pour mémoire : LOT 1B . TF : 105 h (3 semaines) . TO : 315 heures (9 semaines)
Planning fourni (Annexe 5 du mémoire) Groupement CONJOINT, à mandataire SOLIDAIRE Art 11 de l'AE : répartition par entreprise fournie	Planning fourni (page 37 du mémoire)	Planning fourni (page 77 du mémoire)	Planning fourni (page 37 du mémoire)
Art 12 de l'AE : sous-traitance COLAS envisagé pour voirie : 38.317,00 €HT pour LOT 1A et 21.538,00 €HT pour LOT 1B Les 2 DC4 de COLAS sont établies et signées . Pièces administratives COLAS fournies			

OFFRES ANORMALEMENT BASSES

12.2.3. - Offres anormalement basses

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la Commande Publique, les offres qui seraient suspectées d’être anormalement basses, y compris pour la partie qui serait sous traitée, feront l’objet d’une demande de compléments d’information et d’un examen détaillé.

L’acheteur rejettera les offres dès lors que ces éléments n’auront pas permis de justifier le prix ou le coût proposé ou qu’il sera établi que l’offre contrevient aux obligations applicables dans les domaines du droit de l’environnement, social et du travail établies par le droit français, le droit de l’Union européenne, la ou les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit de l’environnement, social et du travail figurant sur une liste publiée au Journal officiel de la République française (Cf « Avis relatif à la liste des dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail permettant de rejeter une offre comme anormalement basse en matière de marchés publics » NOR : E1NM1608173V annexé au Code de la Commande Publique).

L’acheteur envisage d’utiliser la méthode suivante pour repérer les offres susceptibles d’être anormalement basses afin de les soumettre à un examen attentif et de demander des précisions et des justificatifs permettant éventuellement, au candidat d’établir que ces offres ne sont pas anormalement basses.

Afin de détecter une ou plusieurs offres potentiellement anormalement basses, l’acheteur se réserve la possibilité d’appliquer la formule suivante :

Calcul de

- M1 : Moyenne de toutes les offres jugées acceptables.
- M2 : moyenne des offres excluant les offres supérieures à 1,2 x M1
- VP : Valeur plancher égale à 0,9 x M2

Toute offre inférieure à cette valeur plancher fera l’objet d’une demande de complément et d’un examen approfondi.

RAMPA TP / BERTHOULY TP	1 287 439,00 €
RIVASI BTP	1 441 079,95 €
FAURIE SAS	1 186 783,00 €
EHTP	1 249 287,20 €
TOTAL	5 164 589,15 €
MOYENNE : M1 (montant total des offres / nombre d'offres)	1 291 147,29 €
Moyenne des offres excluant les offres supérieures à 1. 2 X M1	1 549 376,75 € AUCUNE OFFRE ECARTEE
RAMPA TP / BERTHOULY TP	1 287 439,00 €
RIVASI BTP	1 441 079,95 €
FAURIE SAS	1 186 783,00 €
EHTP	1 249 287,20 €
TOTAL	5 164 589,15 €
MOYENNE : M2	1 291 147,29 €
VALEUR PLANCHER (M2 * 0.9)	1 162 032,56 € AUCUNE OFFRE inférieure à VP
Toutes les offres inférieures à VP : demander de confirmer les prix	

SYDEO - DETAILS ESTIMATIFS - Commune de CRUAS - EAU POTABLE - LOT 1 : COLLECTEURS, CANALISATIONS & OUVRAGES ANNEXES
TRANCHE FERME : Rue du 19 mars 1962, Rue des Tourettes, Rue du Nord

Envoyé en préfecture le 08/10/2025 25/45
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE

VERIFICATION DES OFFRES APRES NEGOCIATION						ESTIMATION		RAMPA TP		FAURIE SAS		EHTP	
REF	DESIGNATION	Qté	unité	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL
Préparation du chantier													
1001,01	Installation pour toute la durée du chantier tranche ferme SYDEO	1,00	forfait	2 000,00 €	2 000,00 €	1 150,80 €	1 150,80 €	3 600,00 €	3 600,00 €	24 250,00 €	24 250,00 €		
1001,4	Réalisation du plan d'exécution tranche ferme SYDEO (masse, branchements et profils en long) et du piquetage	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	911,05 €	911,05 €	2 600,00 €	2 600,00 €	824,50 €	824,50 €		
1001,9	Réalisation d'un constat d'huissier tranche ferme	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	1 150,80 €	1 150,80 €	1 602,75 €	1 602,75 €	970,00 €	970,00 €		
1001,11	Fourniture et pose d'un panneau d'information chantier - dimensions : 3 m x 2 m, selon modèle validé par le Maître d'Ouvrage	1,00	forfait	400,00 €	400,00 €	431,55 €	431,55 €	750,00 €	750,00 €	776,00 €	776,00 €		
	Préparation du chantier				5 400,00 €		3 644,20 €		8 552,75 €		26 820,50 €		
Terrassements													
1006,1	Sondage aux engins mécaniques.	60,00	m³	50,00 €	3 000,00 €	38,36 €	2 301,60 €	30,00 €	1 800,00 €	29,10 €	1 746,00 €		
1006,2	Sondage à la main.	30,00	m³	90,00 €	2 700,00 €	76,72 €	2 301,60 €	65,00 €	1 950,00 €	67,90 €	2 037,00 €		
1019,1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur – Le mètre linéaire	1 600,00	ml	2,50 €	4 000,00 €	1,44 €	2 304,00 €	1,00 €	1 600,00 €	2,43 €	3 888,00 €		
1008,01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	8 840,00	dm/ml	1,30 €	11 492,00 €	1,05 €	9 282,00 €	1,50 €	13 260,00 €	0,49 €	4 331,60 €		
1009,01	Surlargeur Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	3 120,00	dm/ml	0,90 €	2 808,00 €	0,58 €	1 809,60 €	0,80 €	2 496,00 €	0,49 €	1 528,80 €		
1012,1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	200,00	dm/ml	2,00 €	400,00 €	6,23 €	1 246,00 €	2,50 €	500,00 €	0,49 €	98,00 €		
1008,06	Terrassement en tranchée - prof de 1,31 à 3,00m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	400,00	dm/ml	2,00 €	800,00 €	1,53 €	612,00 €	1,40 €	560,00 €	0,49 €	196,00 €		
1010,1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	250,00	dm/ml	5,00 €	1 250,00 €	3,36 €	840,00 €	3,00 €	750,00 €	0,49 €	122,50 €		
1011,1	Terrassement en tranchée à la mini-pelle - Ø jusqu'à 160 mm inclus	250,00	dm/ml	3,20 €	800,00 €	1,82 €	455,00 €	1,90 €	475,00 €	0,78 €	195,00 €		
1013,1	Blindage pour une tranchée de profondeur<2,50m	100,00	ml	7,00 €	700,00 €	9,59 €	959,00 €	2,10 €	210,00 €	0,97 €	97,00 €		
1014,1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	920,00	ml	8,00 €	7 360,00 €	14,39 €	13 238,80 €	7,50 €	6 900,00 €	7,76 €	7 139,20 €		
1015	Evacuation des matériaux en décharge agréée	1 040,00	m³	10,00 €	10 400,00 €	10,55 €	10 972,00 €	3,00 €	3 120,00 €	5,82 €	6 052,80 €		
1016,1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	620,00	m³	30,00 €	18 600,00 €	1,00 €	620,00 €	13,20 €	8 184,00 €	4,85 €	3 007,00 €		
1016,2	GRAVE NON TRAITEE 0/31.5	80,00	m³	40,00 €	3 200,00 €	1,00 €	80,00 €	17,80 €	1 424,00 €	53,35 €	4 268,00 €		
1017,1	Longement de câbles ou canalisations. Il est précisé que ce prix comprend la mise en place de protections mécaniques ou d'éléments mécaniques permettant le maintien des réseaux enterrés situés dans la zone de terrassement	920,00	ml	2,50 €	2 300,00 €	3,16 €	2 907,20 €	1,00 €	920,00 €	1,94 €	1 784,80 €		
1018,1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	50,00	unité	30,00 €	1 500,00 €	19,18 €	959,00 €	3,50 €	175,00 €	19,40 €	970,00 €		
1018,2	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris entre 0,5 et 1 m	2,00	unité	60,00 €	120,00 €	55,62 €	111,24 €	10,00 €	20,00 €	242,50 €	485,00 €		
1018,3	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris supérieur à 1 m	1,00	unité	80,00 €	80,00 €	89,19 €	89,19 €	10,00 €	10,00 €	436,50 €	436,50 €		
1023,02	Béton XA2 - Agressivité chimique modérée	5,00	m³	195,00 €	975,00 €	271,40 €	1 357,00 €	160,00 €	800,00 €	116,40 €	582,00 €		
1037,1	Plus value pour passage d'une cana Ø jusqu'à 160 mm inclus dans ouvrage eaux pluviales	1,00	forfait	500,00 €	500,00 €	1 169,98 €	1 169,98 €	550,00 €	550,00 €	1 212,50 €	1 212,50 €		
1026,1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	920,00	ml	1,20 €	1 104,00 €	3,84 €	3 532,80 €	1,00 €	920,00 €	0,97 €	892,40 €		
	Terrassements				74 089,00 €		57 148,01 €		46 624,00 €		41 070,10 €		
Canalisations													
3001,4	Conduite AEP fonte ductile Ø 125 mm 16 Bars	340,00	ml	70,00 €	23 800,00 €	63,29 €	21 518,60 €	59,50 €	20 230,00 €	64,99 €	22 096,60 €		
3001,3	Conduite AEP fonte ductile Ø 100 mm 16 Bars	10,00	ml	55,00 €	550,00 €	51,79 €	517,90 €	54,00 €	540,00 €	58,20 €	582,00 €		
3009,5	Canalisation PEHD 48,8/63 mm 16 bars	570,00	ml	20,00 €	11 400,00 €	17,26 €	9 838,20 €	34,00 €	19 380,00 €	38,80 €	22 116,00 €		
3002,1	PS pour canalisation AEP fonte 60 mm 16 Bars	15,00	ml	50,00 €	750,00 €	37,40 €	561,00 €	29,00 €	435,00 €	43,65 €	654,75 €		
3002,2	PS pour canalisation AEP fonte 80 mm 16 Bars	15,00	ml	50,00 €	750,00 €	42,20 €	633,00 €	38,00 €	570,00 €	48,50 €	727,50 €		
3002,3	PS pour canalisation AEP fonte 100 mm 16 Bars	10,00	ml	60,00 €	600,00 €	51,79 €	517,90 €	45,00 €	450,00 €	58,20 €	582,00 €		
3002,4	PS pour canalisation AEP fonte 125 mm 16 Bars	80,00	ml	65,00 €	5 200,00 €	63,29 €	5 063,20 €	54,00 €	4 320,00 €	64,99 €	5 199,20 €		
3011,1	Raccordement sur canalisation AEP existante Ø 0 à 150 mm	8,00	unité	385,00 €	3 080,00 €	64,25 €	514,00 €	650,00 €	5 200,00 €	436,50 €	3 492,00 €		
3012,03	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 60 mm	1,00	Unité	220,00 €	220,00 €	115,08 €	115,08 €	200,00 €	200,00 €	106,70 €	106,70 €		
3012,05	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 100 mm	1,00	Unité	290,00 €	290,00 €	169,74 €	169,74 €	270,00 €	270,00 €	164,90 €	164,90 €		
3012,06	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 125 mm	6,00	Unité	330,00 €	1 980,00 €	293,45 €	1 760,70 €	430,00 €	2 580,00 €	224,07 €	1 344,42 €		
3012,44	Bouche à clé	8,00	Unité	99,75 €	798,00 €	57,54 €	460,32 €	60,00 €	480,00 €	48,50 €	388,00 €		
3012,45	PV pour tête de bouche à clé réhaussable ronde ou hexagonale	8,00	Unité	74,00 €	592,00 €	28,77 €	230,16 €	20,00 €	160,00 €	29,10 €	232,80 €		
3013,1	Ventouse automatique - Modèle courant DN 40/60 - pression de service 16 bars	1,00	unité	600,00 €	600,00 €	498,68 €	498,68 €	650,00 €	650,00 €	291,00 €	291,00 €		
3015,2	Dispositif de vidange avec pose d'une prise en charge DN 40	1,00	Forfait	800,00 €	800,00 €	431,55 €	431,55 €	750,00 €	750,00 €	245,41 €	245,41 €		
3024,01	Regard de visite en béton préfa. Rectangulaire ou carré - éléments de 1 x 1	1,00	Forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	1 131,62 €	1 131,62 €	650,00 €	650,00 €	1 406,50 €	1 406,50 €		

VERIFICATION DES OFFRES APRES NEGOCIATION				ESTIMATION			RAMPA TP	
	Canalisations						52 910,00 €	43 961,65 €

Envoyé en préfecture le 08/10/202526/45

Reçu en préfecture le 08/10/2025EHTP

Publié le56 865,00 €59 629,78 €

ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE

						Envoyé en préfecture le 08/10/2025					27/45
VERIFICATION DES OFFRES APRES NEGOCIATION						Reçu en préfecture le 08/10/2025					EHTP
Branchements						Publié le 30.00 €					
1006,1	Sondage aux engins mécaniques.	46,00	m³	50,00 €	2 300,00 €	38,36 €	1 764,56 €	30,00 €	1 380,00 €	29,10 €	1 338,60 €
1006,2	Sondage à la main.	23,00	m³	90,00 €	2 070,00 €	76,72 €	1 764,56 €	30,00 €	1 380,00 €	29,10 €	1 338,60 €
1019,1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur – Le mètre linéaire	1 000,00	ml	2,50 €	2 500,00 €	1,44 €	1 440,00 €	1,00 €	1 000,00 €	2,43 €	2 430,00 €
4008,1	Démolition de surface en béton, épaisseur < 20 cm	45,00	m²	25,00 €	1 125,00 €	19,18 €	863,10 €	30,00 €	1 350,00 €	9,70 €	436,50 €
1008,01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	9 185,00	dm/ml	1,30 €	11 940,50 €	1,05 €	9 644,25 €	1,50 €	13 777,50 €	0,49 €	4 500,65 €
1011,1	Terrassement en tranchée à la mini-pelle - Ø jusqu'à 160 mm inclus	5 511,00	dm/ml	3,20 €	17 635,20 €	1,82 €	10 030,02 €	1,90 €	10 470,90 €	0,78 €	4 298,58 €
1010,1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	2 087,50	dm/ml	5,00 €	10 437,50 €	3,36 €	7 014,00 €	3,00 €	6 262,50 €	0,49 €	1 022,88 €
1012,1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	400,00	dm/ml	2,00 €	800,00 €	6,23 €	2 492,00 €	2,50 €	1 000,00 €	0,49 €	196,00 €
1018,1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	184,00	unité	30,00 €	5 520,00 €	19,18 €	3 529,12 €	3,50 €	644,00 €	19,40 €	3 569,60 €
1015	Evacuation des matériaux en décharge agréée	701,40	m³	10,00 €	7 014,00 €	10,55 €	7 399,77 €	3,00 €	2 104,20 €	5,82 €	4 082,15 €
1014,1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	835,00	ml	8,00 €	6 680,00 €	14,39 €	12 015,65 €	7,50 €	6 262,50 €	7,76 €	6 479,60 €
1016,1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	501,00	m³	30,00 €	15 030,00 €	1,00 €	501,00 €	13,20 €	6 613,20 €	4,85 €	2 429,85 €
1016,2	GRAVE NON TRAITEE 0/31.5	83,50	m³	40,00 €	3 340,00 €	1,00 €	83,50 €	17,80 €	1 486,30 €	53,35 €	4 454,73 €
1035,1	Pose de canalisation dans un vide sanitaire	70,00	ml	80,00 €	5 600,00 €	76,72 €	5 370,40 €	85,00 €	5 950,00 €	43,65 €	3 055,50 €
1026,1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	835,00	ml	1,20 €	1 002,00 €	3,84 €	3 206,40 €	1,00 €	835,00 €	0,97 €	809,95 €
3009,1	Canalisation PEHD 19/25 mm + fourreau DN50 16 bars	75,00	ml	10,00 €	750,00 €	10,55 €	791,25 €	27,00 €	2 025,00 €	43,65 €	3 273,75 €
3009,2	Canalisation PEHD 24.8/32 m + fourreau DN 50 16 bars	760,00	ml	12,00 €	9 120,00 €	12,95 €	9 842,00 €	28,00 €	21 280,00 €	43,65 €	33 174,00 €
3018,1	Dispositif de branchement pour un diamètre 20 mm	7,00	unité	293,00 €	2 051,00 €	221,53 €	1 550,71 €	340,00 €	2 380,00 €	155,20 €	1 086,40 €
3018,2	Dispositif de branchement pour un diamètre 25 mm	39,00	unité	300,00 €	11 700,00 €	257,01 €	10 023,39 €	380,00 €	14 820,00 €	155,20 €	6 052,80 €
3019,1	Regard monobloc préisolé type CAHORS 12,5 t	54,00	unité	350,00 €	18 900,00 €	234,96 €	12 687,84 €	290,00 €	15 660,00 €	373,45 €	20 166,30 €
3012,44	Bouche à clé	46,00	Unité	99,75 €	4 588,50 €	57,54 €	2 646,84 €	60,00 €	2 760,00 €	48,50 €	2 231,00 €
3012,45	PV pour tête de bouche à clé réhaussable ronde ou hexagonale	46,00	Unité	74,00 €	3 404,00 €	28,77 €	1 323,42 €	20,00 €	920,00 €	29,10 €	1 338,60 €
3020,1	Ensemble de comptage sans compteur Ø 15 mm 3 m³/h	46,00	unité	60,00 €	2 760,00 €	68,09 €	3 132,14 €	130,00 €	5 980,00 €	213,40 €	9 816,40 €
3011,5	Raccordement canalisation de branchement neuve sur canalisation de branchement existante	44,00	unité	150,00 €	6 600,00 €	62,34 €	2 742,96 €	60,00 €	2 640,00 €	242,50 €	10 670,00 €
3011,4	Raccordement sur canalisation AEP existante BP Particulier y compris jusqu'à la position de l'ancien compteur	4,00	unité	500,00 €	2 000,00 €	85,35 €	341,40 €	50,00 €	200,00 €	339,50 €	1 358,00 €
1025,1	Percement de mur pour passage de conduites	50,00	dm	20,00 €	1 000,00 €	52,75 €	2 637,50 €	10,00 €	500,00 €	19,40 €	970,00 €
4006,01	Regard de 40 x 40 intérieure et grille classe 250 kn	3,00	unité	500,00 €	1 500,00 €	278,11 €	834,33 €	350,00 €	1 050,00 €	436,50 €	1 309,50 €
4009,1	Béton drainant ep.18cm	25,00	m²	140,00 €	3 500,00 €	91,11 €	2 277,75 €	154,00 €	3 850,00 €	70,81 €	1 770,25 €
	Branchements				160 867,70 €		117 949,86 €		134 696,10 €		133 883,28 €
Voirie											
4001,1	Revêtement de chaussée par bicouche	950,00	m²	8,00 €	7 600,00 €	6,22 €	5 909,00 €	5,80 €	5 510,00 €	4,07 €	3 866,50 €
4002,2	Imprégnation	740,00	m²	1,80 €	1 332,00 €	2,32 €	1 716,80 €	1,80 €	1 332,00 €	1,46 €	1 080,40 €
4003,2	Revêtement de chaussée par enrobé à chaud de granulamétrie 0/10 à raison de 144 kg/m²	110,00	tonne	140,00 €	15 400,00 €	194,10 €	21 351,00 €	165,00 €	18 150,00 €	116,40 €	12 804,00 €
	Voirie				24 332,00 €		28 976,80 €		24 992,00 €		17 750,90 €
Recolement											
5001,1	Dossiers de récolement pour l'ensemble du chantier selon les prescriptions du CCTP	1 755,00	ml	2,50 €	4 387,50 €	1,15 €	2 018,25 €	1,80 €	3 159,00 €	0,49 €	859,95 €
5001,2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré	64,00	unité	35,00 €	2 240,00 €	19,18 €	1 227,52 €	15,00 €	960,00 €	0,19 €	12,16 €
5001,3	La fourniture des données sur support informatique et remise des plans sur AutoCAD avec table SIG en format shape selon CCTP	1,00	unité	450,00 €	450,00 €	911,05 €	911,05 €	1 350,00 €	1 350,00 €	533,50 €	533,50 €
	Recolement				7 077,50 €		4 156,82 €		5 469,00 €		1 405,61 €
SYDEO - Commune de CRUAS - LOT 1 - TRANCHE FERME : Rue du 19 mars 1962, Rue des Tourettes, Rue du Nord - TOTAL H.T. - AEP						324 676,20 €	255 837,34 €		277 198,85 €		280 560,17 €

SYDEO - Commune de CRUAS - LOT 1A - TRANCHE FERME : Rue du 19 mars 1962, Rue des Tourettes, Rue du Nord - AEP						TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL
	Préparation du chantier					5 400,00 €		3 644,20 €		8 552,75 €		26 820,50 €
	Terrassements					74 089,00 €		57 148,01 €		46 624,00 €		41 070,10 €
	Canalisations					52 910,00 €		43 961,65 €		56 865,00 €		59 629,78 €
	Branchements					160 867,70 €		117 949,86 €		134 696,10 €		133 883,28 €
	Voirie					24 332,00 €		28 976,80 €		24 992,00 €		17 750,90 €
	Recolement					7 077,50 €		4 156,82 €		5 469,00 €		1 405,61 €
	TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1A- TRANCHE FERME - AEP					324 676,20 €		255 837,34 €		277 198,85 €		280 560,17 €
	T.V.A. 20 %					64 935,24 €		51 167,47 €		55 439,77 €		56 112,03 €
	TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT1A - TRANCHE FERME - AEP					389 611,44 €		307 004,81 €		332 638,62 €		336 672,20 €

VERIFICATION DES OFFRES APRES NEGOCIATION							ESTIMATION			RAMPA TP		Envoyé en préfecture le 08/10/2025		28/45
												Reçu en préfecture le 08/10/2025		EHTP
												Publié le		
SYDEO - DETAILS ESTIMATIFS - EAU POTABLE - Commune de CRUAS - LOT 1 : COLLECTEURS, CANALISATIONS & OUVRAGES AN												ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE		
TRANCHE OPTIONNELLE - Rue de la République														
REF	DESIGNATION	Qté	unité	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL			
Préparation du chantier														
1001,03	Installation pour toute la durée du chantier tranche optionnelle SYDEO	1,00	forfait	2 000,00 €	2 000,00 €	1 150,80 €	1 150,80 €	4 600,00 €	4 600,00 €	19 400,00 €	19 400,00 €			
1001,6	Réalisation du plan d'exécution tranche optionnelle SYDEO (masse, branchements et profils en long) et du piquetage	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	911,05 €	911,05 €	2 200,00 €	2 200,00 €	824,50 €	824,50 €			
1001,10	Réalisation d'un constat d'huissier tranche optionnelle	0,50	forfait	1 500,00 €	750,00 €	2 301,60 €	1 150,80 €	2 400,00 €	1 200,00 €	970,00 €	485,00 €			
1001,11	Fourniture et pose d'un panneau d'information chantier - dimensions : 3 m x 2 m, selon modèle validé par le Maître d'Ouvrage	1,00	forfait	400,00 €	400,00 €	431,55 €	431,55 €	750,00 €	750,00 €	776,00 €	776,00 €			
	Préparation du chantier				4 650,00 €		3 644,20 €		8 750,00 €		21 485,50 €			
Terrassements														
1006,1	Sondage aux engins mécaniques.	75,00	m³	50,00 €	3 750,00 €	38,36 €	2 877,00 €	30,00 €	2 250,00 €	29,10 €	2 182,50 €			
1006,2	Sondage à la main.	37,50	m³	90,00 €	3 375,00 €	76,72 €	2 877,00 €	65,00 €	2 437,50 €	67,90 €	2 546,25 €			
1019,1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur – Le mètre linéaire	1 320,00	ml	2,50 €	3 300,00 €	1,44 €	1 900,80 €	1,00 €	1 320,00 €	2,43 €	3 207,60 €			
1008,01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	3 380,00	dm/ml	1,30 €	4 394,00 €	1,05 €	3 549,00 €	1,50 €	5 070,00 €	0,49 €	1 656,20 €			
1009,01	Surlargeur Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	10 400,00	dm/ml	0,90 €	9 360,00 €	0,58 €	6 032,00 €	0,80 €	8 320,00 €	0,49 €	5 096,00 €			
1012,1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	300,00	dm/ml	2,00 €	600,00 €	6,23 €	1 869,00 €	2,50 €	750,00 €	0,49 €	147,00 €			
1008,06	Terrassement en tranchée - prof de 1,31 à 3,00m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	1 600,00	dm/ml	2,00 €	3 200,00 €	1,53 €	2 448,00 €	1,40 €	2 240,00 €	0,49 €	784,00 €			
1010,1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	400,00	dm/ml	5,00 €	2 000,00 €	3,36 €	1 344,00 €	3,00 €	1 200,00 €	0,49 €	196,00 €			
1011,1	Terrassement en tranchée à la mini-pelle - Ø jusqu'à 160 mm inclus	400,00	dm/ml	3,20 €	1 280,00 €	1,82 €	728,00 €	1,90 €	760,00 €	0,78 €	312,00 €			
1013,1	Blindage pour une tranchée de profondeur<2,50m	650,00	ml	7,00 €	4 550,00 €	9,59 €	6 233,50 €	2,10 €	1 365,00 €	0,97 €	630,50 €			
1014,1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	1 060,00	ml	8,00 €	8 480,00 €	14,39 €	15 253,40 €	7,50 €	7 950,00 €	7,76 €	8 225,60 €			
1015	Evacuation des matériaux en décharge agréee	923,00	m³	10,00 €	9 230,00 €	10,55 €	9 737,65 €	3,00 €	2 769,00 €	5,82 €	5 371,86 €			
1016,1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	550,25	m³	30,00 €	16 507,50 €	1,00 €	550,25 €	13,20 €	7 263,30 €	4,85 €	2 668,71 €			
1016,2	GRAVE NON TRAITEE 0/31.5	71,00	m³	40,00 €	2 840,00 €	1,00 €	71,00 €	17,80 €	1 263,80 €	53,35 €	3 787,85 €			
1017,1	Longement de câbles ou canalisations. Il est précisé que ce prix comprend la mise en place de protections mécaniques ou d'éléments mécaniques permettant le maintien des réseaux enterrés situés dans la zone de terrassement	1 060,00	ml	2,50 €	2 650,00 €	3,16 €	3 349,60 €	1,00 €	1 060,00 €	1,94 €	2 056,40 €			
1018,1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	150,00	unité	30,00 €	4 500,00 €	19,18 €	2 877,00 €	3,50 €	525,00 €	19,40 €	2 910,00 €			
1018,2	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris entre 0,5 et 1 m	6,00	unité	60,00 €	360,00 €	55,62 €	333,72 €	10,00 €	60,00 €	242,50 €	1 455,00 €			
1018,3	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris supérieur à 1 m	0,00	unité	80,00 €	0,00 €	89,19 €	0,00 €	10,00 €	0,00 €	436,50 €	0,00 €			
1023,02	Béton XA2 - Agressivité chimique modérée	12,00	m³	195,00 €	2 340,00 €	271,40 €	3 256,80 €	160,00 €	1 920,00 €	116,40 €	1 396,80 €			
1026,1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	1 060,00	ml	1,20 €	1 272,00 €	3,84 €	4 070,40 €	1,00 €	1 060,00 €	0,97 €	1 028,20 €			
	Terrassements				83 988,50 €		69 358,12 €		49 583,60 €		45 658,47 €			
Canalisations														
3001,2	Conduite AEP fonte ductile Ø 80 mm 16 Bars	20,00	ml	45,00 €	900,00 €	42,20 €	844,00 €	48,00 €	960,00 €	53,35 €	1 067,00 €			
3001,3	Conduite AEP fonte ductile Ø 100 mm 16 Bars	75,00	ml	55,00 €	4 125,00 €	51,79 €	3 884,25 €	54,00 €	4 050,00 €	58,20 €	4 365,00 €			
3001,4	Conduite AEP fonte ductile Ø 125 mm 16 Bars	810,00	ml	70,00 €	56 700,00 €	63,29 €	51 264,90 €	59,50 €	48 195,00 €	64,99 €	52 641,90 €			
3009,5	Canalisation PEHD 48.8/63 mm 16 bars	155,00	ml	20,00 €	3 100,00 €	17,26 €	2 675,30 €	34,00 €	5 270,00 €	38,80 €	6 014,00 €			
3002,1	PS pour canalisation AEP fonte 60 mm 16 Bars	30,00	ml	50,00 €	1 500,00 €	37,40 €	1 122,00 €	29,00 €	870,00 €	43,65 €	1 309,50 €			
3002,2	PS pour canalisation AEP fonte 80 mm 16 Bars	50,00	ml	50,00 €	2 500,00 €	42,20 €	2 110,00 €	38,00 €	1 900,00 €	48,50 €	2 425,00 €			
3002,3	PS pour canalisation AEP fonte 100 mm 16 Bars	60,00	ml	60,00 €	3 600,00 €	51,79 €	3 107,40 €	45,00 €	2 700,00 €	58,20 €	3 492,00 €			
3002,4	PS pour canalisation AEP fonte 125 mm 16 Bars	220,00	ml	65,00 €	14 300,00 €	63,29 €	13 923,80 €	54,00 €	11 880,00 €	64,99 €	14 297,80 €			
3011,1	Raccordement sur canalisation AEP existante Ø 0 à 150 mm	7,00	unité	385,00 €	2 695,00 €	64,25 €	449,75 €	650,00 €	4 550,00 €	436,50 €	3 055,50 €			
3012,03	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 60 mm	2,00	Unité	220,00 €	440,00 €	115,08 €	230,16 €	200,00 €	400,00 €	106,70 €	213,40 €			
3012,04	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 80 mm	2,00	Unité	250,00 €	500,00 €	143,85 €	287,70 €	230,00 €	460,00 €	145,50 €	291,00 €			
3012,05	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 100 mm	5,00	Unité	290,00 €	1 450,00 €	169,74 €	848,70 €	270,00 €	1 350,00 €	164,90 €	824,50 €			
3012,06	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 125 mm	6,00	Unité	330,00 €	1 980,00 €	293,45 €	1 760,70 €	430,00 €	2 580,00 €	224,07 €	1 344,42 €			
3012,44	Bouche à clé	15,00	Unité	99,75 €	1 496,25 €	57,54 €	863,10 €	60,00 €	900,00 €	48,50 €	727,50 €			
3012,45	PV pour tête de bouche à clé réhaussable ronde ou hexagonale	15,00	Unité	74,00 €	1 110,00 €	28,77 €	431,55 €	20,00 €	300,00 €	29,10 €	436,50 €			
3013,1	Ventouse automatique - Modèle courant DN 40/60 - pression de service 16 bars	4,00	unité	600,00 €	2 400,00 €	498,68 €	1 994,72 €	650,00 €	2 600,00 €	291,00 €	1 164,00 €			
3015,2	Dispositif de vidange avec pose d'une prise en charge DN 40	4,00	Forfait	800,00 €	3 200,00 €	431,55 €	1 726,20 €	750,00 €	3 000,00 €	245,41 €	981,64 €			
3024,01	Regard de visite en béton préfa. Rectangulaire ou carré - éléments de 1 x 1	4,00	Forfait	1 500,00 €	6 000,00 €	1 131,62 €	4 526,48 €	650,00 €	2 600,00 €	1 406,50 €	5 626,00 €			

VERIFICATION DES OFFRES APRES NEGOCIATION				ESTIMATION			RAMPA TP	
	Canalisations						107 996,25 €	92 050,71 €

Envoyé en préfecture le 08/10/202529/45

Reçu en préfecture le 08/10/2025EHTP

Publié le94 565,00 €100 276,66 €

ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE

							Envoyé en préfecture le 08/10/2025				30/45
VERIFICATION DES OFFRES APRES NEGOCIATION							Reçu en préfecture le 08/10/2025				EHTP
Branchements							Publié le	2 790,00 €	29,10 €	2 706,30 €	
1006,1	Sondage aux engins mécaniques.	93,00	m³	50,00 €	4 650,00 €	38,36 €	3 567,48 €	30,00 €	2 790,00 €	29,10 €	2 706,30 €
1006,2	Sondage à la main.	46,50	m³	90,00 €	4 185,00 €	76,72 €	3 567,48 €	30,00 €	2 790,00 €	29,10 €	2 706,30 €
1019,1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur – Le mètre linéaire	980,00	ml	2,50 €	2 450,00 €	1,44 €	1 411,20 €	1,00 €	980,00 €	2,43 €	2 381,40 €
4008,1	Démolition de surface en béton, épaisseur < 20 cm	10,00	m²	25,00 €	250,00 €	19,18 €	191,80 €	30,00 €	300,00 €	9,70 €	97,00 €
1008,01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	7 260,00	dm/ml	1,30 €	9 438,00 €	1,05 €	7 623,00 €	1,50 €	10 890,00 €	0,49 €	3 557,40 €
1011,1	Terrassement en tranchée à la mini-pelle - Ø jusqu'à 160 mm inclus	4 356,00	dm/ml	3,20 €	13 939,20 €	1,82 €	7 927,92 €	1,90 €	8 276,40 €	0,78 €	3 397,68 €
1010,1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	1 320,00	dm/ml	5,00 €	6 600,00 €	3,36 €	4 435,20 €	3,00 €	3 960,00 €	0,49 €	646,80 €
1012,1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	400,00	dm/ml	2,00 €	800,00 €	6,23 €	2 492,00 €	2,50 €	1 000,00 €	0,49 €	196,00 €
1018,1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	280,00	unité	30,00 €	8 400,00 €	19,18 €	5 370,40 €	3,50 €	980,00 €	19,40 €	5 432,00 €
1015	Evacuation des matériaux en décharge agréée	554,40	m³	10,00 €	5 544,00 €	10,55 €	5 848,92 €	3,00 €	1 663,20 €	5,82 €	3 226,61 €
1014,1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	660,00	ml	8,00 €	5 280,00 €	14,39 €	9 497,40 €	7,50 €	4 950,00 €	7,76 €	5 121,60 €
1016,1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	396,00	m³	30,00 €	11 880,00 €	1,00 €	396,00 €	13,20 €	5 227,20 €	4,85 €	1 920,60 €
1016,2	GRAVE NON TRAITEE 0/31.5	66,00	m³	40,00 €	2 640,00 €	1,00 €	66,00 €	17,80 €	1 174,80 €	53,35 €	3 521,10 €
1026,1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	660,00	ml	1,20 €	792,00 €	3,84 €	2 534,40 €	1,00 €	660,00 €	0,97 €	640,20 €
3009,1	Canalisation PEHD 19/25 mm + fourreau DN50 16 bars	100,00	ml	10,00 €	1 000,00 €	10,55 €	1 055,00 €	27,00 €	2 700,00 €	43,65 €	4 365,00 €
3009,2	Canalisation PEHD 24.8/32 m + fourreau DN 50 16 bars	560,00	ml	12,00 €	6 720,00 €	12,95 €	7 252,00 €	28,00 €	15 680,00 €	43,65 €	24 444,00 €
3018,1	Dispositif de branchement pour un diamètre 20 mm	5,00	unité	293,00 €	1 465,00 €	221,53 €	1 107,65 €	340,00 €	1 700,00 €	155,20 €	776,00 €
3018,2	Dispositif de branchement pour un diamètre 25 mm	93,00	unité	300,00 €	27 900,00 €	257,01 €	23 901,93 €	380,00 €	35 340,00 €	155,20 €	14 433,60 €
3019,1	Regard monobloc préisolé type CAHORS 12,5 t	83,00	unité	350,00 €	29 050,00 €	234,96 €	19 501,68 €	290,00 €	24 070,00 €	373,45 €	30 996,35 €
3012,44	Bouche à clé	98,00	Unité	99,75 €	9 775,50 €	57,54 €	5 638,92 €	60,00 €	5 880,00 €	48,50 €	4 753,00 €
3012,45	PV pour tête de bouche à clé réhaussable ronde ou hexagonale	98,00	Unité	74,00 €	7 252,00 €	28,77 €	2 819,46 €	20,00 €	1 960,00 €	29,10 €	2 851,80 €
3020,1	Ensemble de comptage sans compteur Ø 15 mm 3 m³/h	98,00	unité	60,00 €	5 880,00 €	68,09 €	6 672,82 €	130,00 €	12 740,00 €	213,40 €	20 913,20 €
3011,5	Raccordement canalisation de branchement neuve sur canalisation de branchement existante	98,00	unité	150,00 €	14 700,00 €	62,34 €	6 109,32 €	60,00 €	5 880,00 €	242,50 €	23 765,00 €
3011,4	Raccordement sur canalisation AEP existante BP Particulier y compris jusqu'à la position de l'ancien compteur	4,00	unité	500,00 €	2 000,00 €	85,35 €	341,40 €	50,00 €	200,00 €	339,50 €	1 358,00 €
1025,1	Percement de mur pour passage de conduites	50,00	dm	20,00 €	1 000,00 €	52,75 €	2 637,50 €	10,00 €	500,00 €	19,40 €	970,00 €
Branchements					183 590,70 €		131 966,88 €		152 524,10 €		165 627,99 €
Voirie											
4001,1	Revêtement de chaussée par bicouche	1 500,00	m²	8,00 €	12 000,00 €	6,22 €	9 330,00 €	5,80 €	8 700,00 €	4,07 €	6 105,00 €
4002,2	Imprégnation	70,00	m²	1,80 €	126,00 €	2,32 €	162,40 €	1,80 €	126,00 €	1,46 €	102,20 €
4003,2	Revêtement de chaussée par enrobé à chaud de granulamétrie 0/10 à raison de 144 kg/m²	10,00	tonne	140,00 €	1 400,00 €	194,10 €	1 941,00 €	165,00 €	1 650,00 €	116,40 €	1 164,00 €
Voirie					13 526,00 €		11 433,40 €		10 476,00 €		7 371,20 €
Recolement											
5001,1	Dossiers de récolement pour l'ensemble du chantier selon les prescriptions du CCTP	1 720,00	ml	2,50 €	4 300,00 €	1,15 €	1 978,00 €	1,80 €	3 096,00 €	0,49 €	842,80 €
5001,2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré	106,00	unité	35,00 €	3 710,00 €	19,18 €	2 033,08 €	15,00 €	1 590,00 €	0,19 €	20,14 €
5001,3	La fourniture des données sur support informatique et remise des plans sur AutoCAD avec table SIG en format shape selon CCTP	1,00	unité	450,00 €	450,00 €	911,05 €	911,05 €	1 350,00 €	1 350,00 €	533,50 €	533,50 €
Recolement					8 460,00 €		4 922,13 €		6 036,00 €		1 396,44 €
SYDEO - DETAILS ESTIMATIFS - Commune de CRUAS - LOT 1-A : TRANCHE OPTIONNELLE - Rue de la République - TOTAL H.T. - AEP								313 375,44 €		321 934,70 €	341 816,26 €
SYDEO - DETAILS ESTIMATIFS - Commune de CRUAS - LOT 1A : TRANCHE OPTIONNELLE - Rue de la République - AEP											
	Préparation du chantier				4 650,00 €		3 644,20 €		8 750,00 €		21 485,50 €
	Terrassements				83 988,50 €		69 358,12 €		49 583,60 €		45 658,47 €
	Canalisations				107 996,25 €		92 050,71 €		94 565,00 €		100 276,66 €
	Branchements				183 590,70 €		131 966,88 €		152 524,10 €		165 627,99 €
	Voirie				13 526,00 €		11 433,40 €		10 476,00 €		7 371,20 €
	Recolement				8 460,00 €		4 922,13 €		6 036,00 €		1 396,44 €
	TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1A - TRANCHE OPTIONNELLE - AEP				402 211,45 €		313 375,44 €		321 934,70 €		341 816,26 €
	T.V.A. 20 %				80 442,29 €		62 675,09 €		64 386,94 €		68 363,25 €
	TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT1A - TRANCHE OPTIONNELLE - AEP				482 653,74 €		376 050,53 €		386 321,64 €		410 179,51 €

VERIFICATION DES OFFRES APRES NEGOCIATION						ESTIMATION		RAMPA TP		Envoyé en préfecture le 08/10/2025 31/45			
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1A - TRANCHE FERME - AEP - SYDEO										Reçu en préfecture le 08/10/2025	EHTP		
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1A - TRANCHE OPTIONNELLE - AEP - SYDEO										Publié le	277 198,85 €		- 280 550,17 €
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1A - TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE - AEP - SYDEO										ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE	321 324,78 €		341 816,26 €
T.V.A. 20 %											599 133,55 €		622 376,43 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT1A - AEP SYDEO											119 826,71 €		124 475,29 €
											718 960,26 €		746 851,71 €

MONTANT H.T.	726 887,65 €	569 212,78 €	599 133,55 €	622 376,43 €
RABAIS	0,00%		-8,00%	
MONTANT du RABAIS TF AEP	0,00 €	rabais 11 %	-22 175,91 €	rabais - 3 %
MONTANT du RABAIS TO AEP	0,00 €	appliqué sur les	-25 754,78 €	appliqué sur les
MONTANT TOTAL du RABAIS	0,00 €	Prix du BP	-47 930,68 €	Prix du BP
MONTANT APRES RABAIS	726 887,65 €	569 212,78 €	551 202,87 €	622 376,43 €
OFFRE ENTREPRISES	726 887,65 €	569 212,78 €	551 202,87 €	622 376,43 €
DELTA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX EAUX USEES - DETAILS ESTIMATIFS - LOT 1: COLLECTEURS, CANALISATIONS & OUV									
TRANCHE FERME : Rue du 19 mars 1962 / Avenue de l'Europe									
VERIFICATION DES OFFRES APRES NEGOCIATION					ESTIMATION		RAMPA TR		
REF	DESIGNATION	Qté	unité	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL
Préparation du chantier									
1001,02	Installation pour toute la durée du chantier tranchée ferme Commune	1,00	forfait	2 000,00 €	2 000,00 €	1 150,80 €	1 150,80 €	3 400,00 €	3 400,00 €
1001,5	Réalisation du plan d'exécution tranchée ferme Commune (masse, branchements et profils en long) et du piquetage	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	911,05 €	911,05 €	1 400,00 €	1 400,00 €
1001,9	Réalisation d'un constat d'huissier tranchée ferme	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	1 150,80 €	1 150,80 €	1 602,75 €	1 602,75 €
1001,11	Fourniture et pose d'un panneau d'information chantier - dimensions : 3 m x 2 m, selon modèle validé par le Maître d'Ouvrage	1,00	forfait	400,00 €	400,00 €	431,55 €	431,55 €	750,00 €	750,00 €
	Préparation du chantier				5 400,00 €		3 644,20 €		7 152,75 €
Terrassements									
1006,1	Sondage aux engins mécaniques.	40,00	m³	50,00 €	2 000,00 €	38,36 €	1 534,40 €	30,00 €	1 200,00 €
1006,2	Sondage à la main.	20,00	m³	90,00 €	1 800,00 €	76,72 €	1 534,40 €	65,00 €	1 300,00 €
1008,01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	2 600,00	dm/ml	1,30 €	3 380,00 €	1,05 €	2 730,00 €	1,50 €	3 900,00 €
1008,02	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	4 264,00	dm/ml	1,60 €	6 822,40 €	1,15 €	4 903,60 €	1,40 €	5 969,60 €
1008,06	Terrassement en tranchée - prof de 1,31 à 3,00m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	700,00	dm/ml	2,00 €	1 400,00 €	1,53 €	1 071,00 €	1,40 €	980,00 €
1008,07	Terrassement en tranchée - prof de 1,31 à 3,00 m - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	2 950,00	dm/ml	2,40 €	7 080,00 €	1,63 €	4 808,50 €	2,20 €	6 490,00 €
1010,1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	200,00	dm/ml	5,00 €	1 000,00 €	3,36 €	672,00 €	3,00 €	600,00 €
1011,1	Terrassement en tranchée à la mini-pelle - Ø jusqu'à 160 mm inclus	200,00	dm/ml	3,20 €	640,00 €	1,82 €	364,00 €	1,90 €	380,00 €
1012,1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	200,00	dm/ml	2,00 €	400,00 €	6,23 €	1 246,00 €	2,50 €	500,00 €
1012,2	Plus value pour terrain rocheux - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	200,00	dm/ml	2,50 €	500,00 €	8,34 €	1 668,00 €	1,50 €	300,00 €
1013,1	Blindage pour une tranchée de profondeur<2,50m	478,00	ml	7,00 €	3 346,00 €	9,59 €	4 584,02 €	2,10 €	1 003,80 €
1013,2	Blindage pour une tranchée de profondeur >2,50m	100,00	ml	10,00 €	1 000,00 €	11,51 €	1 151,00 €	3,20 €	320,00 €
1014,1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	200,00	ml	8,00 €	1 600,00 €	14,39 €	2 878,00 €	7,50 €	1 500,00 €
1014,2	Lit de pose et d'enrobage - Ø Au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	328,00	ml	10,20 €	3 345,60 €	14,39 €	4 719,92 €	9,50 €	3 116,00 €
1015	Evacuation des matériaux en décharge agréée	1 050,00	m³	10,00 €	10 500,00 €	10,55 €	11 077,50 €	3,00 €	3 150,00 €
1016,1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	760,00	m³	30,00 €	22 800,00 €	1,00 €	760,00 €	13,20 €	10 032,00 €
1016,2	GRAVE NON TRAITEE 0/31.5	65,00	m³	40,00 €	2 600,00 €	1,00 €	65,00 €	17,80 €	1 157,00 €
1017,1	Longement de câbles ou canalisations. Il est précisé que ce prix comprend la mise en place de protections mécaniques ou d'éléments mécaniques permettant le maintien des réseaux enterrés situés dans la zone de terrassement	535,00	ml	2,50 €	1 337,50 €	3,16 €	1 690,60 €	1,00 €	535,00 €
1018,1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	85,00	unité	30,00 €	2 550,00 €	19,18 €	1 630,30 €	3,50 €	297,50 €
1018,2	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris entre 0,5 et 1 m	2,00	unité	60,00 €	120,00 €	55,62 €	111,24 €	10,00 €	20,00 €
1026,1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	528,00	ml	1,20 €	633,60 €	3,84 €	2 027,52 €	1,00 €	528,00 €
1022,1	Démolition de maçonnerie au B.R.H	5,00	m³	40,00 €	200,00 €	63,29 €	316,45 €	25,00 €	125,00 €
1022,2	Démolition de maçonnerie à la main	5,00	ml	100,00 €	500,00 €	172,62 €	863,10 €	40,00 €	200,00 €
1034,1	Pompage jusqu'à 100 m3/h	30,00	jour	225,00 €	6 750,00 €	95,90 €	2 877,00 €	60,00 €	1 800,00 €
1037,2	Plus value pour passage d'une cana Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus dans ouvrage eaux pluviales	1,00	forfait	750,00 €	750,00 €	1 486,45 €	1 486,45 €	750,00 €	750,00 €
4005,2	Bordure type T2 ou similaire	20,00	ml	45,00 €	900,00 €	52,75 €	1 055,00 €	45,00 €	900,00 €
	Terrassements				83 955,10 €		57 825,00 €		47 053,90 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007:200091601-20251002-2025074-DE

32/45

VERIFICATION DES OFFRES APRES NEGOCIATION				ESTIMATION				RAMPA TR			
Canalisations											
2001,2	Canalisation PVC - 160 mm CR8		150,00	ml	22,00 €	3 300,00 €	16,11 €				
2002,2	PS pour canalisation PVC 160 mm		100,00	ml	26,00 €	2 600,00 €	16,11 €				
2003,2	Canalisation EU fonte 200 mm		328,00	ml	76,00 €	24 928,00 €	81,52 €	26 738,56 €	79,00 €	25 912,00 €	104,28 €
2035,5	Canalisation refoulement PEHD 79,2/90 mm		50,00	ml	20,00 €	1 000,00 €	21,10 €	1 055,00 €	37,00 €	1 850,00 €	40,74 €
2009,2	Regard de visite préfabriqué Ø 1000 mm		16,00	unité	750,00 €	12 000,00 €	720,21 €	11 523,36 €	650,00 €	10 400,00 €	630,50 €
2010,2	Plus value surprofondeur pour regard de visite préfabriqué diamètre 1000 mm		105,00	dm	20,00 €	2 100,00 €	23,02 €	2 417,10 €	15,00 €	1 575,00 €	21,34 €
2013,2	Regard de visite coulé en place DN 1000		2,00	unité	850,00 €	1 700,00 €	1 280,27 €	2 560,54 €	1 600,00 €	3 200,00 €	921,50 €
2034,2	A cadre rond TYPE REXEL pour trafic moyen - Classe D.400, 600 mm d'ouverture utile		18,00	unité	220,00 €	3 960,00 €	214,82 €	3 866,76 €	170,00 €	3 060,00 €	242,50 €
2039,1	Raccordement conduite EU BP existant sur tabouret de branchement		22,00	forfait	150,00 €	3 300,00 €	91,11 €	2 004,42 €	80,00 €	1 760,00 €	242,50 €
2014,5	Raccordement d'une conduite sur regard existant jusqu'à DN 200		3,00	unité	300,00 €	900,00 €	388,40 €	1 165,20 €	550,00 €	1 650,00 €	339,50 €
2015,1	Tabouret de branchement PVC Ø 315 mm prof < 1.3 m		20,00	unité	350,00 €	7 000,00 €	258,93 €	5 178,60 €	560,00 €	11 200,00 €	137,74 €
2015,3	Tabouret de branchement PVC Ø 400 mm prof < 1.3 m		2,00	unité	450,00 €	900,00 €	450,73 €	901,46 €	650,00 €	1 300,00 €	162,96 €
2036,1	Démolition de regard de visite existant		13,00	unité	120,00 €	1 560,00 €	230,16 €	2 992,08 €	80,00 €	1 040,00 €	29,10 €
2036,2	Démolition de regard de branchement		22,00	unité	70,00 €	1 540,00 €	124,67 €	2 742,74 €	50,00 €	1 100,00 €	14,55 €
2037,01	Culotte fonte pour raccordement collecteur EU fonte DN 200 et canalisation de branchement PVC DN 160		8,00	unité	350,00 €	2 800,00 €	229,20 €	1 833,60 €	450,00 €	3 600,00 €	196,91 €
2028,1	Etablissement du plan de retrait amiante		1,00	forfait	1 725,00 €	1 725,00 €	1 836,49 €	1 836,49 €	3 500,00 €	3 500,00 €	1 358,00 €
2028,2	Mise en place de l'atelier de désamiantage		1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	1 879,64 €	1 879,64 €	1 900,00 €	1 900,00 €	2 279,50 €
2028,3	Procédure amiante : intervention ponctuelle sur réseau amianté pour interconnexion entre réseau projeté et réseau existant		21,00	unité	500,00 €	10 500,00 €	230,16 €	4 833,36 €	290,00 €	6 090,00 €	533,50 €
2028,4	Dépose réseau amiante ciment de Ø 150 mm à Ø 250 mm inclus		12,00	ml	170,00 €	2 040,00 €	151,52 €	1 818,24 €	110,00 €	1 320,00 €	358,90 €
2038,1	Maintien de service assainissement		1,00	forfait	3 000,00 €	3 000,00 €	1 918,00 €	1 918,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	1 455,00 €
Canalisations						88 353,00 €		81 292,65 €		91 157,00 €	
Voirie											
4001,1	Revêtement de chaussée par bicouche		400,00	m²	8,00 €	3 200,00 €	6,22 €	2 488,00 €	5,80 €	2 320,00 €	4,07 €
4002,2	Imprégnation		240,00	m²	1,80 €	432,00 €	2,32 €	556,80 €	1,80 €	432,00 €	1,46 €
1019,1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur – Le mètre linéaire		1 070,00	ml	2,50 €	2 675,00 €	1,44 €	1 540,80 €	1,00 €	1 070,00 €	2,43 €
4003,2	Revêtement de chaussée par enrobé à chaud de granulamétrie 0/10 à raison de 144 kg/m²		35,00	tonne	140,00 €	4 900,00 €	194,10 €	6 793,50 €	165,00 €	5 775,00 €	116,40 €
Voirie						11 207,00 €		11 379,10 €		9 597,00 €	
Recolement											
5001,1	Dossiers de récolement pour l'ensemble du chantier selon les prescriptions du CCTP		528,00	ml	2,50 €	1 320,00 €	1,15 €	607,20 €	1,80 €	950,40 €	0,49 €
5001,2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré		40,00	unité	35,00 €	1 400,00 €	19,18 €	767,20 €	15,00 €	600,00 €	0,19 €
5001,3	La fourniture des données sur support informatique et remise des plans sur AutoCAD avec table SIG en format shape selon CCTP		1,00	unité	450,00 €	450,00 €	911,05 €	911,05 €	1 350,00 €	1 350,00 €	533,50 €
Recolement						3 170,00 €		2 285,45 €		2 900,40 €	
SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX EAUX USEES - LOT 1-B - TRANCHE FERME : Rue du 19 mars 1962 / Avenue de l'Europe - TOTAL H.T.							192 085,10 €	156 426,40 €		157 861,05 €	

E DE CRUAS - TRAVAUX EAUX USEES - LOT 1-B - TRANCHE FERME : Rue du 19 mars 1962 / Avenue de l'Europe - TOTAL H.T.						TOTAL		TOTAL		TOTAL	
Préparation du chantier						5 400,00 €		3 644,20 €		7 152,75 €	
Terrassements						83 955,10 €		57 825,00 €		47 053,90 €	
Canalisations						88 353,00 €		81 292,65 €		91 157,00 €	
Voirie						11 207,00 €		11 379,10 €		9 597,00 €	
Recolement						3 170,00 €		2 285,45 €		2 900,40 €	
TOTAL TRAVAUX HT - LOT1-B - TRANCHE FERME - EAUX USEES						192 085,10 €		156 426,40 €		157 861,05 €	
T.V.A. 20 %						38 417,02 €		31 285,28 €		31 572,21 €	
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT1B - TRANCHE FERME - EAUX USEES						230 502,12 €		187 711,68 €		189 433,26 €	

VERIFICATION DES OFFRES APRES NEGOCIATION						ESTIMATION		RAMPA TR		Envoyé en préfecture le 08/10/2025		34/45
SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX EAUX USEES - DETAILS ESTIMATIFS - LOT 1 : COLLECTEURS, CANALISATIONS & OUV						Publié le 08/10/2025		ANNEXES		Reçu en préfecture le 08/10/2025		
TRANCHE OPTIONNELLE : Rue du 19 mars 1962 / Avenue de l'Europe						ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE						
REF	DESIGNATION	Qté	unité	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU
Préparation du chantier												
1001,04	Installation pour toute la durée du chantier tranche optionnelle Commune	1,00	forfait	2 000,00 €	2 000,00 €	1 150,80 €	1 150,80 €	4 800,00 €	4 800,00 €	19 400,00 €		
1001,7	Réalisation du plan d'exécution tranche optionnelle Commune (masse, branchements et profils en long) et du piquetage	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	911,05 €	911,05 €	1 400,00 €	1 400,00 €	824,50 €		
1001,10	Réalisation d'un constat d'huissier tranche optionnelle	1,00	forfait	1500,00	1500,00	2 301,60 €	2 301,60 €	2 400,00 €	2 400,00 €	970,00 €		
1001,11	Fourniture et pose d'un panneau d'information chantier - dimensions : 3 m x 2 m, selon modèle validé par le Maître d'Ouvrage	1,00	forfait	400,00 €	400,00 €	431,55 €	431,55 €	750,00 €	750,00 €	776,00 €		
	Préparation du chantier				5 400,00 €		4 795,00 €		9 350,00 €			
Terrassements												
1006,1	Sondage aux engins mécaniques.	70,00	m³	50,00 €	3 500,00 €	38,36 €	2 685,20 €	30,00 €	2 100,00 €	29,10 €		
1006,2	Sondage à la main.	35,00	m³	90,00 €	3 150,00 €	76,72 €	2 685,20 €	65,00 €	2 275,00 €	67,90 €		
1008,01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	5 655,00	dm/ml	1,30 €	7 351,50 €	1,05 €	5 937,75 €	1,50 €	8 482,50 €	0,49 €		
1008,02	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	14 456,00	dm/ml	1,60 €	23 129,60 €	1,15 €	16 624,40 €	1,40 €	20 238,40 €	0,49 €		
1008,06	Terrassement en tranchée - prof de 1,31 à 3,00m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	2 100,00	dm/ml	2,00 €	4 200,00 €	1,53 €	3 213,00 €	1,40 €	2 940,00 €	0,49 €		
1008,07	Terrassement en tranchée - prof de 1,31 à 3,00 m - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	7 600,00	dm/ml	2,40 €	18 240,00 €	1,63 €	12 388,00 €	2,20 €	16 720,00 €	0,49 €		
1010,1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	400,00	dm/ml	5,00 €	2 000,00 €	3,36 €	1 344,00 €	3,00 €	1 200,00 €	0,49 €		
1011,1	Terrassement en tranchée à la mini-pelle - Ø jusqu'à 160 mm inclus	400,00	dm/ml	3,20 €	1 280,00 €	1,82 €	728,00 €	1,90 €	760,00 €	0,78 €		
1012,1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	300,00	dm/ml	2,00 €	600,00 €	6,23 €	1 869,00 €	2,50 €	750,00 €	0,49 €		
1012,2	Plus value pour terrain rocheux - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	300,00	dm/ml	2,50 €	750,00 €	8,34 €	2 502,00 €	1,50 €	450,00 €	0,49 €		
1013,1	Blindage pour une tranchée de profondeur<2,50m	1 540,00	ml	7,00 €	10 780,00 €	9,59 €	14 768,60 €	2,10 €	3 234,00 €	0,97 €		
1013,2	Blindage pour une tranchée de profondeur >2,50m	100,00	ml	10,00 €	1 000,00 €	11,51 €	1 151,00 €	3,20 €	320,00 €	1,46 €		
1014,1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	435,00	ml	8,00 €	3 480,00 €	14,39 €	6 259,65 €	7,50 €	3 262,50 €	7,76 €		
1014,2	Lit de pose et d'enrobage - Ø Au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	1 112,00	ml	10,20 €	11 342,40 €	14,39 €	16 001,68 €	9,50 €	10 564,00 €	9,70 €		
1015	Evacuation des matériaux en décharge agréée	3 300,00	m³	10,00 €	33 000,00 €	10,55 €	34 815,00 €	3,00 €	9 900,00 €	5,82 €		
1016,1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	2 300,00	m³	30,00 €	69 000,00 €	1,00 €	2 300,00 €	13,20 €	30 360,00 €	4,85 €		
1016,2	GRAVE NON TRAITEE 0/31.5	185,00	m³	40,00 €	7 400,00 €	1,00 €	185,00 €	17,80 €	3 293,00 €	53,35 €		
1017,1	Longement de câbles ou canalisations. Il est précisé que ce prix comprend la mise en place de protections mécaniques ou d'éléments mécaniques permettant le maintien des réseaux enterrés situés dans la zone de terrassement	1 540,00	ml	2,50 €	3 850,00 €	3,16 €	4 866,40 €	1,00 €	1 540,00 €	1,94 €		
1018,1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	250,00	unité	30,00 €	7 500,00 €	19,18 €	4 795,00 €	3,50 €	875,00 €	19,40 €		
1026,1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	1 547,00	ml	1,20 €	1 856,40 €	3,84 €	5 940,48 €	1,00 €	1 547,00 €	0,97 €		
1022,1	Démolition de maçonnerie au B.R.H	5,00	m³	40,00 €	200,00 €	63,29 €	316,45 €	25,00 €	125,00 €	58,20 €		
1022,2	Démolition de maçonnerie à la main	5,00	ml	100,00 €	500,00 €	172,62 €	863,10 €	40,00 €	200,00 €	19,40 €		
1034,1	Pompage jusqu'à 100 m3/h	80,00	jour	225,00 €	18 000,00 €	95,90 €	7 672,00 €	60,00 €	4 800,00 €	14,55 €		
	Terrassements				232 109,90 €		149 910,91 €		125 936,40 €			
Canalisations												
2001,2	Canalisation PVC - 160 mm CR8	435,00	ml	22,00 €	9 570,00 €	16,11 €	7 007,85 €	42,00 €	18 270,00 €	43,65 €		
2002,2	PS pour canalisation PVC 160 mm	366,00	ml	26,00 €	9 516,00 €	16,11 €	5 896,26 €	12,00 €	4 392,00 €	43,65 €		
2003,2	Canalisation EU fonte 200 mm	1 112,00	ml	76,00 €	84 512,00 €	81,52 €	90 650,24 €	79,00 €	87 848,00 €	104,28 €		
2009,2	Regard de visite préfabriqué Ø 1000 mm	40,00	unité	750,00 €	30 000,00 €	720,21 €	28 808,40 €	650,00 €	26 000,00 €	630,50 €		
2010,2	Plus value surprofondeur pour regard de visite préfabriqué diamètre 1000 mm	220,00	dm	20,00 €	4 400,00 €	23,02 €	5 064,40 €	15,00 €	3 300,00 €	21,34 €		
2013,2	Regard de visite coulé en place DN 1000	3,00	unité	850,00 €	2 550,00 €	1 280,27 €	3 840,81 €	1 600,00 €	4 800,00 €	921,50 €		
2034,2	A cadre rond TYPE REXEL pour trafic moyen - Classe D.400, 600 mm d'ouverture utile	43,00	unité	220,00 €	9 460,00 €	214,82 €	9 237,26 €	170,00 €	7 310,00 €	242,50 €		
2039,1	Raccordement conduite EU BP existant sur tabouret de branchement	87,00	forfait	150,00 €	13 050,00 €	91,11 €	7 926,57 €	80,00 €	6 960,00 €	242,50 €		
2014,5	Raccordement d'une conduite sur regard existant jusqu'à DN 200	4,00	unité	300,00 €	1 200,00 €	388,40 €	1 553,60 €	550,00 €	2 200,00 €	339,50 €		
2015,1	Tabouret de branchement PVC Ø 315 mm prof < 1.3 m	74,00	unité	350,00 €	25 900,00 €	258,93 €	19 160,82 €	560,00 €	41 440,00 €	137,74 €		
2015,3	Tabouret de branchement PVC Ø 400 mm prof < 1.3 m	13,00	unité	450,00 €	5 850,00 €	450,73 €	5 859,49 €	650,00 €	8 450,00 €	162,96 €		
2036,1	Démolition de regard de visite existant	25,00	unité	120,00 €	3 000,00 €	230,16 €	5 754,00 €	80,00 €	2 000,00 €	29,10 €		
2036,2	Démolition de regard de branchement	85,00	unité	70,00 €	5 950,00 €	124,67 €	10 596,95 €	50,00 €	4 250,00 €	14,55 €		
2037,01	Culotte fonte pour raccordement collecteur EU fonte DN 200 et canalisation de branchement PVC DN 160	32,00	unité	350,00 €	11 200,00 €	229,20 €	7 334,40 €	450,00 €	14 400,00 €	196,91 €		
2028,1	Etablissement du plan de retrait amiante	1,00	forfait	1 725,00 €	1 725,00 €	1 836,49 €	1 836,49 €	3 500,00 €	3 500,00 €	1 358,00 €		
2028,2	Mise en place de l'atelier de désamiantage	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	1 879,64 €	1 879,64 €	1 900,00 €	1 900,00 €	2 279,50 €		
2028,3	Procédure amiante : intervention ponctuelle sur réseau amianté pour interconnexion entre réseau projeté et réseau existant	60,00	unité	500,00 €	30 000,00 €	230,16 €	13 809,60 €	290,00 €	17 400,00 €	533,50 €		
2028,4	Dépote réseau amiante ciment de Ø 150 mm à Ø 250 mm inclus	50,00	ml	170,00 €	8 500,00 €	151,52 €	7 576,00 €	110,00 €	5 500,00 €	358,90 €		
2038,1	Maintien de service assainissement	1,00	forfait	3 000,00 €	3 000,00 €	1 918,00 €	1 918,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	1 455,00 €		

VERIFICATION DES OFFRES APRES NEGOCIATION				ESTIMATION				RAMPA TR			
	Canalisations						260 883,00 €				265 740,78 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE

VERIFICATION DES OFFRES APRES NEGOCIATION				ESTIMATION			RAMPA TR		
Voirie									
4001,1	Revêtement de chaussée par bicouche	1 900,00	m²	8,00 €	15 200,00 €	6,22 €			
4002,2	Imprégnation	0,00	m²	1,80 €	0,00 €	2,32 €			
1019,1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur – Le mètre linéaire	3 080,00	ml	2,50 €	7 700,00 €	1,44 €	4 435,20 €	1,00 €	3 080,00 €
4003,2	Revêtement de chaussée par enrobé à chaud de granulamétrie 0/10 à raison de 144 kg/m²	0,00	tonne	140,00 €	0,00 €	194,10 €	0,00 €	165,00 €	0,00 €
	Voirie				22 900,00 €		16 253,20 €		14 100,00 €
Recolement									
5001,1	Dossiers de récolement pour l'ensemble du chantier selon les prescriptions du CCTP	1 540,00	ml	2,50 €	3 850,00 €	1,15 €	1 771,00 €	1,80 €	2 772,00 €
5001,2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré	130,00	unité	35,00 €	4 550,00 €	19,18 €	2 493,40 €	15,00 €	1 950,00 €
5001,3	La fourniture des données sur support informatique et remise des plans sur AutoCAD avec table SIG en format shape selon CCTP	1,00	unité	450,00 €	450,00 €	911,05 €	911,05 €	1 350,00 €	1 350,00 €
	Recolement				8 850,00 €		5 175,45 €		6 072,00 €

SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX EAUX USEES - LOT 1-B - TRANCHE OPTIONNELLE : Rue du 19 mars 1962 / Avenue de l'Europe - TOTAL HT	530 142,90 €		411 845,34 €		418 578,40 €
--	--------------	--	--------------	--	--------------

SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX EAUX USEES - LOT 1-B - TRANCHE OPTIONNELLE : Rue du 19 mars 1962 / Avenue de l'Europe - TOTAL HT	TOTAL		TOTAL		TOTAL
Préparation du chantier	5 400,00 €		4 795,00 €		9 350,00 €
Terrassements	232 109,90 €		149 910,91 €		125 936,40 €
Canalisations	260 883,00 €		235 710,78 €		263 120,00 €
Voirie	22 900,00 €		16 253,20 €		14 100,00 €
Recolement	8 850,00 €		5 175,45 €		6 072,00 €
TOTAL TRAVAUX HT - LOT 1 B - TRANCHE OPTIONNELLE - EAUX USEES	530 142,90 €		411 845,34 €		418 578,40 €
T.V.A. 20 %	106 028,58 €		82 369,07 €		83 715,68 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1B - TRANCHE OPTIONNELLE - EAUX USEES	636 171,48 €		494 214,41 €		502 294,08 €

TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1B - TRANCHE FERME - EAUX USEES - SDEA	192 085,10 €		156 426,40 €		157 861,05 €
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1B - TRANCHE OPTIONNELLE - EAUX USEES - SDEA	530 142,90 €		411 845,34 €		418 578,40 €
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1B - TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE - EAUX USEES - SDEA	722 228,00 €		568 271,74 €		576 439,45 €
T.V.A. 20 %	144 445,60 €		113 654,35 €		115 287,89 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1B - EAUX USEES - SDEA	866 673,60 €		681 926,09 €		691 727,34 €

MONTANT H.T.	722 228,00 €	568 271,74 €	576 439,45 €
RABAIS	-461 345,00 €		-8,00%
MONTANT du RABAIS TF AEP	-861 273,60 €	rabais 11 % appliqué sur les Prix du BP	-12 628,88 €
MONTANT du RABAIS TO AEP			-33 486,27 €
MONTANT TOTAL du RABAIS	484 245,00 €		-46 115,16 €
MONTANT APRES RABAIS	726 887,65 €	568 271,74 €	530 324,29 €
OFFRE ENTREPRISES	726 887,65 €	568 271,74 €	530 324,29 €
DELTA	-4 659,65 €	0,00 €	0,00 €

EHTP
TOTAL
19 400,00 €
824,50 €
970,00 €
776,00 €
21 970,50 €
1 164,00 €
1 358,00 €
1 274,00 €
2 089,36 €
343,00 €
1 445,50 €
98,00 €
156,00 €
98,00 €
98,00 €
463,66 €
146,00 €
1 552,00 €
3 181,60 €
6 111,00 €
3 686,00 €
3 467,75 €
1 037,90 €
1 649,00 €
485,00 €
512,16 €
291,00 €
97,00 €
436,50 €
824,50 €
776,00 €
32 840,93 €

EHTP
6 547,50 €
4 365,00 €
34 203,84 €
2 037,00 €
10 088,00 €
2 240,70 €
1 843,00 €
4 365,00 €
5 335,00 €
1 018,50 €
2 754,80 €
325,92 €
378,30 €
320,10 €
1 575,28 €
1 358,00 €
2 279,50 €
11 203,50 €
4 306,80 €
1 455,00 €
98 000,74 €
1 628,00 €
350,40 €
2 600,10 €
4 074,00 €
8 652,50 €
258,72 €
7,60 €
533,50 €
799,82 €
162 264,49 €
TOTAL
21 970,50 €
32 840,93 €
98 000,74 €
8 652,50 €
799,82 €
162 264,49 €
32 452,90 €
194 717,39 €

EHTP
TOTAL
19 400,00 €
824,50 €
970,00 €
776,00 €
21 970,50 €
2 037,00 €
2 376,50 €
2 770,95 €
7 083,44 €
1 029,00 €
3 724,00 €
196,00 €
312,00 €
147,00 €
147,00 €
1 493,80 €
146,00 €
3 375,60 €
10 786,40 €
19 206,00 €
11 155,00 €
9 869,75 €
2 987,60 €
4 850,00 €
1 500,59 €
291,00 €
97,00 €
1 164,00 €
86 745,63 €
18 987,75 €
15 975,90 €
115 959,36 €
25 220,00 €
4 694,80 €
2 764,50 €
10 427,50 €
21 097,50 €
1 358,00 €
10 192,76 €
2 118,48 €
727,50 €
1 236,75 €
6 301,12 €
1 358,00 €
2 279,50 €
32 010,00 €
17 945,00 €
1 455,00 €

EHTP

292 109,42 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE

40/45

EHTP
7 733,00 €
0,00 €
7 484,40 €
0,00 €
15 217,40 €
754,60 €
24,70 €
533,50 €
1 312,80 €

417 355,75 €

TOTAL
21 970,50 €
86 745,63 €
292 109,42 €
15 217,40 €
1 312,80 €
417 355,75 €
83 471,15 €
500 826,90 €

162 264,49 €
417 355,75 €
579 620,24 €
115 924,05 €
695 544,29 €

579 620,24 €
rabais - 3 % appliqué sur les Prix du BP
579 620,24 €

579 620,24 €
0,00 €

SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE POTEAUX INCENDIE								Envoyé en préfecture le 08/10/202542/45			
VERIFICATION DES OFFRES APRES NEGOCIATION								Reçu en préfecture le 08/10/2025			
REF	DESIGNATION	Qté	unité	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL
Canalisations											
3047,1	Poteau incendie DN 100 mm	1,00	unité	2 000,00 €	2 000,00 €	1 860,46 €	1 860,46 €	2 300,00 €	2 300,00 €	2 231,00 €	2 231,00 €
	Canalisations				2 000,00 €		1 860,46 €		2 300,00 €		2 231,00 €
Recolement											
5001,2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré	1,00	unité	35,00 €	35,00 €	19,18 €	19,18 €	15,00 €	15,00 €	0,19 €	0,19 €
	Recolement				35,00 €		19,18 €		15,00 €		0,19 €
COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE POTEAUX INCENDIE - LOT 1B : TRANCHE FERME : Rue du 19 mars 1962 / Avenue de l'Europe - TC					2 035,00 €		1 879,64 €		2 315,00 €		2 231,19 €
SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE POTEAUX INCENDIE - LOT 1B : TRANCHE FERME : Rue du 19 mars 1962 / Avenue de l'Europe - HT					TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL
	Canalisations				2 000,00 €		1 860,46 €		2 300,00 €		2 231,00 €
	Recolement				35,00 €		19,18 €		15,00 €		0,19 €
	TOTAL TRAVAUX HT - LOT 1B - TRANCHE FERME - POTEAUX INCENDIES				2 035,00 €		1 879,64 €		2 315,00 €		2 231,19 €
	T.V.A. 20 %				407,00 €		375,93 €		463,00 €		446,24 €
	TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1B - POTEAUX INCENDIES - TRANCHE FERME				2 442,00 €		2 255,57 €		2 778,00 €		2 677,43 €
SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE POTEAUX INCENDIE - DETAILS ESTIMATIFS											
REF	DESIGNATION	Qté	unité	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL	PU	TOTAL
Terrassements											
1036,1	Dépose de poteaux incendie	3,00	unité	500,00 €	1 500,00 €	700,07 €	2 100,21 €	650,00 €	1 950,00 €	485,00 €	1 455,00 €
	Terrassements				1 500,00 €		2 100,21 €		1 950,00 €		1 455,00 €
Canalisations											
3047,1	Poteau incendie DN 100 mm	3,00	unité	2 000,00 €	6 000,00 €	1 860,46 €	5 581,38 €	2 300,00 €	6 900,00 €	2 231,00 €	6 693,00 €
	Canalisations				6 000,00 €		5 581,38 €		6 900,00 €		6 693,00 €
Recolement											
5001,2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré	3,00	unité	35,00 €	105,00 €	19,18 €	57,54 €	15,00 €	45,00 €	0,19 €	0,57 €
	Recolement				105,00 €		57,54 €		45,00 €		0,57 €
COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE POTEAUX INCENDIE - LOT 1B - TRANCHE OPTIONNELLE : Rue du 19 mars 1962 / Avenue de l'Europe - HT					7 605,00 €		7 739,13 €		8 895,00 €		8 148,57 €
SDEA - COMMUNE DE CRUAS - TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE POTEAUX INCENDIE - LOT 1B - TRANCHE OPTIONNELLE : Rue du 19 mars 1962 /					TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL
	Terrassements				1 500,00 €		2 100,21 €		1 950,00 €		1 455,00 €
	Canalisations				6 000,00 €		5 581,38 €		6 900,00 €		6 693,00 €
	Recolement				105,00 €		57,54 €		45,00 €		0,57 €
	TOTAL TRAVAUX HT - LOT 1 B - POTEAUX INCENDIES - TRANCHE OPTIONNELLE				7 605,00 €		7 739,13 €		8 895,00 €		8 148,57 €
	T.V.A. 20 %				1 521,00 €		1 547,83 €		1 629,00 €		1 629,71 €
	TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1B - POTEAUX INCENDIES - TRANCHE OPTIONNELLE				9 126,00 €		9 286,96 €		10 674,00 €		9 778,28 €
	TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1B - TRANCHE FERME - POTEAUX INCENDIES - SDEA				2 035,00 €		1 879,64 €		2 315,00 €		2 231,19 €
	TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1B - TRANCHE OPTIONNELLE - POTEAUX INCENDIES - SDEA				7 605,00 €		7 739,13 €		8 895,00 €		8 148,57 €
	TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1B - TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE - POTEAUX INCENDIES - SDEA				9 640,00 €		9 618,77 €		11 210,00 €		10 379,76 €
	T.V.A. 20 %				1 928,00 €		1 923,75 €		2 242,00 €		2 075,95 €
	TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1B - POTEAUX INCENDIES - SDEA				11 568,00 €		11 542,52 €		13 452,00 €		12 455,71 €

VERIFICATION DES OFFRES APRES NEGOCIATION	ESTIMATION	RAMPA TP
MONTANT H.T.	9 640,00 €	9 618,77 €
RABAIS	-8 140,00 €	
MONTANT du RABAIS TF AEP	-11 568,00 €	rabais 11 % appliqué sur les Prix du BP
MONTANT du RABAIS TO AEP		
MONTANT TOTAL du RABAIS	14 140,00 €	
MONTANT APRES RABAIS	726 887,65 €	9 618,77 €
OFFRE ENTREPRISES	726 887,65 €	9 618,77 €
DELTA	-717 247,65 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2025		43/45
Reçu en préfecture le 08/10/2025	EHTP	
Publié le	11 210,00 €	- 10 379,76 €
ID : 007-200091601-20251002-2025074-DE		
	-185,20 €	rabais - 3 %
	-711,60 €	appliqué sur les Prix du BP
	-896,80 €	
	10 313,20 €	10 379,76 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le

RECAPITULATION GENERALE - LOT N°1 (APRES NEGOCIATION)

ESTIMATION :

	TRANCHE FERME				TRANCHE OPTIONNELLE				TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE			
	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE FERME	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	324 676,20 €	192 085,10 €	2 035,00 €	518 796,30 €	402 211,45 €	530 142,90 €	7 605,00 €	939 959,35 €	726 887,65 €	722 228,00 €	9 640,00 €	1 458 755,65 €
T.V.A. 20 %	64 935,24 €	38 417,02 €	407,00 €	103 759,26 €	80 442,29 €	106 028,58 €	1 521,00 €	187 991,87 €	145 377,53 €	144 445,60 €	1 928,00 €	291 751,13 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1	389 611,44 €	230 502,12 €	2 442,00 €	622 555,56 €	482 653,74 €	636 171,48 €	9 126,00 €	1 127 951,22 €	872 265,18 €	866 673,60 €	11 568,00 €	1 750 506,78 €

	SYDEO	SDEA		TOTAL	SYDEO	SDEA		TOTAL	SYDEO	SDEA		TOTAL
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	324 676,20 €	192 085,10 €	2 035,00 €	518 796,30 €	402 211,45 €	530 142,90 €	7 605,00 €	939 959,35 €	726 887,65 €	722 228,00 €	9 640,00 €	1 458 755,65 €
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	324 676,20 €	194 120,10 €		518 796,30 €	402 211,45 €	537 747,90 €		939 959,35 €	726 887,65 €	731 868,00 €		1 458 755,65 €
T.V.A. 20 %	64 935,24 €	38 824,02 €		103 759,26 €	80 442,29 €	107 549,58 €		187 991,87 €	145 377,53 €	146 373,60 €		291 751,13 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1	389 611,44 €	232 944,12 €		622 555,56 €	482 653,74 €	645 297,48 €		1 127 951,22 €	872 265,18 €	878 241,60 €		1 750 506,78 €

Groupement CONJOINT : RAMPA TP / BERTHOULY TP

	TRANCHE FERME				TRANCHE OPTIONNELLE				TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE			
	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE FERME	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	255 837,34 €	156 426,40 €	1 879,64 €	414 143,38 €	313 375,44 €	411 845,34 €	7 739,13 €	732 959,91 €	569 212,78 €	568 271,74 €	9 618,77 €	1 147 103,29 €
T.V.A. 20 %	51 167,47 €	31 285,28 €	375,93 €	82 828,68 €	62 675,09 €	82 369,07 €	1 547,83 €	146 591,98 €	113 842,56 €	113 654,35 €	1 923,75 €	229 420,66 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1	307 004,81 €	187 711,68 €	2 255,57 €	496 972,06 €	376 050,53 €	494 214,41 €	9 286,96 €	879 551,89 €	683 055,34 €	681 926,09 €	11 542,52 €	1 376 523,95 €

	SYDEO	SDEA		TOTAL	SYDEO	SDEA		TOTAL	SYDEO	SDEA		TOTAL
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	255 837,34 €	156 426,40 €	1 879,64 €	414 143,38 €	313 375,44 €	411 845,34 €	7 739,13 €	732 959,91 €	569 212,78 €	568 271,74 €	9 618,77 €	1 147 103,29 €
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	255 837,34 €	158 306,04 €		414 143,38 €	313 375,44 €	419 584,47 €		732 959,91 €	569 212,78 €	577 890,51 €		1 147 103,29 €
T.V.A. 20 %	51 167,47 €	31 661,21 €		82 828,68 €	62 675,09 €	83 916,89 €		146 591,98 €	113 842,56 €	115 578,10 €		229 420,66 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1	307 004,81 €	189 967,25 €		496 972,06 €	376 050,53 €	503 501,36 €		879 551,89 €	683 055,34 €	693 468,61 €		1 376 523,95 €

FAURIE SAS

	TRANCHE FERME				TRANCHE OPTIONNELLE				TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE			
	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE FERME	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	255 022,94 €	145 232,17 €	2 129,80 €	402 384,91 €	296 179,92 €	385 092,13 €	8 183,40 €	689 455,45 €	551 202,87 €	530 324,29 €	10 313,20 €	1 091 840,36 €
T.V.A. 20 %	51 004,59 €	29 046,43 €	425,96 €	80 476,98 €	59 235,98 €	77 018,43 €	1 636,68 €	137 891,09 €	110 240,57 €	106 064,86 €	2 062,64 €	218 368,07 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1	306 027,53 €	174 278,60 €	2 555,76 €	482 861,89 €	355 415,91 €	462 110,55 €	9 820,08 €	827 346,54 €	661 443,44 €	636 389,15 €	12 375,84 €	1 310 208,43 €

	SYDEO	SDEA		TOTAL	SYDEO	SDEA		TOTAL	SYDEO	SDEA		TOTAL
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	255 022,94 €	145 232,17 €	2 129,80 €	402 384,91 €	296 179,92 €	385 092,13 €	8 183,40 €	689 455,45 €	551 202,87 €	530 324,29 €	10 313,20 €	1 091 840,36 €
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	255 022,94 €	147 361,97 €		402 384,91 €	296 179,92 €	393 275,53 €		689 455,45 €	551 202,87 €	540 637,49 €		1 091 840,36 €
T.V.A. 20 %	51 004,59 €	29 472,39 €		80 476,98 €	59 235,98 €	78 655,11 €		137 891,09 €	110 240,57 €	108 127,50 €		218 368,07 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1	306 027,53 €	176 834,36 €		482 861,89 €	355 415,91 €	471 930,63 €		827 346,54 €	661 443,44 €	648 764,99 €		1 310 208,43 €

EHTP

	TRANCHE FERME				TRANCHE OPTIONNELLE				TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE			
	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE FERME	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE	LOT 1A AEP - SYDEO	LOT 1B - EAUX USEES SDEA COMMUNE	LOT 1B - POTEAUX INCENDIES SDEA COMMUNE	TOTAL TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	280 560,17 €	162 264,49 €	2 231,19 €	445 055,85 €	341 816,26 €	417 355,75 €	8 148,57 €	767 320,58 €	622 376,43 €	579 620,24 €	10 379,76 €	1 212 376,43 €
T.V.A. 20 %	56 112,03 €	32 452,90 €	446,24 €	89 011,17 €	68 363,25 €	83 471,15 €	1 629,71 €	153 464,12 €	124 475,29 €	115 924,05 €	2 075,95 €	242 475,29 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1	336 672,20 €	194 717,39 €	2 677,43 €	534 067,02 €	410 179,51 €	500 826,90 €	9 778,28 €	920 784,70 €	746 851,71 €	695 544,29 €	12 455,71 €	1 454 851,71 €

	SYDEO	SDEA		TOTAL	SYDEO	SDEA		TOTAL	SYDEO	SDEA		TOTAL
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	280 560,17 €	162 264,49 €	2 231,19 €	445 055,85 €	341 816,26 €	417 355,75 €	8 148,57 €	767 320,58 €	622 376,43 €	579 620,24 €	10 379,76 €	1 212 376,43 €
TOTAL TRAVAUX H.T. - LOT 1	280 560,17 €	164 495,68 €		445 055,85 €	341 816,26 €	425 504,32 €		767 320,58 €	622 376,43 €	590 000,00 €		1 212 376,43 €
T.V.A. 20 %	56 112,03 €	32 899,14 €		89 011,17 €	68 363,25 €	85 100,86 €		153 464,12 €	124 475,29 €	118 000,00 €		242 475,29 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C - LOT 1	336 672,20 €	197 394,82 €		534 067,02 €	410 179,51 €	510 605,18 €		920 784,70 €	746 851,71 €	708 000,00 €		1 454 851,71 €

COMMUNE DE CRUAS / SDEA – (MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE) / SYDEO

REHABILITATION DES RESEAUX HUMIDES RUE DU 19 MARS 1962, RUE DES « TOURETTES » ET RUE DU NORD, RUE DE LA REPUBLIQUE, IMPASSE DES « PEUPLIERS » ET CHEMIN DES « ILONS NORD »

LOT N°1 : Collecteurs, Canalisations & Ouvrages Annexes : Tranche Ferme : Secteur Rue du 19 Mars 1962, Rue des Tourettes et Rue du Nord ; Tranche Optionnelle : Secteur Rue de La République, Impasse des « Peupliers » et Chemin des « Ilons Nord »

LOT 1A : part SYDEO – Travaux d’Alimentation en Eau Potable – TF + TO

LOT 1B : part SDEA – Commune – travaux d’Assainissement et poteaux incendie – TF + TO

TABLEAU DES PONDERATIONS APRES NEGOCIATION

ESTIMATION DES TRAVAUX HT : 1.458.755,65 € répartis comme suit : SYDEO-AEP => 726.887,65 € ; SDEA-EU => 722.228,00 € ; SDEA-PI => 9.640,00 €

ESTIMATION DES TRAVAUX HT : 1.458.755,65 € répartis comme suit : TF => 518.796,30 € ; TO => 939.959,35 €

CRITERES DE JUGEMENT	Coeff. Et Note	RAMPA TP BERTHOULY TP	FAURIE SAS	EHTP
PRIX DES TRAVAUX : AVANT NEGOCIATION				
TRANCHE FERME				
* TF - SYDEO - AEP		287 508,35 €	277 198,85 €	289 065,25 €
* TF - SDEA - EU		176 360,70 €	157 861,05 €	167 215,00 €
* TF - SDEA - PI		1 960,00 €	2 315,00 €	2 300,20 €
TOTAL TRANCHE FERME		465 829,05 €	437 374,90 €	458 580,45 €
TRANCHE OPTIONNELLE				
* TO - SYDEO - AEP		344 206,45 €	321 934,70 €	352 224,65 €
* TO - SDEA - EU		469 333,50 €	418 578,40 €	430 081,50 €
* TO - SDEA - PI		8 070,00 €	8 895,00 €	8 400,60 €
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE		821 609,95 €	749 408,10 €	790 706,75 €
TOTAL TF + TO - H.T. (avant NEGOCIATION)		1 287 439,00 €	1 186 783,00 €	1 249 287,20 €
PRIX DES TRAVAUX : APRES NEGOCIATION et AVANT VERIFICATION				
TRANCHE FERME				
* TF - SYDEO - AEP		255 837,34 €	255 022,94 €	280 560,17 €
* TF - SDEA - EU		156 426,40 €	145 232,17 €	162 264,49 €
* TF - SDEA - PI		1 879,64 €	2 129,80 €	2 231,19 €
TOTAL TRANCHE FERME		414 143,38 €	402 384,91 €	445 055,85 €
TRANCHE OPTIONNELLE				
* TO - SYDEO - AEP		313 375,44 €	296 179,92 €	341 816,26 €
* TO - SDEA - EU		411 845,34 €	385 092,13 €	417 355,75 €
* TO - SDEA - PI		7 739,13 €	8 183,40 €	8 148,57 €
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE		732 959,91 €	689 455,45 €	767 320,58 €
TOTAL TF + TO - H.T. (après NEGOCIATION et avant Vérification)		1 147 103,29 €	1 091 840,36 €	1 212 376,43 €
PRIX DES TRAVAUX : APRES NEGOCATION & APRES VERIFICATION		rabais 11 % appliqué sur les Prix du BP	rabais 8 % appliqué sur le total du Devis	rabais 3 % appliqué sur les Prix du BP
TRANCHE FERME				
* TF - SYDEO - AEP		255 837,34 €	255 022,94 €	280 560,17 €
* TF - SDEA - EU		156 426,40 €	145 232,17 €	162 264,49 €
* TF - SDEA - PI		1 879,64 €	2 129,80 €	2 231,19 €
TOTAL TRANCHE FERME		414 143,38 €	402 384,91 €	445 055,85 €
TRANCHE OPTIONNELLE				
* TO - SYDEO - AEP		313 375,44 €	296 179,92 €	341 816,26 €
* TO - SDEA - EU		411 845,34 €	385 092,13 €	417 355,75 €
* TO - SDEA - PI		7 739,13 €	8 183,40 €	8 148,57 €
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE		732 959,91 €	689 455,45 €	767 320,58 €
TOTAL TF + TO - H.T. (après NEGOCIATION et après Vérification)		1 147 103,29 €	1 091 840,36 €	1 212 376,43 €
NOTE AVANT PONDERATION :	100,00	95,18	100,00	90,06
A - PONDERATION - PRIX	50%	47,59	50,00	45,03
VALEUR TECHNIQUE				
Appropriation au contexte local	10	10	10	10
Description des travaux (méthodes, déroulement, ...)	35	35	35	26,25
Eléments mis en œuvre avec le réchauffement climatique	5	3,75	3,75	3,75
Fourniture et mise en œuvre	20	20	20	20
Moyens matériels et humains mis en œuvre pour le chantier	10	10	10	10
Présence du planning	2	2	2	2
Prise en compte de l'approvisionnement et des fournitures	2	2	2	2
Respect des délais administratifs	3	3	3	3
Détail et pertinence des tâches élémentaires	3	3	3	3
Indications sur les principales mesures prévues pour assurer la sécurité du personnel et des tiers et la réduction des gênes pour les usagers et riverains	5	5	5	3,75
Autres précisions utiles (Démarche qualité, contrôles internes, impact environnemental, gestion des déchets, ...)	5	5	5	5
Sous total - Note avant pondération	100,00	98,75	98,75	88,75
B - PONDERATION - VALEUR TECHNIQUE	50%	49,38	49,38	44,38
TOTAL (A + B)	100%	96,97	99,38	89,40
CLASSEMENT		2	1	3

Notation Prix : notation sur 100 avant pondération avec 100 pour la proposition la moins élevée et 100 x (prix le plus bas / prix de l'offre considérée)

DELAIS D'EXECUTION :

TRANCHE FERME (ne pouvant excéder 24 semaines) - SYDEO

TRANCHE OPTIONNELLE (ne pouvant excéder 36 semaines) - SYDEO

TOTAL ne POUVANT EXCEDER : 60 Semaines - SYDEO

TRANCHE FERME (ne pouvant excéder 24 semaines) - SDEA

TRANCHE OPTIONNELLE (ne pouvant excéder 36 semaines) - SDEA

TOTAL ne POUVANT EXCEDER : 60 Semaines - SDEA

Clauses d'insertion sociale

16 + 4 = 20 semaines	19 semaines	15,6 + 4 = 20 semaines
20 + 4 = 24 semaines	30 semaines	14,6 + 4 = 19 semaines
44 semaines	49 semaines	39 semaines
16 + 4 = 20 semaines	19 semaines	15,6 + 4 = 20 semaines
20 + 4 = 24 semaines	30 semaines	14,6 + 4 = 19 semaines
44 semaines	49 semaines	39 semaines
Pour mémoire : LOT 1A . TF : 210 h (6 semaines) . TO : 245 heures (7 semaines) Pour mémoire : LOT 1B . TF : 105 h (3 semaines) . TO : 315 heures (9 semaines)	Pour mémoire : LOT 1A . TF : 210 h (6 semaines) . TO : 245 heures (7 semaines) Pour mémoire : LOT 1B . TF : 105 h (3 semaines) . TO : 315 heures (9 semaines)	Pour mémoire : LOT 1A . TF : 210 h (6 semaines) . TO : 245 heures (7 semaines) Pour mémoire : LOT 1B . TF : 105 h (3 semaines) . TO : 315 heures (9 semaines)
Planning fourni (Annexe 5 du mémoire)	Planning fourni (page 77 du mémoire)	Planning fourni (page 37 du mémoire)
Groupement CONJOINT, à mandataire SOLIDAIRE Art 11 de l'AE : répartition par entreprise fournie		
Art 12 de l'AE : sous-traitance COLAS envisagé pour voirie : 38.317,00 €HT pour LOT 1A et 21.538,00 €HT pour LOT 1B Les 2 DC4 de COLAS sont établies et signées . Pièces administratives COLAS fournies		



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 08/10/2025

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 02/10/2025

Date de Convocation	16/09/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents 36	Votants 45 Pouvoirs 9

L'an deux mille vingt-cinq le deux octobre à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mme Gache Nicole, Mr Miler Fabrice, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Sady Roland, Mr Monteux Christophe, Mr Chausi Clément, Mr Gianinazzi Richard, Mme Mouton Josiane, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Vivat Thierry, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mme Vincent Josette, Mr Rousson Ludovic, Mr Arto Jean, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Savatier Paul, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laetitia, Mme Prevost Marie, Mr Hermier Fabrice, Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Reynaud Bernard, Mr Louahala Ali-Patrick, Mr Fougier Sébastien, Mme Serre Marie-Josée, Mme Faure Roalina, Mr Vignal Christophe, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr David Henri, Mr Vernet Sébastien, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Vivat Yann, Mr Heyraud Michel, Mr Roche Stéphane, Mr Coste Jérôme, Mr Tramoni Philippe, Mr Giraud Francis, Mr Hubert Francis, Mr Bernard Alain, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice, Mr Chaize Dominique

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Giraud François a donné pouvoir à Mr Mazzini Didier, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mr Vignal Christophe a donné pouvoir à Mr Ambert Gérard, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mr Soubrillard Alain a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Heyraud Michel a donné pouvoir à Mr Rossetti Bernard, Mme Chareyre Sandrine a donné pouvoir à Mr Leveque Michel, Mr Chaize Dominique a donné pouvoir à Mr Savatier Paul

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2025/075 : Avenants n°1 et 2 au marché de travaux de sécurisation Pranles Coux Lyas

Le Comité Syndical du 19 mars 2024 avait attribué le marché de travaux pour la sécurisation des UDI des communes de Pranles, Coux et Lyas (opération n°217) au groupement d'entreprises MBTP, Rampa et PRA, pour un montant de 539 975,28 €HT. Pour rappel cette phase de travaux concerne le renouvellement de canalisation du Moulin à Vent à Lyas jusqu'à La Sagnole, ainsi que la création des réseaux Sagnole et Pranlette. Ceci en deux tranches fermes et un seul lot.

Aujourd'hui les travaux s'approchent de leur terme. Mais deux séries d'imprévus sont apparues :

Tout d'abord, au surpresseur de La Sagnole, la pose d'un regard a été abandonnée et remplacée par un ouvrage de génie civil. Ensuite, au réservoir du Moulin à Vent à Lys, un compteur a dû être remplacé et déplacé. Le tout forme l'avenant n°1 proposé, pour un surcoût de 4 238,48 €HT, soit 0,785 % du marché initial.

Ensuite, 1593m² de surface de bicouche supplémentaire se sont avérées nécessaires sur les voies communales et la route départementale reliant les trois sites, du Moulin à Vent à Lys, de La Sagnole et de La Pranlette. Enfin, un regard supplémentaire s'est avéré nécessaire au captage de « La Pranlette ». Tout ceci constitue l'avenant n°2, pour un montant de 10 720,06 €HT, soit une majoration de 1,98 % par rapport au marché initial.

Les avenants n°1 et n°2, cumulés, aboutissent à une plus-value de 2,77 % par rapport au marché initial, portant son total à 554 933,82 €HT.

Ceci exposé,

- Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2194-1 permettant d'apporter des modifications aux marchés publics en cours d'exécution,
- Vu la délibération du 19/03/2024 du Comité Syndical, attribuant le marché de travaux pour la sécurisation des UDI des communes de Pranles, Coux et Lys (opération n°217), au groupement d'entreprises MBTP, Rampa et PRA pour un montant de 539 975,28 €HT,
- Considérant que les avenants proposés correspondent à des travaux devenus nécessaires, ne constituent pas des modifications substantielles du marché public, et sont de faibles montants, au sens de l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

Après en avoir délibéré, par 45 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical :

- **Approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux pour la sécurisation des UDI des communes de Pranles, Coux et Lys (opération n°217) tel que proposé, portant le total du marché à 544 213,76 €HT, ci-annexé,
- **Approuve** l'avenant n°2 au marché de travaux pour la sécurisation des UDI des communes de Pranles, Coux et Lys (opération n°217) tel que proposé, portant le total du marché à 554 933,82 €HT, ci-annexé,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les avenants à ce marché et tout acte afférant à l'exécution de la présente délibération ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits aux comptes 2315 du budget SYDEO.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 02/10/2025

Le Président, Jean Leynaud


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CANTON DE POUZIN
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

AFFAIRE N°A2300246

Maître d'Ouvrage :
SYDEO
Service Public de l'Eau Cœur d'ARDECHE

Siège : Z.I. « Le Paty » - 2 Route du Barrage – 07250 LE POUZIN

Communes de PRANLES & LYAS
Travaux d'Alimentation en Eau Potable – Renforcement de Réseaux
LOT UNIQUE : Sécurisation des unités de Distribution (UDI) des
Communes de PRANLES / COUX / LYAS
TRANCHE FERME 1 : renouvellement canalisation MAV LYAS / SAGNOLE
TRANCHE FERME 2 : création réseaux SAGNOLE / PRANLETTE

AVENANT N°1

Au Marché passé selon Procédure Adaptée en date du 19/03/2024

Notifié à l'entreprise le 10/04/2024

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Jean LEYNAUD, Président du Syndicat SYDEO – (Z.I. « Le Paty » - 2 Route du Barrage – 07250 LE POUZIN) désigné par délibération du Comité Syndical en date du

D'une part,

ET

Madame Karine ROCHE, agissant au nom et pour le compte de l'Entreprise SAS MONTAGUT BATIMENT TRAVAUX PUBLICS - MBTP – (320 Route du « Manoulier » - 07190 SAINT SAUVEUR-DE-MONTAGUT),

- Numéro d'identité Entreprise (SIREN) : 333.533.016.00015
- Code d'Activité Economique Principale : 4399C.

Monsieur Paul RAMPA, agissant au nom et pour le compte de l'Entreprise RAMPA TP SASU – (Parc Industriel Rhône Vallée Nord – B.P. 14 – 07250 LE POUZIN),

- Numéro d'identité Entreprise (SIREN) : 323.468.991.00126
- Code d'Activité Economique Principale : 4221Z.

Monsieur Paul RAMPA, agissant au nom et pour le compte de l'Entreprise POMPAGE RHONE-ALPES SASU – (Parc Industriel Rhône Vallée Nord – 07250 LE POUZIN),

- Numéro d'identité Entreprise (SIREN) : 341.529.717.00041
- Code d'Activité Economique Principale : 3320B.

D'autre part,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUI

Les Entreprises M.B.T.P., RAMPA TP et POMPAGE RHONE-ALPES ont été déclarées bénéficiaires des travaux d'Alimentation en Eau Potable, à réaliser sur le Territoire du Syndicat – Communes de PRANLES et LYAS - LOT UNIQUE : Sécurisation des unités de Distribution (UDI) des Communes de PRANLES / COUX / LYAS - TRANCHE FERME 1 : renouvellement canalisation MAV LYAS / SAGNOLE - TRANCHE FERME 2 : création réseaux SAGNOLE / PRANLETTE.

Le montant du marché s'élève à la somme de 539.975,28 Euros HT soit 647.970,33 € TTC réparti comme suit :

- | | | |
|---|-----------------------|------------------|
| ➤ | Tranche Ferme 1 | 285.103,990 € HT |
| ➤ | Tranche Ferme 2 | 254.871,29 € HT |

IL A ENSUITE ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent Avenant N°1 concerne des prestations modificatives :

Au niveau du surpresseur de « La Sagnole » :

- Abandon du regard prévu au marché : prestation remplacée par du génie civil.

Au niveau du réservoir du MAV LYAS :

- Remplacement et déplacement d'un compteur existant.

Le présent Avenant fait l'objet de prix nouveaux au Bordereau des prix du marché, selon détail ci-après.

ARTICLE 3 – MONTANT DE L'AVENANT N°1

Le montant de l'Avenant N°1 s'élève à la somme de 4.238,48 Euros H.T. soit 5.086,18 Euros T.T.C.

	MARCHE + AVENANTS
MARCHE INITIAL	539.975,28 €
AVENANT N°1	4.238,48 €
MONTANT TOTAL H.T.	544.213,76 €
T.V.A. 20,00 %	108.842,75 €
MONTANT T.T.C.	653.056,51€

Le montant du marché initial est donc porté de 539.975,28 Euros H.T. à 544.213,76 Euros H.T.

Ce qui représente au global une augmentation de 0,785 % par rapport au marché initial.

ARTICLE 4 – PRIX NOUVEAUX

PN1	Agrandissement du bâtiment de pompage de "La Sagnole" pour y intégrer les nouvelles canalisations de refoulement vers "Pranlette" et vers MAV LYAS, comprenant : terrassement, radier et longrine en béton armé, élévation en aggro, confection dalle de couverture et enduit au ciment gris. Création d'une ouverture en sous oeuvre pour communication de l'extension avec le bâti existant.	Forfait	9 780,00 €
PN2	Remplacement des pompes, y compris installation d'un ballon anti-bélier 24 L et modification des tuyauteries dans la station de pompage.	Forfait	9 560,00 €
PN3	Déplacement du chemin de câble pour libérer le passage au niveau de l'ouverture entre le bâti existant et l'agrandissement, y compris remplacement des câbles trop courts et toute fourniture nécessaire.	Forfait	1 060,00 €
PN4	Remplacement de l'arrivée depuis PROME, y compris remplacement de la vanne et du compteur DN 65 et carottage du mur de la station	Forfait	1 760,00 €
PN5	Moins value au prix HB MAV2, vanne altimétrique remplacée par un RAF DN 65, y compris modification de la tuyauterie en INOX 316 L pour installation du RAF dans la cuve.	Forfait	-869,00 €
PN6	Compteur supplémentaire DN 80, distribution au réservoir de "La Pranlette", y compris modifications de tuyauteries, y compris gaine entre le regard et le local.	Forfait	2 890,00 €

ARTICLE 5 – DELAIS D'EXECUTION

Le délai d'exécution de l'Avenant N°1 est fixé à DEUX (2) semaines.

ARTICLE 6 – PIECES CONTRACTUELLES

Aux pièces contractuelles du marché sont ajoutés :

- LE PRESENT AVENANT N°1 + DEVIS.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DU REGLEMENT DE L'AVENANT N°1

Il sera fait application des conditions du Marché initial.

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables, sous réserve qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

L'acceptation du présent avenant par le titulaire vaut renonciation à toute action, réclamation ou recours pour tout fait générateur antérieur à la date de signature du présent avenant par ses soins.

ARTICLE 9 – CONDITIONS GENERALES

Application des conditions du marché initial.

FAIT AU POUZIN

LE

LE PRESIDENT

L'ENTREPRISE MANDATAIRE,

Notification du présent AVENANT N°1 à l'Entreprise M.B.T.P., le :

Reçu l'avis de réception postal de la notification de l'avenant N°1 le

L'ENTITE ADJUDICATRICE

LE PRESIDENT,

Par délégation
Guillaume ALLIGIER
Directeur général des services

Maître d'Ouvrage :

SYDEO

Service Public de l'Eau Cœur d'ARDECHE

Siège : Z.I. « Le Paty » - 2 Route du Barrage – 07250 LE POUZIN

Communes de PRANLES & LYAS

Travaux d'Alimentation en Eau Potable – Renforcement de Réseaux

**LOT UNIQUE : Sécurisation des unités de Distribution (UDI) des
Communes de PRANLES / COUX / LYAS**

TRANCHE FERME 1 : renouvellement canalisation MAV LYAS / SAGNOLE

TRANCHE FERME 2 : création réseaux SAGNOLE / PRANLETTE

AVENANT N°2

Au Marché passé selon Procédure Adaptée en date du 19/03/2024

Notifié à l'entreprise Mandataire le 10/04/2024

A l'Avenant N°1 en date du 25/10/2024

Notifié à l'entreprise Mandataire le 07/11/2024

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Jean LEYNAUD, **Président du Syndicat SYDEO** – (Z.I. « Le Paty » - 2 Route du Barrage – 07250 LE POUZIN) désigné par délibération du Comité Syndical en date du

D'une part,

ET

Madame Karine ROCHE, agissant au nom et pour le compte de l'**Entreprise SAS MONTAGUT BATIMENT TRAVAUX PUBLICS - MBTP** – (320 Route du « Manoulier » - 07190 SAINT SAUVEUR-DE-MONTAGUT),

- Numéro d'identité Entreprise (SIREN) : 333.533.016.00015
- Code d'Activité Economique Principale : 4399C.

Monsieur Paul RAMPA, agissant au nom et pour le compte de l'**Entreprise RAMPA TP SASU** – (Parc Industriel Rhône Vallée Nord – B.P. 14 – 07250 LE POUZIN),

- Numéro d'identité Entreprise (SIREN) : 323.468.991.00126
- Code d'Activité Economique Principale : 4221Z.

Monsieur Paul RAMPA, agissant au nom et pour le compte de l'**Entreprise POMPAGE RHONE-ALPES SASU** – (Parc Industriel Rhône Vallée Nord – 07250 LE POUZIN),

- Numéro d'identité Entreprise (SIREN) : 341.529.717.00041
- Code d'Activité Economique Principale : 3320B.

D'autre part,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUI

Les Entreprises M.B.T.P., RAMPA TP et POMPAGE RHONE-ALPES ont été déclarées bénéficiaires des travaux d'Alimentation en Eau Potable, à réaliser sur le Territoire du Syndicat – Communes de PRANLES et LYAS - LOT UNIQUE : Sécurisation des unités de Distribution (UDI) des Communes de PRANLES / COUX / LYAS - TRANCHE FERME 1 : renouvellement canalisation MAV LYAS / SAGNOLE - TRANCHE FERME 2 : création réseaux SAGNOLE / PRANLETTE.

Le montant du marché s'élève à la somme de 539.975,28 Euros HT soit 647.970,33 € TTC réparti comme suit :

- Tranche Ferme 1.....285.103,990 € HT
- Tranche Ferme 2254.871,29 € HT

IL A ENSUITE ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI

ARTICLE 1 – RAPPEL - OBJET DE L'AVENANT N°1

L'Avenant N°1 concernait des prestations modificatives :

Au niveau du surpresseur de « La Sagnole » :

- Abandon du regard prévu au marché : prestation remplacée par du génie civil.

Au niveau du réservoir du MAV LYAS :

- Remplacement et déplacement d'un compteur existant.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°2

Le présent Avenant N°2 concerne :

- Des surfaces de bi-couche supplémentaires.
 - o 413 m² supplémentaires – Tranche Ferme 1 – MAV LYAS « La Sagnole »,
 - o 1.180 m² supplémentaires Tranche Ferme 2 – « La Sagnole » - « La Pranlette ».
- Un regard supplémentaire – Tranche Ferme 2 – Captage de « La Pranlette »

Le présent Avenant fait l'objet d'un prix nouveau au Bordereau des prix du marché, selon détail ci-après.

ARTICLE 3 – MONTANT DE L'AVENANT N°2

Le montant de l'Avenant N°2 s'élève à la somme de 10.720,06 Euros H.T. soit 12.864,07 Euros T.T.C.

	MARCHE + AVENANTS
MARCHE INITIAL	539.975,28 €
AVENANT N°1	4.238,48 €
AVENANT N°2	10.720,06 €
MONTANT TOTAL H.T.	554.933,82 €
T.V.A. 20,00 %	110.986,76 €
MONTANT T.T.C.	665.920,58 €

Le montant du marché initial est donc porté de 539.975,28 €uros H.T. à 554.933,82 Euros H.T.

Ce qui représente au global une augmentation de 2,77 % par rapport au marché initial.

ARTICLE 4 – PRIX NOUVEAU

PN7	Regard de visite en béton préfa. Rectangulaire ou carré - éléments de 1.2 x 1.2	Forfait	4 300,00 €
------------	---	---------	------------

ARTICLE 5 – DELAIS D'EXECUTION

Sans objet.

ARTICLE 6 – PIECES CONTRACTUELLES

Aux pièces contractuelles du marché sont ajoutés :

- LE PRESENT AVENANT N°2 + DEVIS.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DU REGLEMENT DE L'AVENANT N°2

Il sera fait application des conditions du Marché initial.

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables, sous réserve qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

L'acceptation du présent avenant par le titulaire vaut renonciation à toute action, réclamation ou recours pour tout fait générateur antérieur à la date de signature du présent avenant par ses soins.

ARTICLE 9 – CONDITIONS GENERALES

Application des conditions du marché initial.

FAIT AU POUZIN

LE

LE PRESIDENT

L'ENTREPRISE MANDATAIRE,

Notification du présent AVENANT N°2 à l'Entreprise M.B.T.P., le :

Reçu l'avis de réception postal de la notification de l'avenant N°2 le

L'ENTITE ADJUDICATRICE

LE PRESIDENT,



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 08/10/2025

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 02/10/2025

Date de Convocation	16/09/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents 36	Votants 45 Pouvoirs 9

L'an deux mille vingt-cinq le deux octobre à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mme Gache Nicole, Mr Miler Fabrice, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Sady Roland, Mr Monteux Christophe, Mr Chausi Clément, Mr Gianinazzi Richard, Mme Mouton Josiane, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Vivat Thierry, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mme Vincent Josette, Mr Rousson Ludovic, Mr Arto Jean, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Savatier Paul, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laetitia, Mme Prevost Marie, Mr Hermier Fabrice, Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Reynaud Bernard, Mr Louahala Ali-Patrick, Mr Fougier Sébastien, Mme Serre Marie-Josée, Mme Faure Roalina, Mr Vignal Christophe, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr David Henri, Mr Vernet Sébastien, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Vivat Yann, Mr Heyraud Michel, Mr Roche Stéphane, Mr Coste Jérôme, Mr Tramon Philippe, Mr Giraud Francis, Mr Hubert Francis, Mr Bernard Alain, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice, Mr Chaize Dominique

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Giraud François a donné pouvoir à Mr Mazzini Didier, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mr Vignal Christophe a donné pouvoir à Mr Ambert Gérard, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mr Soubrillard Alain a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Heyraud Michel a donné pouvoir à Mr Rossetti Bernard, Mme Chareyre Sandrine a donné pouvoir à Mr Leveque Michel, Mr Chaize Dominique a donné pouvoir à Mr Savatier Paul

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2025/076 : Autorisation de signature du marché public de fourniture de compteurs

Une partie importante de notre parc de compteurs doit être changée pour respecter la durée de vie réglementaire maximale autorisée. Sur la période 2025 à 2029 cela représente environ 12 822 compteurs à poser. En second lieu, comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, un déploiement de la télérelève est prévu. Donc des têtes émettrices sont aussi à acheter pour être ajoutées aux compteurs encore trop jeunes pour être remplacés. Cependant, l'ampleur de ce travail ne permet pas qu'il soit réalisé dans des délais suffisamment courts ni à des prix compétitifs par nos équipes. Donc outre, l'achat des compteurs, il est nécessaire de faire appel à un prestataire pour la pose des diamètre 15mm, les plus nombreux. Ce projet a été présenté aux membres du Bureau le 4 février 2025. A cette fin des crédits ont été ouverts sur le Budget Primitif 2025.

Un marché public à bons de commandes a donc été lancé, divisé en un lot n°1 de fourniture de compteurs et un lot n°2 de pose de compteurs. La date limite de réponse était fixée au 30 mai 2025. Le second lot a dû toutefois être déclaré sans suite, car la formulation d'un article du CCTP induisait des mécompréhensions sur les attentes techniques.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 28 août 2025 s'est donc penchée sur les deux offres reçues pour le lot n°1. Le classement est le suivant :

CANDIDATS	Prix des prestations		Délai maximal de livraison	La qualité informatique	Modalités d'activation et d'appairage	NOTE TOTALE
	DQE	SUR 60 POINTS	SUR 10 POINTS	SUR 15 POINTS	SUR 15 POINTS	
ITRON	1 458 673,60 €	56,82	10,00	15,00	15,00	96,82
DIEHL	1 381 311,50 €	60,00	6,67	15,00	15,00	96,67

C'est donc l'offre de la société ITRON France qui a été préférée, avec toutefois un écart très faible dans les notes obtenues.

Ceci exposé,

- Vu le Code la commande publique et notamment ses articles L2124-2 et R2124-2 ;
- Vu le Procès-Verbal de la CAO du 28/08/2025 du marché public « Fourniture et pose de Compteurs », portant attribution du lot n°1 à la société ITRON France ;

Après en avoir délibéré, par 45 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical :

- Prend acte de la décision de la CAO d'attribuer le lot n°1 « Fourniture de compteurs » du marché public « Fourniture et pose de compteur » à la société ITRON France ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ce marché et tout acte affairant à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget SYDEO.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 02/10/2025

Le Président, Jean Leynaud


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
COTIS D'AGGLOMERATION
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

OUV8

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES¹

Le formulaire OUV8 est un modèle de rapport d'analyse qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice pour analyser les offres reçues dans le cadre de la passation d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

SYDEO Service Public de l'Eau Cœur d'Ardèche

2 Route du Barrage ZI Le Paty 07250 Le Pouzin

Tel : 04 75 63 81 29 – E-mail : contact@sydeo.fr

Adresse internet générale de l'entité adjudicatrice : <https://www.sydeo.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/>

■ Nom, prénom et qualité du signataire du marché public

LEYNAUD Jean, Président

B - Objet de la consultation

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Fourniture et pose de compteurs d'eau potable

C - Déroulement de la consultation

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

■ Publicité

(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

BOAMP : avis n°25-44011 publié le 17/04/2025

JOUE : avis 254626-2025 publié le 18/04/2025, n° de JO S 77/2025

■ Date et heures limites de réception des offres : **30/05/2025 à 12H00.**

■ Délai de validité des offres : **30/09/2025**

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :

☐ Non

OU

☒ Oui (lot n°1)

(Cocher la case correspondante.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

LOT n° 1 : Fourniture de compteurs d'eau froide munis de mo**D - Examen des offres du lot 1**

■ Nombre de plis reçus

- dans les délais : **DEUX** (nombre).
- hors délais : **ZERO** (nombre).

■ Liste des offres reçues

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	ITRON France - Immeuble Les Montalets, 2 rue de Paris 92190 MEUDON – Siret 43402724900243
4	DIEHL METERING SAS 67 rue du Rhône – 68304 Saint-Louis Cedex – Siret 418 682 670 00025

(*) Numéro d'ordre d'arrivée du pli figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1).

(**) Préciser l'adresse du siège social du candidat individuel ou du mandataire si elle est différente de celle de l'établissement.

■ Elimination des offres

Au vu des offres reçues, il est proposé d'éliminer les offres suivantes :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	Motif de l'élimination(**)
	NEANT	

(*) Indiquer le numéro d'ordre d'arrivée figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1) et rappelé ci-dessus.

(**) Indiquer si l'offre est irrecevable, irrégulière, inacceptable, inappropriée ou anormalement basse.

E - Analyse des offres du lot 1

■ Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération, tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue

Prix des prestations	note sur 60
Délai maximal de livraison indiqué à l'Acte d'Engagement	note sur 10
La qualité informatique visée à l'article 2.3 du CCTP analysée au regard des différentes méthodologies d'intégration dans les logiciels GRC et les protocoles de communication ouvert LoRaWAN.	note sur 15
Modalités d'activation et d'appairage	note sur 15

E1 - Critère n°1 : Prix des prestations

Formule de notation : prix le moins disant / prix à noter x 60 points

N° de Prix	DESIGNATION	COUT ITRON	COUT DIEHL
1	COMPTEURS D'EAU FROIDE MID AVEC MODULE RADIO COMPACT ET PROGRAMME EN USINE		
1,1	DN 15 (LONGUEUR 110MM)	77 345,20 €	75 986,00 €
1,2	DN 15 (LONGUEUR 170MM)	684 180,40 €	680 609,50 €
1,3	DN 20 (LONGUEUR 190MM)	15 614,00 €	14 981,00 €
1,4	DN 25 (LONGUEUR 260MM)	580,00 €	544,00 €
1,5	DN 30 (LONGUEUR 260MM)	29 750,00 €	23 975,00 €
1,6	DN 40 (LONGUEUR 300MM)	34 884,00 €	30 447,00 €
2	MODULES DE COMMUNICATION RADIO COMPACTS PROGRAMMES EN USINE		
2,1	Module pour DN 15 (LONGUEUR 110MM)	61 320,00 €	55 188,00 €
2,2	Module pour DN 15 (LONGUEUR 170MM)	551 760,00 €	496 584,00 €
2,3	Module pour DN 20 (LONGUEUR 190MM)	1 240,00 €	1 147,00 €
2,4	Module pour DN 25 (LONGUEUR 260MM)	40,00 €	37,00 €
2,5	Module pour DN 30 (LONGUEUR 260MM)	1 040,00 €	962,00 €
2,6	Module pour DN 40 (LONGUEUR 300MM)	920,00 €	851,00 €
TOTAL		1 458 673,60 €	1 381 311,50 €

Critère n° 1	Soumissionnaire n°1 ITRON	Soumissionnaire n°4 DIEHL
Note attribuée	56,82	60,00

E2 - Critère n°2 : Délai maximal de livraison

Formule de notation : délai le plus court / délai à noter x 10 points

Critère n° 2	Soumissionnaire n°1 ITRON	Soumissionnaire n°4 DIEHL
Délai	10 jours	15 jours
Note attribuée	10,00	6,64

E3 - Critère n°3 : La qualité informatique

Pour les deux offres le candidat propose une liste d'information transmise à la livraison complète et conforme au CCTP. Les modalités de transfert sont simples (fichier csv) et intégrables facilement dans nos outils sans charge de travail conséquente. Le candidat propose une connectivité Lora ainsi que des moyens de déport du signal, la gestion des clés de sécurité est simple (protocole de transfert automatique) et sécurisée. L'ensemble des process proposés sont compatibles avec nos outils actuels et à venir.

Critère n° 3	Soumissionnaire n°1 ITRON	Soumissionnaire n°4 DIEHL
Note attribuée	15,00	15,00

E4 - Critère n°4 : Les modalités d'activation et d'appairage

Pour les deux offres le candidat propose une procédure d'activation via une application mobile complète et compatible avec nos supports actuels, de plus en cas de dysfonctionnement une activation automatique

est prévue via le passage d'eau. L'appairage est réalisé via la même appli facilement appréhendable par les agents.

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251002-2025076-DE

Critère n° 4	Soumissionnaire n°1 ITRON	Soumissionnaire n°4 DIEHL
Note attribuée	15,00	15,00

E4 - Classement des offres

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	ITRON France n°1	DIEHL METERING SAS n°4
Critère n°1	56,82	60,00
Critère n°2	10,00	6,64
Critère n°3	15,00	15,00
Critère n°4	15,00	15,00
TOTAL	96,82	96,67

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des soumissionnaires dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du soumissionnaire individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	ITRON France
2	DIEHL METERING

LOT n° 2 : Pose de compteurs et de la robinetterie.

LOT DECLARE SANS SUITE PAR LE PRESIDENT :

La formulation de l'article 3.4 du Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché, laisse entendre que le candidat doit fournir une solution logicielle pour saisir les interventions de pose de compteur. Or ce qui n'est pas le cas, car Sydeo dispose de sa solution informatique pour cela qui sera mise à disposition du titulaire. Cette rédaction malencontreuse a pu fausser l'expression d'une concurrence libre et équitable, d'où notre décision, pour motif d'intérêt général, d'une déclaration sans suite conformément à l'article R.2185-1 du Code de la Commande Publique.

F - Proposition d'attribution du lot 1

LOT n° 1 : Fourniture de compteurs d'eau froide munis de modules radios.

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre au soumissionnaire suivant :

■ Identité du soumissionnaire retenu

ITRON France

Immeuble Les Montalets, 2 rue de Paris 92190 MEUDON Siret : 43402724900243

■ Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251002-2025076-DE

Prix unitaire HT pour une commande :

N° de Prix	DESIGNATION	UNITES	PRIX UNITAIRE HT	de 2 à 200 unités	de 201 à 500 unités	supérieure à 500 unités
1	COMPTEURS D'EAU FROIDE MID AVEC MODULE RADIO COMPACT ET PROGRAMME EN USINE					
1.1	DN 15 (LONGUEUR 110MM)	U	63,40 €	63,40 €	61,70 €	61,70 €
1.2	DN 15 (LONGUEUR 170MM)	U	63,20 €	63,20 €	61,90 €	61,90 €
1.3	DN 20 (LONGUEUR 190MM)	U	75,50 €	74,00 €	74,00 €	74,00 €
1.4	DN 25 (LONGUEUR 260MM)	U	145,00 €	145,00 €	145,00 €	145,00 €
1.5	DN 30 (LONGUEUR 260MM)	U	170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €
1.6	DN 40 (LONGUEUR 300MM)	U	228,00 €	228,00 €	228,00 €	228,00 €
2	MODULES DE COMMUNICATION RADIO COMPACTS PROGRAMMES EN USINE					
2.1	Module pour DN 15 (LONGUEUR 110MM)	U	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
2.2	Module pour DN 15 (LONGUEUR 170MM)	U	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
2.3	Module pour DN 20 (LONGUEUR 190MM)	U	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
2.4	Module pour DN 25 (LONGUEUR 260MM)	U	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
2.5	Module pour DN 30 (LONGUEUR 260MM)	U	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
2.6	Module pour DN 40 (LONGUEUR 300MM)	U	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €

■ Motifs du choix de l'offre proposé :

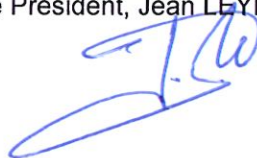
Offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

G - Proposition de d'abandon de la procédure

SANS OBJET

H - Signature du responsable du service chargé de l'analyse des offres.

Au Pouzin, le 28/08/2025,
Le Président, Jean LEYNAUD



sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
COTON D'ARRECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 08/10/2025

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 02/10/2025

Date de Convocation	16/09/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice 69	Présents 36	Votants 45	Pouvoirs 9

L'an deux mille vingt-cinq le deux octobre à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mme Gache Nicole, Mr Miler Fabrice, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Sady Roland, Mr Monteux Christophe, Mr Chausi Clément, Mr Gianinazzi Richard, Mme Mouton Josiane, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Vivat Thierry, Mr Fougérol Julien, Mr Rouby Thierry, Mme Vincent Josette, Mr Rousson Ludovic, Mr Arto Jean, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Savatier Paul, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laetitia, Mme Prevost Marie, Mr Hermier Fabrice, Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Reynaud Bernard, Mr Louahala Ali-Patrick, Mr Fougier Sébastien, Mme Serre Marie-Josée, Mme Faure Roalina, Mr Vignal Christophe, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr David Henri, Mr Vernet Sébastien, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Vivat Yann, Mr Heyraud Michel, Mr Roche Stéphane, Mr Coste Jérôme, Mr Tramoni Philippe, Mr Giraud Francis, Mr Hubert Francis, Mr Bernard Alain, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice, Mr Chaize Dominique

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Giraud François a donné pouvoir à Mr Mazzini Didier, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mr Vignal Christophe a donné pouvoir à Mr Ambert Gérard, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mr Soubrillard Alain a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Heyraud Michel a donné pouvoir à Mr Rossetti Bernard, Mme Chareyre Sandrine a donné pouvoir à Mr Leveque Michel, Mr Chaize Dominique a donné pouvoir à Mr Savatier Paul

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2025/077 : Attribution du marché de pose de compteurs

Comme évoqué précédemment, pour renouveler une part importante de notre parc de compteur dans un laps de temps suffisamment court, il est nécessaire de faire appel à un prestataire. Des sociétés proposent ce type de prestations avec des prix compétitifs.

Un premier appel d'offres a été déclaré sans suite, car la formulation d'un article du CCTP induisait des mécompréhensions sur les attentes techniques. Un second Avis d'Appel Public à la Concurrence a donc été publié. Ceci sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, sur la base d'un BPU. Sa durée initiale est de 2 ans, et il est renouvelable dans la limite d'une durée totale de 8 ans.

La date limite de réception des offres était fixée au 1^{er} aout 2025 à 12H00. L'ouverture des plis a été réalisée le même jour à 14h00. Quatre offres ont été reçues, de Rampa TP, Sasu EAE, Sarl GODIN-EAU et ENETECH, et jugées recevables après une demande de régularisation.

Au regard des critères du Règlement de la Consultation, le classement des offres est le suivant :

CANDIDATS	Prix des prestations		Qualité de la procédure de remplacement des compteurs SUR 20 POINTS	Moyens humains mis en œuvre SUR 10 POINTS	Garantie des prestations et délais d'intervention. SUR 10 POINTS	TOTAL DES POINTS SUR 100
	Prix au DQE	SUR 60 POINTS				
RAMPA TP	936 010,00 €	34,92	11,00	6,00	6,00	57,92
SASU EAE	640 190,00 €	51,06	13,50	7,00	6,00	77,56
Sarl GODIN-EAU	544 817,00 €	60,00	16,00	5,00	8,00	89,00
ENETECH	1 227 955,00 €	26,62	19,00	9,00	9,00	63,62

Ceci exposé,

- Vu le Code la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R2123-1 ;
- Vu le rapport d'analyse des offres ;

Après en avoir délibéré, par 45 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical :

- Approuve le classement des offres figurant au rapport d'analyse des offres ci-annexé à la présente délibération ;
- Attribue le marché à l'entreprise Sarl GODIN-EAU ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ce marché et tout acte affairant à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que les crédits sont inscrits aux comptes 2315 du budget SYDEO.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour extrait conforme à l'original,
 Ont signé au registre tous les membres présents
 Certifié exécutoire par Le Président
 Le Pouzin, le 02/10/2025
 Le Président, Jean Leynaud

 **sydeo**
 SERVICE PUBLIC DE L'EAU
 2 route du Barrage
 07250 LE POUZIN
 Tél : 04 75 63 81 29
 sydeo.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

OUV8

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES¹

Le formulaire OUV8 est un modèle de rapport d'analyse qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice pour analyser les offres reçues dans le cadre de la passation d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

SYDEO Service Public de l'Eau Cœur d'Ardèche

2 Route du Barrage ZI Le Paty 07250 Le Pouzin

Tel : 04 75 63 81 29 – E-mail : contact@sydeo.fr

Adresse internet générale de l'entité adjudicatrice : <https://www.sydeo.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/>

■ Nom, prénom et qualité du signataire du marché public

LEYNAUD Jean, Président

B - Objet de la consultation

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Pose de compteurs d'eau potable

C - Déroulement de la consultation

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

■ Publicité

(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

BOAMP : avis n°4215922, JO n°25-71856 publié le 25/06/2025

■ Date et heures limites de réception des offres : **01/08/2025 à 12H00.**

■ Délai de validité des offres : **30/11/2025**

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Non OU ☒ Oui

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

LOT UNIQUE

D - Examen des offres

■ Nombre de plis reçus

- dans les délais : **CINQ** (nombre).
- hors délais : **ZERO** (nombre).

■ Liste des offres reçues

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	RAMPA TRAVAUX PUBLICS SASU - Parc Industriel Rhône Vallée Nord 07250 LE POUZIN - 323 468 991 00126
2	SASU EAE - 4 RUE DENIS PAPIN - ZA DE TREHUINEC - 56 890 PLESCOP - 788 943 835 00025
3	SARL GODIN-EAU - 2, impasse d'Helsinki 82000 MONTAUBAN - 488 632 183 00056
4	SARL GODIN-EAU - 2, impasse d'Helsinki 82000 MONTAUBAN - 488 632 183 00056
5	ENETECH 10 Place de la Joliette Atruim 10.6 13002 Marseille - 51004299700039

(*) Numéro d'ordre d'arrivée du pli figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1).

(**) Préciser l'adresse du siège social du candidat individuel ou du mandataire si elle est différente de celle de l'établissement.

■ Elimination des offres

Au vu des offres reçues, il est proposé d'éliminer les offres suivantes :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	Motif de l'élimination(**)
3	SARL GODIN-EAU - 2, impasse d'Helsinki 82000 MONTAUBAN - 488 632 183 00056	Le candidat a remis un second pli (N°4). Donc seul ce dernier doit être ouvert et analysé.

(*) Indiquer le numéro d'ordre d'arrivée figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1) et rappelé ci-dessus.

(**) Indiquer si l'offre est irrecevable, irrégulière, inacceptable, inappropriée ou anormalement basse.

E - Analyse des offres

■ Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération, tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue

Prix des prestations	note sur 60
Qualité de la procédure de remplacement des compteurs analysée au regard de la procédure présentée par le candidat, dont la méthodologie de prise de rendez-vous avec les abonnés	note sur 20
Moyens humains mis en œuvre pour réaliser les prestations de l'accord-cadre.	note sur 10
Garantie des prestations et délais d'intervention.	note sur 10

E1 - Critère n°1 : Prix des prestations

Formule de notation : prix le moins disant / prix à noter x 60 points

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251002-2025077-DE

Critère n° 1	RAMPA TP	SASU EAE	Sarl GODIN-EAU	ENETECH
Note attribuée	34,92	51,06	60	26,62

E2 - Critère n°2 : Qualité de la procédure de remplacement des compteurs analysée au regard de la procédure présentée par le candidat, dont la méthodologie de prise de rendez-vous avec les abonnés

Critère n° 2	RAMPA TP	SASU EAE	Sarl GODIN-EAU	ENETECH
Note attribuée	11,00	13,50	16,00	19,00

E3 - Critère n°3 : Moyens humains mis en œuvre pour réaliser les prestations de l'accord-cadre.

Critère n° 3	RAMPA TP	SASU EAE	Sarl GODIN-EAU	ENETECH
Note attribuée	6,00	7,00	5,00	9,00

E4 - Critère n°4 : Garantie des prestations et délais d'intervention.

Critère n° 4	RAMPA TP	SASU EAE	Sarl GODIN-EAU	ENETECH
Note attribuée	6,00	6,00	8,00	9,00

E4 - Classement des offres

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	RAMPA TP	SASU EAE	Sarl GODIN-EAU	ENETECH
Critère n°1	34,92	51,06	60,00	26,62
Critère n°2	11,00	13,50	16,00	19,00
Critère n°3	6,00	7,00	5,00	9,00
Critère n°4	6,00	6,00	8,00	9,00
TOTAL	57,92	77,56	89,00	63,62

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des soumissionnaires dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du soumissionnaire individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	SARL GODIN-EAU - 2, impasse d'Helsinki 82000 MONTAUBAN - 488 632 183 00056
2	SASU EAE - 4 RUE DENIS PAPIN - ZA DE TREHUINEC - 56 890 PLESCOP - 788 943 835 00025
3	ENETECH 10 Place de la Joliette Atrium 10.6 13002 Marseille - 51004299700039
4	RAMPA TRAVAUX PUBLICS SASU - Parc Industriel Rhône Vallée Nord 07250 LE POUZIN - 323 468 991 00126

F - Proposition d'attribution

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre au soumissionnaire suivant :

■ Identité du soumissionnaire retenu

SARL GODIN-EAU - 2, impasse d'Helsinki 82000 MONTAUBAN - 488 632 183 00056

■ Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir

	DESIGNATION DES TRAVAUX	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT
1	REPLACEMENT DU COMPTEUR SEUL	
1.1	Remplacement d'un compteur DN 15 mm	29,5
1.2	Remplacement d'un compteur DN 20 mm	29,5
1.3	Remplacement d'un compteur DN 30 mm	39,5
2	REPLACEMENT COMPTEUR+ROBINET AVANT COMPTEUR VERROUILLABLE	
2.1	Remplacement compteur DN 15 + robinet verrouillable	44,5
2.2	Remplacement compteur DN 20 + robinet verrouillable	44,5
2.3	Remplacement compteur DN 30 + robinet verrouillable	54,5
3	REPLACEMENT COMPTEUR + CLAPET APRES COMPTEUR	
3.1	Remplacement compteur DN15 + clapet	30,5
3.2	Remplacement compteur DN20 + clapet	30,5
3.3	Remplacement compteur DN30 + clapet	40,5
4	REPLACEMENT COMPTEUR + ROBINET VERROUILLABLE AVANT COMPTEUR+ CLAPET APRES COMPTEUR	
4.1	Remplacement compteur DN 15 + robinet + clapet	45,5
4.2	Remplacement compteur DN 20 + robinet + clapet	45,5
4.3	Remplacement compteur DN 30 + robinet + clapet	55,5

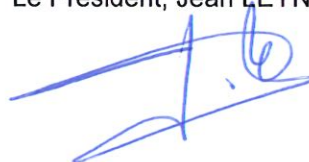
■ Motifs du choix de l'offre proposé :

Offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

SANS OBJET

H - Signature du responsable du service chargé de l'analyse des offres.

Au Pouzin, le 28/08/2025,
Le Président, Jean LEYNAUD



sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
COTR POUZIN
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 08/10/2025

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 02/10/2025

Date de Convocation	16/09/2025				
Nombre de Délégués					
En exercice	69	Présents	36	Votants	45
				Pouvoirs	9

L'an deux mille vingt-cinq le deux octobre à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mme Gache Nicole, Mr Miler Fabrice, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Sady Roland, Mr Monteux Christophe, Mr Chauvi Clément, Mr Gianinazzi Richard, Mme Mouton Josiane, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Vivat Thierry, Mr Fougierol Julien, Mr Rouby Thierry, Mme Vincent Josette, Mr Rousson Ludovic, Mr Arto Jean, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Savatier Paul, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laetitia, Mme Prevost Marie, Mr Hermier Fabrice, Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Reynaud Bernard, Mr Louahala Ali-Patrick, Mr Fougier Sébastien, Mme Serre Marie-Josée, Mme Faure Roalina, Mr Vignal Christophe, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr David Henri, Mr Vernet Sébastien, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Vivat Yann, Mr Heyraud Michel, Mr Roche Stéphane, Mr Coste Jérôme, Mr Tramon Philippe, Mr Giraud Francis, Mr Hubert Francis, Mr Bernard Alain, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice, Mr Chaize Dominique

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Giraud François a donné pouvoir à Mr Mazzini Didier, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mr Vignal Christophe a donné pouvoir à Mr Ambert Gérard, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mr Soubrillard Alain a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Heyraud Michel a donné pouvoir à Mr Rossetti Bernard, Mme Chareyre Sandrine a donné pouvoir à Mr Leveque Michel, Mr Chaize Dominique a donné pouvoir à Mr Savatier Paul

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2025/078 : Autorisation de signature du marché public de fourniture de pièces pour réseau d'eau potable

Le volume financier de pièces de plomberie pour réseau d'eau potable que Sydeo achète, nous a imposé de lancer un appel d'offres ouvert. Ceci sous la forme d'un marché à bons de commande, non alloti, avec un minimum annuel de 100 000 € par an et un maximum annuel de 200 000 € par an. La durée initiale est de 3 ans, reconductibles 3 fois sur une période d'un an dans la limite totale de 6 ans. Un marché public à bons de commandes a donc été publié. La date limite de réponse était fixée au 20 juin 2025.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 28 août 2025 s'est donc penchée sur les trois offres reçues, issues des entreprises Christaud, Lamberton et Prolians RAA Descours et Cabaud.

Les critères de sélection déterminés par le Règlement de Consultation comportaient :
prix des prestations pour 65%, les délais courants de livraison pour 20%.

CANDIDATS	VALEUR TECHNIQUE			PRIX DES PRESTATIONS		DELAIS DE LIVRAISON	TOTAL DES POINTS SUR 100
	1.1. Pertinence des moyens consacrés à la prestation	1.2. Pertinence, compatibilité et qualité des produits proposés	1.3. Démarche environnementale	2.1 Cumul du BPU	2.2 Détail Quantitatif Estimatif	Délais de livraison (références stock fournisseur)	
	SUR 5 POINTS	SUR 5 POINTS	SUR 5 POINTS	SUR 35 POINTS	SUR 30 POINTS	SUR 20 POINTS	
CHRISTAUD	4,50	5,00	4,00	24,51	29,80 742 342,34 €	2,86	70,67
LAMBERTON	3,75	5,00	2,50	35,00	30,00 737 300,43 €	20,00	96,25
PROLIANS - DESCOURS & CABAUD RAA	3,00	5,00	4,00	24,11	21,33 1 036 999,97 €	2,00	59,44

Au vu de ceux-ci, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à l'entreprise Lamberton.

Ceci exposé,

- Vu le Code la commande publique et notamment ses articles L2124-2 et R2124-2 ;
- Vu le Procès-Verbal de la CAO du 28/08/2025 pour le marché public « Fourniture de pièces pour réseau d'eau potable », portant attribution du marché à la société Lamberton ;

Après en avoir délibéré, par 45 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical :

- Prend acte de la décision de la CAO d'attribuer le marché public de « Fournitures de pièces pour réseau d'eau potable » à la société Lamberton ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ce marché et tout acte affairant à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que les crédits sont inscrits au compte 2315 du budget SYDEO.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

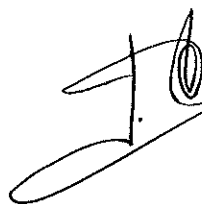
Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 02/10/2025

Le Président, Jean Leynaud

 **sydeo**
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
COTIS D'ARDECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

OUV8

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES¹

Le formulaire OUV8 est un modèle de rapport d'analyse qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice pour analyser les offres reçues dans le cadre de la passation d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

SYDEO Service Public de l'Eau Cœur d'Ardèche

2 Route du Barrage ZI Le Paty 07250 Le Pouzin

Tel : 04 75 63 81 29 – E-mail : contact@sydeo.fr

Adresse internet générale de l'entité adjudicatrice : <https://www.sydeo.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/>

■ Nom, prénom et qualité du signataire du marché public

LEYNAUD Jean, Président

B - Objet de la consultation

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Fournitures de pièces pour réseau d'eau potable.

Précisions : Lot unique. Marché à bons de commande.

C - Déroulement de la consultation

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

■ Publicité

(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

BOAMP : avis n°25-52367 publié le 09/05/2025

JOUE : avis 305334-2025 publié le 13/05/2025, n° de JO S 91/2025

■ Date et heures limites de réception des offres : **20/06/2025 à 12H00.**

■ Délai de validité des offres : **120 jours (18/10/2025)**

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Non OU ☒ Oui

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Examen des offres du lot 1

■ Nombre de plis reçus

- dans les délais : **QUATRE** (nombre).
- hors délais : **ZERO** (nombre).

■ Liste des offres reçues

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	CHRISTAUD – 475 rue Antoine de st Exupéry 26780 BEAUMONT LES VALENCE – Siret 061 501 615 00209
2	CHRISTAUD – 475 rue Antoine de st Exupéry 26780 BEAUMONT LES VALENCE – Siret 061 501 615 00209
3	LAMBERTON – 4 avenue de la Feuillade 26200 MONTELIMAR – Siret 316 475 227 00112
4	PROLIANS RAA ETS DESCOURS & CABAUD RAA - 400 avenue Pierre Brossolette - ZI les Auréats 26800 PORTE LES VALENCE – siret 42482122100134

(*) Numéro d'ordre d'arrivée du pli figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1).

(**) Préciser l'adresse du siège social du candidat individuel ou du mandataire si elle est différente de celle de l'établissement.

■ Elimination des offres

Au vu des offres reçues, il est proposé d'éliminer les offres suivantes :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	Motif de l'élimination(**)
1	CHRISTAUD	Plusieurs plis déposés par le même candidat (article 6 du Règlement de la Consultation).

(*) Indiquer le numéro d'ordre d'arrivée figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1) et rappelé ci-dessus.

(**) Indiquer si l'offre est irrecevable, irrégulière, inacceptable, inappropriée ou anormalement basse.

E - Analyse des offres

■ Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération, tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue

Critères	Note
1. Valeur technique	15
1.1. Pertinence des moyens humains et matériels consacrés à la prestation, permettant de juger notamment la préparation, livraison classique et en urgence ainsi que les contrôles internes	5
1.2. Pertinence, compatibilité et qualité des produits proposés, dans leur mise en œuvre et durée de vie	5
1.3. Démarche environnementale en lien avec la prestation	5
2. Prix des prestations	65
2.1 Cumul du BPU	35
2.2 Détail Quantitatif Estimatif (non fourni lors de la consultation)	30
3. Délais de livraison (références stock fournisseur)	20

E1 - Critère n°1 : Valeur technique

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251002-2025078-DE

Critère n° 1	Soumissionnaire n°2 CHRISTAUD	Soumissionnaire n°3 LAMBERTON	Soumissionnaire n°4 PROLIANS RAA ETS DESCOURS & CABAUD RAA
1.1 Pertinence des moyens humains et matériels consacrés à la prestation, permettant de juger notamment la préparation, livraison classique et en urgence ainsi que les contrôles internes	4,50	3,75	3,00
1.2. Pertinence, compatibilité et qualité des produits proposés, dans leur mise en œuvre et durée de vie	5,00	5,00	5,00
1.3. Démarche environnementale en lien avec la prestation	4,00	2,50	4,00
Note attribuée	13,50	11,25	12,00

E2 - Critère n°2 : Prix des prestations

Formule de notation : Prix total du moins disant / offre à noter x nombre maximal de points

Critère n° 2	Soumissionnaire n°2 CHRISTAUD	Soumissionnaire n°3 LAMBERTON	Soumissionnaire n°4 PROLIANS RAA ETS DESCOURS & CABAUD RAA
2.1 Cumul du BPU	24,51	35,00	24,11
2.2 Détail Quantitatif Estimatif	29,80	30,00	21,33
Note attribuée	54,31	65,00	45,44

E3 - Critère n°3 : Délais de livraison

Formule de notation : Nombre de jours le plus bas parmi les offres / nombre de jours de l'offre à noter x nombre maximal de points

Critère n° 3	Soumissionnaire n°2 CHRISTAUD	Soumissionnaire n°3 LAMBERTON	Soumissionnaire n°4 PROLIANS RAA ETS DESCOURS & CABAUD RAA
Nombre de jours indiqué à l'acte d'engagement	7	1	10
Note attribuée	2,86	20,00	2,00

E4 - Classement des offres

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	Soumissionnaire n°2 CHRISTAUD	Soumissionnaire n°3 LAMBERTON	Soumissionnaire n°4 PROLIANS RAA ETS DESCOURS & CABAUD RAA
Critère n° 1	13,50	11,25	12,00
Critère n° 2	54,31	65,00	45,44
Critère n° 3	2,86	20,00	2,00
Note attribuée	70,67	96,25	59,44

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des soumissionnaires dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du soumissionnaire individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	LAMBERTON – 4 avenue de la Feuillade 26200 MONTELIMAR – Siret 316 475 227 00112
2	CHRISTAUD – 475 rue Antoine de st Exupéry 26780 BEAUMONT LES VALENCE – Siret 061 501 615 00209
3	PROLIANS RAA ETS DESCOURS & CABAUD RAA - 400 avenue Pierre Brossolette - ZI les Auréats 26800 PORTE LES VALENCE – siret 42482122100134

F - Proposition d'attribution du marché

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre au soumissionnaire suivant :

■ Identité du soumissionnaire retenu

LAMBERTON – 4 avenue de la Feuillade 26200 MONTELIMAR – Siret 316 475 227 00112

■ Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir

Valeur au DQE : 737 300,43 €

■ Motifs du choix de l'offre proposé :

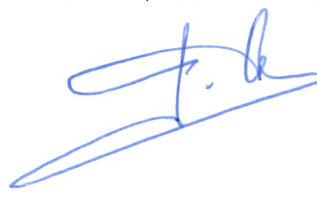
Offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

G - Proposition de d'abandon de la procédure

SANS OBJET

H - Signature du responsable du service chargé de l'analyse des offres.

Au Pouzin, le 28/08/2025
Le Président, Jean LEYNAUD


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CIJOU D'ARDECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 08/10/2025

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 02/10/2025

Date de Convocation	16/09/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents	36
		Votants	45
		Pouvoirs	9

L'an deux mille vingt-cinq le deux octobre à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mme Gache Nicole, Mr Miler Fabrice, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Sady Roland, Mr Monteux Christophe, Mr Chausi Clément, Mr Gianinazzi Richard, Mme Mouton Josiane, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Vivat Thierry, Mr Fougeirol Julien, Mr Roubly Thierry, Mme Vincent Josette, Mr Rousson Ludovic, Mr Arto Jean, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Savatier Paul, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laetitia, Mme Prevost Marie, Mr Hermier Fabrice, Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Reynaud Bernard, Mr Louahala Ali-Patrick, Mr Fougier Sébastien, Mme Serre Marie-Josée, Mme Faure Roalina, Mr Vignal Christophe, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr David Henri, Mr Vernet Sébastien, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Vivat Yann, Mr Heyraud Michel, Mr Roche Stéphane, Mr Coste Jérôme, Mr Tramoni Philippe, Mr Giraud Francis, Mr Hubert Francis, Mr Bernard Alain, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice, Mr Chaize Dominique

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Giraud François a donné pouvoir à Mr Mazzini Didier, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mr Vignal Christophe a donné pouvoir à Mr Ambert Gérard, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mr Soubrillard Alain a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Heyraud Michel a donné pouvoir à Mr Rossetti Bernard, Mme Chareyre Sandrine a donné pouvoir à Mr Leveque Michel, Mr Chaize Dominique a donné pouvoir à Mr Savatier Paul

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2025/079 : Groupement de commande entre le TE07 et Sydeo pour déploiement d'un réseau LoRaWAN

Lors de la réunion du Bureau du 4 février 2025, l'intention de développer la télérelève au sein de Sydeo avait été présentée aux élus. D'une part en se dotant de compteurs avec tête émettrices adaptées, ensuite en disposant de nos propres antennes pour rester maîtres des coûts de l'infrastructure.

Le test effectué à Meyssé étant concluant, il convient désormais de préparer un marché public de déploiement du réseau de radiocommunication. Pour cela, et comme évoqué en février 2025, il est souhaitable de s'associer au Territoire d'énergie de l'Ardèche (TE07), ex Syndicat Départemental d'Energies (SDE) de l'Ardèche, qui souhaite développer un tel réseau sur l'ensemble du département. Une association semble indispensable afin de réaliser des économies d'échelles mais également de disposer de l'ingénierie du TE 07 dans ce domaine.

Dans un tel cas, la formule du groupement de commandes, prévue par les articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, est toute indiquée. Ce qui permettra d'y associer d'autres parties le cas échéant. D'autre part, étant donné la nature du projet et les compétences disponibles au sein du groupement, la formule d'un accord-cadre de conception-réalisation apparaît nécessaire.

Il convient aujourd'hui de constituer un groupement d'achat et d'en définir les modalités de fonctionnement dans une convention. La convention proposée prévoit que le TE 07 soit le coordonnateur du groupement, notamment en charge de la procédure d'appel d'offre. Pour constituer le Dossier de Consultation des Entreprises il se baserait sur le recensement des besoins de chaque partie. Le projet de convention prévoit que la contractualisation se fera individuellement entre chaque membre du groupement et le candidat retenu. Ceci sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes.

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les dispositions des articles L2113-6 à L 2113-8,
- Vu la délibération n°2022/007 du 08 mars 2022 du Comité Syndical fixant les délégations au Bureau,
- Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commande avec le TE 07, coordonnateur, pour le déploiement d'un réseau LoRaWAN de radiocommunication,
- Considérant l'intérêt de Sydeo d'adhérer à un groupement de commandes pour le déploiement d'un réseau LoRaWAN de radiocommunication,
- Considérant que le déploiement d'un réseau LoRaWAN de radiocommunication, est un préalable au projet de télérelève à venir sur le périmètre de SYDEO

Le Comité Syndical après en avoir délibéré par 45 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **Approuve** la participation de Sydeo au groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public pour le déploiement d'un réseau LoRaWAN commun ;
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes, avec le TE 07 coordonnateur, ci-annexée à la présente délibération ;
- **Désigne**, comme membres représentants de Sydeo pour siéger au sein de la commission informelle de ce marché, Madame Patricia Curtius et Monsieur Didier Mazzini ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération ainsi que le marché à intervenir.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

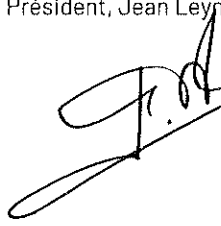
Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 02/10/2025

Le Président, Jean Leynaud



sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
COTON D'AVIGNON
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Il est constitué entre :

Territoire d'Energies Ardèche dont le siège est situé 283, Chemin d'Argevillières BP 616, 07006 - Privas, représenté par Monsieur Patrick COUDENE, Président, dûment habilité à signer la présente convention en vertu de la délibération n° 4 en date du 11 septembre 2020,

Ci-après désigné le « TE 07 »

D'une part,

Et

Le Syndicat SYDEO, dont le siège est situé 2 Route du Barrage, 07250 Le Pouzin, représenté par Monsieur Jean Leynaud, Président, dûment habilité à signer la présente convention en vertu de la délibération n° 2020/014 en date du 22 septembre 2020,

Ci-après désigné « SYDEO »,

D'autre part,

Un groupement de commandes, ayant pour objet la passation d'un accord-cadre de conception-réalisation de un an reconductible une fois un an pour la construction d'un réseau bas débit (LoRawan) et d'un cœur de réseau (LNS). La construction de ce réseau bas débit permet aux objets connectés d'échanger des données via des passerelles (gateways), qui transmettent ensuite ces informations à un serveur réseau (Network Server).

PRÉALABLEMENT, IL EST EXPOSE QUE :

Un partenariat est né entre le SDE 07 et SYDEO en vue de développer des infrastructures de télécommunication et d'objets connectés (IoT) pour améliorer le suivi des réseaux, l'optimisation énergétique et la sécurisation des données techniques. D'autre part, la mutualisation des achats permet de réduire les coûts, de renforcer la qualité du service public et d'assurer une cohérence des équipements sur le territoire ardéchois.

Dans ce cadre, le SDE 07 et SYDEO ont identifié des besoins communs en matière de radiocommunications et ont décidé de se rapprocher en vue de constituer un groupement de commandes afin de passer conjointement un accord-cadre à bons de commandes de conception-réalisation mono-attributaire de un an reconductible une fois un an pour la construction d'un réseau bas débit (LoRawan) et d'un cœur de réseau (LNS). La construction de ce réseau bas débit permet aux objets connectés d'échanger des données via des passerelles (gateways), qui transmettent ensuite ces informations à un serveur réseau (Network Server).

Compte tenu de l'intérêt de mutualiser les achats pour diminuer les coûts et améliorer la qualité du service public et en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique.

ARTICLE 1 : OBJET DU GROUPEMENT DE COMMANDES

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes (ci-après « le Groupement ») sur le fondement de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique et de définir les modalités de fonctionnement ainsi que les obligations respectives de chacune des parties.

Il est rappelé que le Groupement n'a pas la personnalité morale.

Le Groupement est constitué entre le SDE 07 et SYDEO en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commande de conception-réalisation mono-attributaire d'un an reconductible une fois un an pour la construction d'un réseau bas débit (LoRawan) et d'un cœur de réseau (LNS). La construction de ce réseau bas débit permet aux objets connectés d'échanger des données via des passerelles (gateways), qui transmettent ensuite ces informations à un serveur réseau (Network Server).

Ainsi, les parties se regroupent en vue de conclure un accord-cadre, pour chacun des membres, ayant pour objet, notamment de confier au futur titulaire :

- La conception d'un réseau bas débit ;
- La réalisation d'un réseau bas débit, et notamment :
 - o La fourniture et pose de passerelles
 - o La fourniture d'un cœur du réseau (LNS)

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT

2.1 - Désignation du coordonnateur

Le SDE 07 est désigné comme coordonnateur du Groupement. Son siège est situé 283, Chemin d'Argevillières BP 616, 07006 - Privas.

Le mandat du coordonnateur est prévu pour la durée de la convention.

La personne à contacter pour toute précision sur la présente convention est Directeur Général, représenté actuellement par Monsieur Laurent RICAUD (l.ricaud@sde07.com).

2.2 - Missions du coordonnateur

Le SDE 07, coordonnateur du Groupement, est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code de la commande publique, à l'organisation et la mise en œuvre de la procédure de passation de l'accord-cadre à bons de commande de conception-réalisation mono-attributaire d'un an reconductible une fois un an pour la construction d'un réseau bas débit (LoRawan) et d'un cœur de réseau (LNS). La construction de ce réseau bas débit permet aux objets connectés d'échanger des données via des passerelles (gateways), qui transmettent ensuite ces informations à un serveur réseau (Network Server).

Le SDE 07 sera chargé de mettre en place la procédure de mise en concurrence dans le cadre de la réglementation en vigueur.

A ce titre, il sera notamment chargé des missions suivantes :

- Procéder au recueil des besoins des membres du Groupement pour l'opération décrite à l'article 1 : des réunions seront organisées entre les membres du Groupement afin de permettre l'élaboration conjointe des documents décrivant le besoin commun et les besoins propres de chacun des membres ;
- Définir les critères d'analyse des candidatures et offres en concertation avec les membres du groupement ;
- Définir l'organisation technique, juridique et administrative de la procédure de consultation ;
- Elaborer les pièces constitutives du dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins identifiés ;
- Assurer le lancement et le suivi de la procédure :
 - Rédiger et envoyer l'avis d'appel public à la concurrence à la publication,
 - Réceptionner et analyser les candidatures et les offres conformément au règlement de la consultation ;
 - Répondre aux questions éventuelles des candidats ;
 - Rédiger le rapport d'analyse des candidatures et des offres ;
 - Organiser et conduire les négociations éventuelles ;
 - En cas de procédure formalisée, convoquer et conduire les réunions de la Commission d'appel d'offres du Groupement, en assurer le secrétariat ;
 - Informer les candidats du résultat de la mise en concurrence,
 - Préparer une éventuelle mise au point,
 - Procéder à la publication de l'avis d'attribution,

- Rédiger le rapport de présentation de l'accord-cadre conformément au Code de la commande publique ;
- Transmettre les documents nécessaires à la signature, la notification et l'exécution de l'accord-cadre ;
- Transmettre tous documents nécessaires à la présentation de l'accord-cadre aux autorités de contrôle des membres,
- Relancer, le cas échéant, la procédure de passation en cas de déclaration sans suite de l'accord-cadre, après accord de tous les membres du Groupement.

Le coordonnateur s'engage à informer régulièrement les membres du groupement du déroulement de ses missions.

SYDEO confie au coordonnateur un mandat portant uniquement sur la préparation et passation de l'accord-cadre. Chaque membre a en charge le suivi de son exécution.

La mission de mandataire du coordonnateur s'achèvera à l'expiration de la présente convention. La constatation de l'achèvement des missions du mandataire interviendra tacitement à l'expiration de la présente convention.

2.3 - Mission des membres du Groupement

Chaque membre du Groupement s'engage à conclure avec le cocontractant retenu un accord-cadre à hauteur de ses propres besoins, tels qu'il les aura préalablement déterminés et transmis au coordonnateur. Chaque membre est tenu par les besoins qu'il a indiqués au coordonnateur car ils seront intégrés dans chaque accord-cadre à conclure.

Le représentant légal de chaque membre du Groupement, pour ce qui le concerne, signe l'accord-cadre, le notifie à l'attributaire, transmet au contrôle de légalité le cas échéant l'accord-cadre, et s'assure de sa bonne exécution.

Chaque membre est donc responsable de l'exécution de son contrat (émission des bons de commande, paiement, négociation et passation d'avenants éventuels, application des pénalités, vérification de la bonne exécution des prestations, approbation des études, réception des ouvrages, mise en œuvre des garanties, gestion des contentieux relatif à l'exécution...).

Chaque membre du Groupement informera les autres membres du suivi des prestations (bonne exécution, montant des bons de commandes émis, révision des prix appliquée, incidents, litiges, ...), notamment de toute difficulté d'exécution de son accord-cadre pouvant avoir une incidence sur les conditions de leur exécution pour les autres membres.

SYDEO devra communiquer au coordonnateur le nom et les coordonnées de son référent technique chargé du suivi des prestations commandées.

ARTICLE 3 : INSTANCE D'ATTRIBUTION

Attribution de l'accord-cadre en cas de procédure formalisée

En cas de passation de l'accord-cadre au terme d'une procédure formalisée, la commission d'appel d'offre compétente est celle du coordonnateur du groupement, conformément à l'article L. 1414-3 II du code général des collectivités territoriales.

La présidente ou le président de la commission peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celles-ci sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui l'objet de la consultation ou en matière de commande publique.

Les membres de la commission d'appel d'offres seront convoqués par le coordonnateur. Les réunions auront lieu au siège du SDE 07 ou en visioconférence dans les conditions de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

Attribution de l'accord-cadre en cas de procédure adaptée

En cas de passation de l'accord-cadre au terme d'une procédure adaptée, l'attribution est faite conformément aux règles internes au coordonnateur du Groupement.

ARTICLE 4 : ADHESION

Chaque membre adhère au Groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur du Groupement de commandes.

ARTICLE 5 : DUREE

Le Groupement est constitué exclusivement pour l'exécution des prestations telles que définies à l'article 1 de la présente convention.

La présente convention constitutive entre en vigueur dès sa signature par les parties et expire à l'issue de l'ensemble des opérations dont le coordonnateur a la charge en application de l'article 2.2 ci-avant.

Le Groupement peut cesser de manière anticipée notamment dans les cas suivants :

- par décision de ne pas poursuivre la procédure de passation .
- par décision d'un des membres de se retirer du Groupement dans les conditions prévues à l'article 6 de la présente convention.

A la suite de la décision de mettre fin au Groupement, chaque membre est libre de lancer sa propre consultation en toute indépendance, selon ses propres règles.

ARTICLE 6 : RETRAIT D'UN MEMBRE

Les membres peuvent se retirer du Groupement. Le retrait est constaté par délibération de l'assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. La délibération ou la décision est notifiée aux autres parties.

Le retrait du SDE 07 du Groupement entrainera la résiliation du mandat accordé au coordonnateur.

ARTICLE 7 : STIPULATIONS FINANCIERES

La mission du SDE 07 comme coordonnateur et mandataire ne donne pas lieu à rémunération.

Aucune pénalité pour non-observation des obligations du mandataire n'est prévue.

Chaque membre assume les charges relatives à l'intervention de ses propres agents au profit du Groupement.

Les coûts liés à l'organisation de la consultation (frais de constitution, de reprographie du dossier, de consultation et frais de publicité) seront intégralement pris en charge par le SDE 07.

Les éventuelles primes qui seront versées aux soumissionnaires ayant remis des prestations dans le cadre de la consultation seront également prises en charge par le SDE 07. Conformément à l'article R.2171-22 du Code de la commande publique, la rémunération du titulaire de l'accord-cadre de conception-réalisation tient compte de l'éventuelle prime qu'il a reçue. Chaque membre assumera donc le montant de l'éventuelle prime à verser à l'attributaire dans le cadre de l'exécution de son accord-cadre.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF

La présente convention pourra faire l'objet d'une modification par voie d'avenant, signé par l'ensemble des membres du Groupement.

ARTICLE 9 : RÈGLEMENT DES LITIGES

6.1 - Litiges liés à la passation de l'accord-cadre

Le coordonnateur assure la défense des intérêts du Groupement en cas de contentieux liés à la passation de l'accord-cadre dont il a la charge. Il informe et consulte l'autre membre sur son évolution. Chaque membre gérera ses recours pendant la phase d'exécution de l'accord-cadre.

Dans le cadre d'un contentieux, les dépenses, les honoraires d'avocat, ainsi que les frais de consultations juridiques, seront couverts par chaque membre du groupement au prorata de son estimation financière de l'accord-cadre en fonction de l'action engagée, déduction faite des frais exposés (indemnité) non compris dans les dépens.

Si le coordonnateur venait à être condamné au paiement d'une indemnisation et de frais à la partie adverse, l'autre membre couvrira ces dépenses dans les mêmes conditions.

Le coordonnateur établira une demande de remboursement chiffrée et détaillée pour l'autre membre. Au vu de la convention et en cas de défaut de paiement de l'autre membre de la somme qui lui est due, le coordonnateur réglera en lieu et place et émettra un titre de recette correspondant à l'attention du membre défaillant.

6.2 - Litiges liés à la présente convention

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pas pu être réglé par voie amiable, relève de la compétence du tribunal administratif de Lyon.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait en 2 exemplaires, le

A Privas,
Pour le SDE 07

A, Le Pouzin,
Pour SYDEO



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 08/10/2025

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 02/10/2025

Date de Convocation	16/09/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents 36	Votants 45 Pouvoirs 9

L'an deux mille vingt-cinq le deux octobre à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mme Gache Nicole, Mr Miler Fabrice, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Sady Roland, Mr Monteux Christophe, Mr Chausi Clément, Mr Gianinazzi Richard, Mme Mouton Josiane, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Vivat Thierry, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mme Vincent Josette, Mr Rousson Ludovic, Mr Arto Jean, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Savatier Paul, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laetitia, Mme Prevost Marie, Mr Hermier Fabrice, Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Reynaud Bernard, Mr Louahala Ali-Patrick, Mr Fougier Sébastien, Mme Serre Marie-Josée, Mme Faure Roalina, Mr Vignal Christophe, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr David Henri, Mr Vernet Sébastien, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Vivat Yann, Mr Heyraud Michel, Mr Roche Stéphane, Mr Coste Jérôme, Mr Tramon Philippe, Mr Giraud Francis, Mr Hubert Francis, Mr Bernard Alain, Mr Pasero Fabien, Mme Labelle Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice, Mr Chaize Dominique

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Giraud François a donné pouvoir à Mr Mazzini Didier, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mr Vignal Christophe a donné pouvoir à Mr Ambert Gérard, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mr Soubrillard Alain a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Heyraud Michel a donné pouvoir à Mr Rossetti Bernard, Mme Chareyre Sandrine a donné pouvoir à Mr Leveque Michel, Mr Chaize Dominique a donné pouvoir à Mr Savatier Paul

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2025/080 : Fixation des durées d'amortissement des immobilisations – Service de l'Eau – M49

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC), les immobilisations doivent faire l'objet d'un amortissement selon des durées déterminées, en fonction de leur nature, de leur usage et de leur durée prévisionnelle d'utilisation.

Ces amortissements doivent permettre une gestion saine et sincère du patrimoine, et répondre aux exigences de transparence budgétaire et de respect de l'équilibre financier du service.

Il appartient à l'organe délibérant de fixer les durées d'amortissement pour chaque catégorie de biens, en lien avec les articles du plan comptable et les prescriptions réglementaires.

Pour mémoire l'amortissement est un mécanisme comptable qui constate la perte de valeur irréversible d'un bien et qui permet de dégager la part d'autofinancement nécessaire à son renouvellement.

Les subventions seront quant à elles amorties selon la même durée que le bien financé.

L'instruction budgétaire et comptable M49 mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante.

Il est donc proposé au Comité Syndical de fixer les durées d'amortissement des immobilisations, par article comptable, comme suit :

Article comptable (M49)	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement proposée
<i>Biens de faible valeur</i>		
Seuil unitaire duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1000 €HT		1 an
<i>Immobilisations incorporelles</i>		
2031	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
205x	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 ans
208x	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
<i>Immobilisations corporelles</i>		
211	Terrains	Non amortissables
212x	Agencements et aménagements de terrains	30 ans
2131	Bâtiments administratifs	50 ans
2131	Captages, forages, puits	50 ans
2131	Stations de traitement	50 ans
2138	Réservoirs (châteaux d'eau, bâches, etc.)	50 ans
2153	Réseaux d'adduction d'eau	60 ans
2153	Travaux de forage et de tubage	60 ans
2154	Matériel industriel	5 ans
2155	Outils industriels	5 ans
2156	Matériel spécifique d'exploitation : service de distribution d'eau (pompe, compresseur, filtres, compteurs, regards, tampons...)	10 ans
2182	Matériel de transport (tous véhicules de moins de 3,5 tonnes)	5 ans
2182	Matériel de transport tous véhicules de plus de 3,5 tonnes ; engins de travaux publics)	10 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	5 ans
2188	Autres	3 ans

Il est également important de rappeler que l'évolution du périmètre de Sydeo a conduit à l'intégration progressive, dans son patrimoine, de nombreux biens mis à sa disposition pour l'exercice de la compétence « eau potable », au fil des adhésions.

Ces intégrations nécessitent aujourd'hui des travaux importants, tant pour le service comptable de Sydeo que pour le Service de Gestion Comptable, afin d'assurer la concordance et une mise à jour de l'actif comptable.

Ces travaux viendront ultérieurement compléter la présente délibération.

À cet effet, et en application des articles L.2321-2 et R.2321-1 du CGCT, Sydeo doit poursuivre l'amortissement des biens mis à sa disposition par ses membres, conformément au plan d'amortissement initial.

Ceci exposé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-1 et suivants,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
- Vu les recommandations de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP),
- Considérant la nécessité de fixer ou d'actualiser les durées d'amortissement pour les biens nouveaux du service de l'eau,

Après en avoir délibéré, par 45 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical décide ce qui suit :

- Décide de fixer la durée d'amortissement des biens nouveaux comme détaillé ci-dessus ;
- De retenir 1000 €HT comme seuil de bien de faible valeur, amortissable sur an ;
- Applique la méthode d'amortissement linéaire ;
- Autorise Monsieur le Président à prendre tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération, notamment à transmettre la présente délibération au comptable public.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

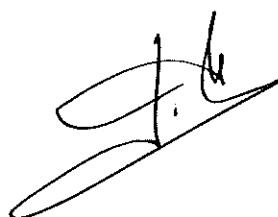
Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 02/10/2025

Le Président, Jean Leynaud



sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
COMUNICATIVE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 08/10/2025

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 02/10/2025

Date de Convocation	16/09/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents	36
		Votants	45
		Pouvoirs	9

L'an deux mille vingt-cinq le deux octobre à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mme Gache Nicole, Mr Miler Fabrice, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Sady Roland, Mr Monteux Christophe, Mr Chausi Clément, Mr Gianinazzi Richard, Mme Mouton Josiane, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Vivat Thierry, Mr Fougierol Julien, Mr Rouby Thierry, Mme Vincent Josette, Mr Rousson Ludovic, Mr Arto Jean, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Savatier Paul, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laetitia, Mme Prevost Marie, Mr Hermier Fabrice, Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Reynaud Bernard, Mr Louahala Ali-Patrick, Mr Fougier Sébastien, Mme Serre Marie-Josée, Mme Faure Roalina, Mr Vignal Christophe, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr David Henri, Mr Vernet Sébastien, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Vivat Yann, Mr Heyraud Michel, Mr Roche Stéphane, Mr Coste Jérôme, Mr Tramon Philippe, Mr Giraud Francis, Mr Hubert Francis, Mr Bernard Alain, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice, Mr Chaize Dominique

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Giraud François a donné pouvoir à Mr Mazzini Didier, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mr Vignal Christophe a donné pouvoir à Mr Ambert Gérard, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mr Soubrillard Alain a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Heyraud Michel a donné pouvoir à Mr Rossetti Bernard, Mme Chareyre Sandrine a donné pouvoir à Mr Leveque Michel, Mr Chaize Dominique a donné pouvoir à Mr Savatier Paul

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2025/081 : Instauration d'une Prime d'Intéressement à la Performance Collective

La possibilité de verser une « prime d'intéressement à la performance collective des services » a été ouverte en 2012 pour les collectivités territoriales et leurs établissements. Elle consiste à récompenser l'atteinte d'objectifs, définis par service. En contribuant à la rénovation des pratiques de gestion, elle vise notamment à renforcer la qualité du service par l'amélioration continue, à développer le dialogue social via notamment les consultations du Comité Technique, ainsi qu'à favoriser la motivation des agents.

Pour ces raisons il est proposé de l'instituer à partir de 2026 pour les agents de Sydeo. Afin de présenter ce projet au Comité Syndical, un travail préparatoire a été conduit par la Direction, les responsables de service et les agents, pour identifier les objectifs et les indicateurs qui pourraient être retenus.

Ceci exposé,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.712-1 relatif à la rémunération des agents publics et L. 714-7 relatif à l'instauration d'une prime d'intéressement tenant compte de la performance collective dans la Fonction Publique Territoriale,
- Vu décret n°2012-624 du 03 mai 2012 modifié fixant les modalités et limites de la prime d'intéressement collectif dans les collectivités territoriales,
- Vu décret n°2012-625 du 03 mai 2012 modifié fixant le plafond annuel de la prime d'intéressement collectif dans les collectivités territoriales,
- Vu la circulaire du 22 octobre 2012 relative à la mise en œuvre de l'intéressement collectif dans les collectivités territoriales,
- Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 25/09/2025,
- Considérant la volonté de valoriser l'implication des agents dans l'atteinte des objectifs collectifs fixés par la collectivité,
- Considérant l'intérêt de favoriser une dynamique de qualité de service, de performance et d'amélioration continue au sein des services du syndicat,

Après en avoir délibéré, par 45 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical décide ce qui suit :

Article 1 – Instauration de la prime d'intéressement à la performance collective

Il est institué au sein de Sydeo la prime d'intéressement tenant compte de la performance collective des services, prévue à l'article L. 714-7 du Code général de la fonction publique. Cette prime a pour objet de récompenser l'atteinte d'objectifs collectifs.

Article 2 – Bénéficiaires

La prime pourra être attribuée à l'ensemble des agents titulaires et contractuels de droit public ou privé employés par le syndicat.

Article 3 – Définition des objectifs

Les objectifs collectifs propres à chaque service sont définis dans l'annexe ci-après.

Les résultats à atteindre sont définis chaque année par le Président de Sydeo, sur proposition du DGS après consultation des chefs de service, et après information du Comité Social Territorial.

Ponctuellement ils seront révisables en cours d'année s'ils s'avèrent manifestement inadaptés.

Article 4 – Montant de la prime

Le montant est déterminé par le Président du syndicat, au regard des résultats atteints.

Le montant de la prime est identique pour chaque agent d'un même service, quel que soit son statut ou ses fonctions.

Le montant maximal annuel est fixé à 600 € brut par agent. Les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget du syndicat.

Le montant est soumis aux règles de fractionnement des éléments de rémunération versés aux agents à temps non complet et temps partiel.

La prime sera versée une fois par an.

Article 5 – Autres conditions de versement

Le bénéfice de la prime est subordonné pour chaque agent à sa présence effective dans le service d'au moins six mois sur les douze mois de la période de référence

En cas d'insuffisance caractérisée dans la manière de servir un agent peut être exclu du bénéfice de la prime collective d'intéressement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

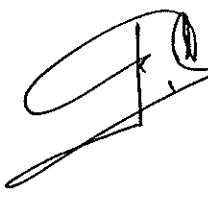
Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 02/10/2025

Le Président, Jean Leynaud

 **sydeo**
SERVICE PUBLIC DE L'ESS
DE LA PAYSANNE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

ANNEXE à la délibération portant institution de la prime d'intéressement à la performance collective prévue à l'article L. 714-7 du Code Général de la Fonction Publique

Service : RELATION ABONNES

Objectifs	Types d'indicateurs	% PIPC
82%	Taux de décroché téléphonique	20%
40%	Taux d'abonné mensualisé	10%
0,45%	Taux de reprise de facture	10%
5 jrs	Délai de réponse aux courriers (papier, mails et contact en ligne)	20%
85%	Taux de signature des contrats	10%
63	Taux de réclamations écrites	5%
206	Retour factures NPAI	10%
75%	MAJ base abonnés - portable	10%
60%	MAJ base abonnés - mail	5%

Service : PERFORMANCE DU RESEAU

Objectifs	Types d'indicateurs	% PIPC
75	Rendement réseau SEBP	10%
75	Rendement réseau Le Teil	10%
60	Rendement réseau Lavezon St Martin sur Lavezon et St Pierre	10%
70	Rendement réseau Lavezon	10%
69	Rendement réseau Guiras	5%
80	Rendement réseau St Clerge la Serre	5%
77,2	Rendement réseau Marcols les Eaux	5%
80	Rendement réseau SIE Ouveze Payre	10%
69,3	Rendement réseau Gourdon	5%
65,8	Rendement réseau Pranles	5%
63,2	Rendement réseau Chalencon	5%
63,8	Rendement réseau St Julien du Gua	5%
79,4	Rendement réseau Ajoux	5%
5	Taux d'occurrence d'interruption de service non programmé	2,5%
20	Taux de maintenance des organes de régulation	2,5%
100 kms	Linéaire de réseau inspecté en recherche de fuite	5%

Service : POINT DE CONSOMMATION

Objectifs	Types d'indicateurs	% PIPC
2900	Nombre de compteurs renouvelés par an	10%
1150	Nombre de cybles renouvelées par an	15%
11 ans	Age moyen des compteurs	10%
10%	Taux estimation sur relève	10%
95%	Pourcentage d'intervention clôturées	10%
5%	Taux de compteurs non relevés sur deux ans	5%
70	Nombre de compteurs moyen par jour de relève (manuel)	15%
290	Nombre de compteurs moyen par jour de relève (radio)	15%
90%	Taux de compteurs géolocalisés	5%
5%	Taux de réclamations suites à intervention	5%

Service : TRAVAUX EN REGIE

Objectifs	Types d'indicateurs	% PIPC
15 jours	Délais moyens de transmission du devis	15%
2 mois	Délais moyens de réalisation d'un branchement	15%
10	Nombre de branchements neufs réalisés en régie	10%
15	Nombre de casse réalisées en régie	10%
30	Nombre de branchements conformes en limite de propriété (Rénovation)	20%
100%	Taux de travaux sous bon de commande	20%
3	Nombre de travaux amélioration des sites	10%

Service : PRODUCTION MAINTENANCE

Objectifs	Types d'indicateurs	% PIPC
90,00	Rendement du système de production	12%
75,00	Taux de sites télégérés	7%
0,90	Taux de sites traités (chlore-javel)	5%
50,00	Taux de compteur sectorisation	7%
50,00	Taux de contrôle anti béliér	5%
50,00	Taux Non-Conformité armoire	5%
25,00	Age moyen des compteurs de production	12%
< 20 ANS	Age moyen des dispositifs de pompages	10%
<100	Nombre d'alarmes de TOPKAPI avec déplacement	10%
60,00	Taux d'intervention SmartConnect / activité réelle	10%
10,00	Taux de report des consommations électriques sur la supervision	7%
20,00	Taux d'équipement des sites ciblés par des capteurs Lora	10%

Service : PATRIMOINE

Objectifs	Types d'indicateurs	% PIPC
75	Indice protection	5%
95	Indice connaissance patrimoniale	10%
+5%	% du linéaire de réseau en partie privative sans convention	5%
0,6	% de réseau renouvelé /an	10%
85%	Taux de réalisation du programme d'investissement	15%
84	Taux d'opérations subventionnées	10%
18 s	Délais de réalisation moyen des opérations	5%
100	% de récolements intégrés	10%
33	% de communes couvertes par un schéma de distribution à jour	10%
	% du réseau cartographié et mis à jour	5%

Service : COMPTABILITE

Objectifs	Types d'indicateurs	% PIPC
5%	Taux d'erreurs dans les imputations comptables	10%
3,00%	Taux de rejets par la trésorerie	10%
80%	% d'actifs correctement intégrés et mis à jour	40%
1 jour	Délais de prise en charge des rôles	10%
20%	Taux de relance des collectivités territoriales et/ou structures publiques	30%

Service : ADMINISTRATION GENERALE

Objectifs	Types d'indicateurs	% PIPC
15 jours	Délai de transmission des convocations au Comité Syndical	10%
15 jours	Délai de transmission des convocations au Bureau Syndical	10%
10 jours	Délai de transmission des projets de délibérations et documents de travail au Comité Syndical	15%
10 jours	Délai de transmission des projets de délibérations et documents de travail au Bureau Syndical	15%
3 jours	Délai de transmission des actes en préfecture	10%
2 jours	Délai de publication des actes sur le site internet	10%
Juin	Date de publication du RPQS	10%
100%	% de délibérations exécutées	20%

Service : RESSOURCES HUMAINES

Objectifs	Types d'indicateurs	% PIPC
25%	% de salariés formés par an	15%
100%	Taux de réalisation et ou recyclage des formations réglementaires	10%
80%	Taux de réalisation du plan de formation	15%
Existence	Formalisation du plan de formation	10%
50%	Dématérialisation des dossiers agents	10%
Existence	Création d'une enquête de suivi de la satisfaction des agents	10%
100%	Réponse aux candidat non retenus (stage -emploi)	10%
Existence	Création d'une liste des candidatures RH	10%
Existence	Création d'un livret d'accueil nouvel arrivant	10%



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 08/10/2025

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 02/10/2025

Date de Convocation	16/09/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents 36	Votants 45 Pouvoirs 9

L'an deux mille vingt-cinq le deux octobre à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mme Gache Nicole, Mr Miler Fabrice, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Sady Roland, Mr Monteux Christophe, Mr Chausi Clément, Mr Gianinazzi Richard, Mme Mouton Josiane, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Vivat Thierry, Mr Fougierol Julien, Mr Rouby Thierry, Mme Vincent Josette, Mr Rousson Ludovic, Mr Arto Jean, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Savatier Paul, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laetitia, Mme Prevost Marie, Mr Hermier Fabrice, Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Reynaud Bernard, Mr Louahala Ali-Patrick, Mr Fougier Sébastien, Mme Serre Marie-Josée, Mme Faure Roalina, Mr Vignal Christophe, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr David Henri, Mr Vernet Sébastien, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Vivat Yann, Mr Heyraud Michel, Mr Roche Stéphane, Mr Coste Jérôme, Mr Tramoni Philippe, Mr Giraud Francis, Mr Hubert Francis, Mr Bernard Alain, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice, Mr Chaize Dominique

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Giraud François a donné pouvoir à Mr Mazzini Didier, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mr Vignal Christophe a donné pouvoir à Mr Ambert Gérard, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mr Soubrillard Alain a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Heyraud Michel a donné pouvoir à Mr Rossetti Bernard, Mme Chareyre Sandrine a donné pouvoir à Mr Leveque Michel, Mr Chaize Dominique a donné pouvoir à Mr Savatier Paul

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2025/082 : Instauration d'une Protection Sociale Complémentaire pour les dépenses de santé et généralisation

A la suite des mesures demandée par la Commission Européenne en 2005, les modes de financements de la protection sociale complémentaire de santé et de prévoyance des agents par les collectivités ont été revus. Il doit désormais s'agir d'aides à caractère social, accordées à titre individuel, sans considération tenant à l'origine des contrats, et enfin ceux-ci doivent être sélectionnés par une procédure transparente et non discriminatoire.

Un dispositif national a donc été construit depuis 2007, comportant deux volets, la prévoyance et la santé.

Concernant le premier volet, devenu obligatoire en 2025 pour les risques incapacité, invalidité et décès, Sydeo l'a instauré par sa délibération du 29/10/2019 en adhérant à la convention proposée par le CDG 07. La participation du syndicat s'élève à hauteur de 10 € par mois, pour les agents qui ont souhaité y adhérer.

Le Comité Syndical doit aujourd'hui se pencher sur le volet santé, car il devient obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le bénéfice du dispositif est réservé par la réglementation aux contrats labellisés et répondant à divers critères : La solidarité entre les bénéficiaires actifs et retraités, une offre correspondant au panier de soins minimum tel que prévu pour le secteur privé à l'article L911-7 du Code de la Sécurité Sociale, une modération des dépenses telle que prévue à l'article L871-1 du même code, le paiement d'une « taxe de solidarité additionnelle aux cotisations » prévue à l'article L862-4 du même code.

La mise en œuvre du dispositif peut se faire soit en contractant avec un prestataire choisi après un appel à la concurrence selon une procédure spécifique, soit en versant une participation financière aux agents qui individuellement adhèrent directement à de tels contrat. Eu égard à la complexité des contrats de dépense de santé il n'apparaît pas souhaitable que Sydeo assume la charge d'une telle mise en concurrence et gestion. Par ailleurs, le Centre de Gestion a indiqué qu'il ne pourra pas proposer en 2026 ce service, prévu par l'article L827-7 du Code Général de la Fonction Publique. Dès lors, la solution qui s'impose pour Sydeo est le versement direct aux agents de sa participation, sans conventionner avec un organisme.

Pour en bénéficier la réglementation prévoit que les agents doivent justifier de souscrire à un contrat répondant aux exigences de labellisation évoquées. Le montant minimal de participation de l'employeur est fixé à 15€ par mois par l'article 6 du décret du 20 avril 2022.

Ceci exposé,

- Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment son chapitre VII du titre II du livre VIII afférent à la Protection Sociale Complémentaire ;
- Vu décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 modifié relatif à la participation des collectivités au financement de la Protection Sociale Complémentaire de leurs agents ;
- Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de Protection Sociale Complémentaire et à la participation des collectivités à leur financement ;
- Considérant que la participation financière de Sydeo à la Protection Sociale Complémentaire de santé de ses agents par un versement individuel direct est la formule la plus pertinente actuellement ;

Après en avoir délibéré, par 45 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical :

- Décide de participer à la Protection Sociale Complémentaire de santé de ses agents, actifs et retraités, sans distinction de statut ni de quotité de travail par le versement direct de 15 € par mois à chacun à partir du 1^{er} janvier 2026, pour tous ceux justifiant de leur adhésion à un contrat y ouvrant réglementairement droit ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme à l'original,
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié exécutoire par Le Président
Le Pouzin, le 02/10/2025
Le Président, Jean Leynaud

 
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 08/10/2025

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 02/10/2025

Date de Convocation	16/09/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents 36	Votants 45 Pouvoirs 9

L'an deux mille vingt-cinq le deux octobre à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mme Gache Nicole, Mr Miler Fabrice, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Sady Roland, Mr Monteux Christophe, Mr Chauvi Clément, Mr Gianinazzi Richard, Mme Mouton Josiane, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Vivat Thierry, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mme Vincent Josette, Mr Rousson Ludovic, Mr Arto Jean, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Savatier Paul, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laetitia, Mme Prevost Marie, Mr Hermier Fabrice, Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Reynaud Bernard, Mr Louahala Ali-Patrick, Mr Fougier Sébastien, Mme Serre Marie-Josée, Mme Faure Roalina, Mr Vignal Christophe, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr David Henri, Mr Vernet Sébastien, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Vivat Yann, Mr Heyraud Michel, Mr Roche Stéphane, Mr Coste Jérôme, Mr Tramoni Philippe, Mr Giraud Francis, Mr Hubert Francis, Mr Bernard Alain, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice, Mr Chaize Dominique

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Giraud François a donné pouvoir à Mr Mazzini Didier, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mr Vignal Christophe a donné pouvoir à Mr Ambert Gérard, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mr Soubrillard Alain a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Heyraud Michel a donné pouvoir à Mr Rossetti Bernard, Mme Chareyre Sandrine a donné pouvoir à Mr Leveque Michel, Mr Chaize Dominique a donné pouvoir à Mr Savatier Paul

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2025/083 : Réorganisation des services – Validation du nouvel organigramme

Le Président expose :

À la suite des intégrations récentes de communes, les services de Sydeo étaient jusqu'à présent organisés de manière territoriale.

Afin de renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action publique, il est proposé d'évoluer vers une organisation thématique, structurée autour des missions principales exercées dans le cadre de la compétence « eau potable ».

Dans ce cadre, trois services seront créés :

- un service « Travaux en régie »,
- un service « Point de consommation »,
- un service « Performance du réseau ».

Cette réorganisation a été préparée tout au long de l'année 2025, avec une large concertation :

- l'ensemble des agents a été consulté en réunion collective puis en entretiens individuels,
- le projet a recueilli un avis globalement favorable de la part du personnel,
- le Comité Social Territorial, réuni le 25 septembre 2025, a rendu un avis favorable.

Conformément à l'article L.231-1 du Code général de la fonction publique et aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il appartient à l'organe délibérant d'arrêter le nouvel organigramme.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à 45 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **Valide** la réorganisation des services de Sydeo ;
- **Approuve** le nouvel organigramme joint en annexe, structuré en trois services thématiques :
 - o Service « Travaux en régie »,
 - o Service « Point de consommation »,
 - o Service « Performance du réseau »,
- **Dit** que cette réorganisation prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2026 ;
- **Précise** que Monsieur le Président est chargé de mettre en œuvre la présente décision, notamment par la prise des arrêtés nécessaires concernant l'affectation des agents et la mise à jour des fiches de poste ;
- **Dit** que, le cas échéant, les créations et suppressions de postes induites par la réorganisation feront l'objet d'une délibération spécifique relative au tableau des effectifs.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 02/10/2025,

Le Président, Jean Leynaud

 **sydeo**
SYNDICAT PUBLIC DE LEUZE
LEUZE VALLÉE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

Organigramme Fonctionnel :

Service Travaux en régie Raphael GARDES	Service Point de Consommation Lionel TEYSSIER	Service Performance du Réseau Eddy PONTIER	Service Production Maintenance Fabien DUMONT	Service Gestion Patrimoniale Stéphane DEVAL
6 AGENTS	7 AGENTS	6 AGENTS	3 AGENTS	4 AGENTS
TRAVAUX EN RÉGIE (PETIT GC, PERIMETRE,...) CASSES (RÉGIE/SUIVI TP) MISE EN CONFORMITÉ MAINTENANCE MATÉRIEL BRANCHEMENTS NEUFS SUIVI DE CHANTIER (LOTISSEURS, ENQUÊTE BRANCHEMENT...) ENTRETIEN VOIRIE ET EV EPI/VETEMENTS DE TRAVAIL VEHICULES	RELEVÉ DE FACTURATION RENOUVELLEMENT DE COMPTEUR EN MASSE MISE EN ŒUVRE TELERELEVÉ INTERVENTION ABONNE MAGASIN	RECHERCHE DE FUITE RELEVÉ DE PRODUCTION SECTORISATION ARRÊT D'EAU ARS LAVAGE DE RESERVOIR MAINTENANCE ACCESSOIRES DE RESEAU CHLORATIONS MANUELLES	DEPLOIEMENT ET SUIVI RESEAU LORAWAN DEPLOIEMENT ET EXPLOITATION TELEGESTION SUIVI DES VOLUMES PRODUITS SUIVI DES VOLUMES MISEN DISTRIBUTION MAINTENANCE INDUSTRIELLE TRAITEMENTS PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT/SUIVI DE CHANTIER SÉCURISATION DES SITES PETITS TRAVAUX ELECTRIQUE/HYDRAULIQUE GESTION DE L'ÉNERGIE	AUTORISATION ADMINISTRATIVE (DUP, PLVTS) SERVITUDES GESTION FONCIERE TRACAGE RETROCESSIONS URBANISME SCHEMA DIRECTEUR ET DE DISTRIBUTION MODELISATION ET DIMENSIONNEMENT MAITRISE D'ŒUVRE INTERNE/EXTERNE DT/DICT SIG CONDUITE D'OPERATION



Directeur Général des Services
Guillaume Alligier

Directeur Général Adjoint
Félicien Charrier

Ressources Humaines

Corinne Noharet

Administration générale

Cyrielle Puigserver
Vacant
Cécile Sauvretin
(agent d'entretien)

Finances

Virginie Mellarín
Julie Laurent

Relation Abonnés

Delphine Exbalin
Megane Verdol
Sandrine Chareyre
Marie Geay
Chrystelle Clair
Maria Praly
Cloé Nutte

Gestion Patrimoniale

Stéphane Deval
Yvan Chapus
Philippe Laffont
Patrick Guedegbe
Antoine Vindry
Tommy Hernandez
(apprentissage)

Service Travaux en régie

Raphael Gardes
Jérémy Esteouille
Bastien Barba
Damien Mouton
Dominique Faure
Benjamin Demolis
Adrien Petit

Service Point de Consommation

Lionel Teyssier
Fabrice Dumas
Rebecca Chanut
Alexis Serre
Zacharie Remondin
Alexis Chareyron
Florent Cade
Dominique Issartel

Service Performance du Réseau

Eddy Pontier
Yannick Marnas
Arnaud Mondon
Teddy Besson
Nicolas Obringier
Quentin Petit
Tiphaine Barnes

Production Stockage et Maintenance Industrielle

Fabien Dumont
Frédéric Baby
Quentin Marty
Loïc Sanchez

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251002-2025083-DE



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 08/10/2025

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 02/10/2025

Date de Convocation	16/09/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents	36
		Votants	45
		Pouvoirs	9

L'an deux mille vingt-cinq le deux octobre à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mme Gache Nicole, Mr Miler Fabrice, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Sady Roland, Mr Monteux Christophe, Mr Chausi Clément, Mr Gianinazzi Richard, Mme Mouton Josiane, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Vivat Thierry, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mme Vincent Josette, Mr Rousson Ludovic, Mr Arto Jean, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Savatier Paul, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laetitia, Mme Prevost Marie, Mr Hermier Fabrice, Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Reynaud Bernard, Mr Louahala Ali-Patrick, Mr Fougier Sébastien, Mme Serre Marie-Josée, Mme Faure Roalina, Mr Vignal Christophe, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr David Henri, Mr Vernet Sébastien, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Vivat Yann, Mr Heyraud Michel, Mr Roche Stéphane, Mr Coste Jérôme, Mr Tramon Philippe, Mr Giraud Francis, Mr Hubert Francis, Mr Bernard Alain, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice, Mr Chaize Dominique

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Giraud François a donné pouvoir à Mr Mazzini Didier, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mr Vignal Christophe a donné pouvoir à Mr Ambert Gérard, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mr Soubrillard Alain a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Heyraud Michel a donné pouvoir à Mr Rossetti Bernard, Mme Chareyre Sandrine a donné pouvoir à Mr Leveque Michel, Mr Chaize Dominique a donné pouvoir à Mr Savatier Paul

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2025/084 : Modification du recours à l'apprentissage

Par délibération du 6 septembre 2022, le Comité Syndical avait approuvé le recrutement d'un apprenti au service technique pour préparer un BTS en deux années sur des fonctions Electromécaniques.

Etant donné l'ampleur du Plan Pluriannuel d'Investissement voté en 2024, il est apparu intéressant de recruter un alternant au service Patrimoine. A la suite d'une annonce, un élève ingénieur de l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg a postulé. Sa formation étant parfaitement adaptée aux missions de ce service, il est envisagé de le recruter. En l'occurrence pour une durée de 3 ans, avec un rythme d'alternance de 2 semaines de travail et 2 semaines de formation.

La délibération prise en 2022 visant spécifiquement les étudiants préparant un BTS en Electromécanique, il convient donc de la modifier pour permettre ce recrutement.

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L 313-1 afférent à la création des emplois,
- Vu le Code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants, 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à 45 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- Autorise le recours à un contrat d'apprentissage ouvert à tous les diplômés préparés en alternance correspondant aux métiers exercés dans les services de Sydeo et pour lesquels un maître d'apprentissage qualifié est disponible ;
- Décide que les crédits nécessaires sont et seront inscrits aux budgets de Sydeo ;
- Charge Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 02/10/2025,

Le Président, Jean Leynaud



sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
DE LA DORDOGNE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 08/10/2025

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 02/10/2025

Date de Convocation	16/09/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents 36	Votants 45 Pouvoirs 9

L'an deux mille vingt-cinq le deux octobre à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mme Gache Nicole, Mr Miler Fabrice, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Sady Roland, Mr Monteux Christophe, Mr Chausi Clément, Mr Gianinazzi Richard, Mme Mouton Josiane, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Vivat Thierry, Mr Fougeirol Julien, Mr Ruby Thierry, Mme Vincent Josette, Mr Rousson Ludovic, Mr Arto Jean, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Savatier Paul, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laetitia, Mme Prevost Marie, Mr Hermier Fabrice, Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Reynaud Bernard, Mr Louahala Ali-Patrick, Mr Fougier Sébastien, Mme Serre Marie-Josée, Mme Faure Roalina, Mr Vignal Christophe, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr David Henri, Mr Vernet Sébastien, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Vivat Yann, Mr Heyraud Michel, Mr Roche Stéphane, Mr Coste Jérôme, Mr Tramon Philippe, Mr Giraud Francis, Mr Hubert Francis, Mr Bernard Alain, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice, Mr Chaize Dominique

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Giraud François a donné pouvoir à Mr Mazzini Didier, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mr Vignal Christophe a donné pouvoir à Mr Ambert Gérard, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mr Soubrillard Alain a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Heyraud Michel a donné pouvoir à Mr Rossetti Bernard, Mme Chareyre Sandrine a donné pouvoir à Mr Leveque Michel, Mr Chaize Dominique a donné pouvoir à Mr Savatier Paul

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2025/085 : Attribution des 12 lots – Marchés Publics de la restructuration et extension du siège social de Sydeo

À la suite de la validation du projet par le Comité Syndical, une consultation des entreprises pour la restructuration et l'extension du siège social de Sydeo a été lancée en marché à procédure adaptée (MAPA) par le SDEA, mandataire de Sydeo sur cette opération.

Le marché a été décomposé en 12 lots :

- 01 DEMOLITION
- 02 GROS OEUVRE
- 03 CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE
- 04 ETANCHEITE
- 05 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
- 06 FACADES
- 07 MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- 08 CLOISONS-DOUBLAGES-FAUX PLAFONDS
- 09 REVETEMENTS DE SOLS
- 10 CHAUFFAGE-VENTILATION-LOMBERIE-SANITAIRE
- 11 ELECTRICITE
- 12 VRD

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 4 juillet 2025 pour publication dans le Dauphiné Libéré et sur le profil acheteur dématérialisé achatpublic.com. Il y a eu 238 retraits de dossiers et 43 offres ont été reçues au siège du SDEA et enregistrées dans les délais impartis, avant le 31 juillet 2025 – 12h00.

Après vérification de la régularité de l'ensemble des offres reçues, une négociation a été conduite avec tous les candidats pour leur laisser la possibilité d'améliorer leur offre comme le permet le règlement de la consultation.

Les offres desdits lots ont été analysées et classées à hauteur de 60% au titre de la valeur technique et de 40% au titre du prix des prestations.

Le montant total de ces 12 lots s'élève à 1 535 088,80€ HT soit un montant inférieur à l'estimation initiale (DCE) évaluée à 1 629 700€ HT.

Ceci exposé,

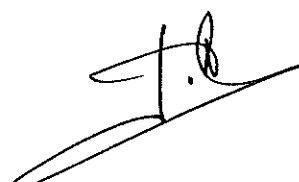
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°2023/059 du 04 mai 2023 concernant la signature d'une convention de mandat avec le SDEA pour la restructuration du siège social de Sydeo et son avenant 1 arrétant l'enveloppe prévisionnelle de l'opération,
- Vu les modalités de la convention de mandat et notamment son article 8.1 portant sur les règles de passation des contrats,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré par 45 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **Approuve** le classement des offres annexé à la présente délibération des 12 lots utiles à cette opération de travaux, Marchés Publics de la restructuration et extension du siège social de Sydeo ;
- **Attribue** le lot n°1 « Démolition », à l'entreprise Berthouly pour un montant de 11 900€ HT ;
- **Attribue** le lot n°2 « Gros Œuvre », à l'entreprise Grangier Secoval pour un montant de 462 000€ HT ;
- **Attribue** le lot n°3 « Charpente/Serrurerie », à l'entreprise Giraud Delay pour un montant de 136 000€ HT ;
- **Attribue** le lot n°4 « Etanchéité », à l'entreprise Asten pour un montant de 100 000€ HT ;
- **Attribue** le lot n°5 « Menuiseries Extérieures », à l'entreprise Escharavil pour un montant de 107 269€ HT ;
- **Attribue** le lot n°6 « Façades », à l'entreprise Gunes pour un montant de 43 199,66€ HT ;
- **Attribue** le lot n°7 « Menuiseries intérieures bois », à l'entreprise Juet pour un montant de 112 855,37€ HT ;
- **Attribue** le lot n°8 « Cloisons/doublages/Faux-Plafonds », à l'entreprise Buscema pour un montant de 119 997,05€ HT ;
- **Attribue** le lot n°9 « Revêtements de sols », à l'entreprise Angelino pour un montant de 78 890,88€ HT ;

- Attribue le lot n°10 « Chauffage/Ventilation/Plomberie/Sanitaire », à l'entreprise ASGTS pour un montant de 83 000€ HT ;
- Attribue le lot n°11 « Electricité », à l'entreprise Sudrelec pour un montant de 89 976 ,84€ HT ;
- Attribue le lot n°12 « VRD », à l'entreprise SJTP pour un montant de 190 000€ HT ;
- Autorise Monsieur le Président du SDEA, en sa qualité de mandataire, à signer lesdits lots dudit marché avec les attributaires ;
- Dit que les crédits sont inscrits à hauteur de 500 000 € sur l'exercice 2025 au compte 2315 et que le reste des crédits seront inscrits lors du budget 2026.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme à l'original,
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié exécutoire par Le Président
Le Pouzin, le 02/10/2025
Le Président, Jean Leynaud



sydeo
SYNDICAT DES PROPRIETAIRES ET USAGERS
DU BARRAGE DE LAVAL
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU SIEGE SOCIAL SYDEO LE POUZIN

Maitre d'ouvrage :

SYDEO

2, route du barrage - ZI Le Paty 07250 LE POUZIN



Maitre d'ouvrage mandataire :

Syndicat de Développement d'Equipement et d'Aménagement de l'Ardèche

Pôle de Bésignoles-6, route des Mines-CS 50319-07003 PRIVAS CEDEX



0

Critères de notation - Pondération

Valeur technique	60%
Valeur économique	40%

Critères de notation techniques		
Critère	Note max	Description
A	2	Délais d'exécution
B	5	Moyens mis en œuvre
C	1	Gestion des déchets - Protection de l'environnement - Dé
D	2	Procédé d'exécution

Liste des lots		
N°	Libellé	Estimation
01	DEMOLITION	13 100,00 €
02	GROS ŒUVRE	445 300,00 €
03	CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE	120 200,00 €
04	ETANCHEITE	105 000,00 €
05	MENUISERIES EXTERIEURES	112 400,00 €
06	FACADES	54 300,00 €
07	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	106 700,00 €
08	CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS	135 100,00 €
09	REVETEMENTS DE SOLS	86 100,00 €
10	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE	90 000,00 €
11	ELECTRCITE	92 000,00 €
12	V.R.D.	269 500,00 €
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
Total		1 629 700,00 €

N° de plis	Entreprise / Groupement Code Postal Ville	Critère valeur technique Pondération : 60 %				Note technique avec pondération de 60 %	Prix des prestations Pondération : 40 %		Note prix avec pondération : 40 %	Note globale	Classement	Observations
		Délais d'exécution / 2	Moyens mis en œuvre / 5	Gestion des déchets - Protection de l'environnement - Développement durable / 1	Procédé d'exécution / 2		Montant de l'offre BASE (€ HT)	note/100 =Pmin*100/Poffre				
35	BERTHOULY 26200 MONTELMAR	2,00	5,00	1,00	2,00	60	11 900,00 €	92,35	36,94	96,94	1	Pas d'erreur d'opération A - optimise d'une semaine par rapport au planning DCE B1 - un conducteur de travaux - un chef de chantier - 1 conducteur d'engins - 4 opérateurs qualifiés L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni un tableau récapitulatif des déchets avec le traitement, une notice sur la protection de l'environnement, un plan de contrôle qualité, sécurité et environnement D - l'entreprise a fourni une méthodologie détaillée du curage et de la démolition avec le tri sélectif et le déroulement des tâches
23	MOMMEE 07000 PRIVAS	1,50	3,00	1,00	1,00	39	13 289,00 €	82,70	33,08	72,08	4	Pas d'erreur d'opération A - 2 semaines : conforme au planning DCE B1 - 6 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 4 ouvriers - 2 apprentis L'entreprise envisage de sous-traiter sans plus de précision B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - non renseigné C - l'entreprise a fourni une notice sur la gestion des déchets en tenant compte des nuisances et de la sécurité, et des moyens de prévention D - l'entreprise a fourni un tableau par tâches et le personnel
22	SJTP 07250 ROMPON	1,50	3,00	0,50	1,00	36	17 326,00 €	63,43	25,37	61,37	5	Pas d'erreur d'opération A - 2 semaines : conforme au planning DCE B1 - 3 à 5 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - Un conducteur d'engin - 1 à 3 chauffeurs de camion - 1 à 2 ouvriers d'exécutions L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - non renseigné C - l'entreprise a fourni une notice sur la gestion des déchets détaillée mais pas d'indication sur la protection de l'environnement D - l'entreprise a fourni uniquement un déroulement des tâches
39	PIERROAN 07210 BAIX	1,50	5,00	0,50	2,00	54	10 990,00 €	100,00	40,00	94,00	2	Pas d'erreur d'opération A - 2 semaines : conforme au planning DCE B1 - 8 personnes : un conducteur de travaux - une équipe curage - une équipe démolition / démantèlement L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération C - l'entreprise a fourni une notice sur les mesures pour éviter les nuisances, l'hygiène et le respect de l'environnement D - l'entreprise a fourni une méthodologie détaillée sur le curage et la démolition

14	OBOUSSIER TP 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE	1,50	3,00	0,50	2,00	42	23 000,00 €	47,78	19,11	61,11	6	Pas d'erreur d'opération A - 2 semaines : conforme au planning DCE B1 - 9 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 1 à 2 ouvriers B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - non renseigné C - l'entreprise a fourni un tableau avec le type de déchets et le traitement, me site de traitement mais pas d'indication sur la protection de l'environnement D - l'entreprise a fourni une méthodologie détaillée avec le déroulement du chantier
37	SAS DES LITTES 26600 CHANOS CURSON	1,00	5,00	1,00	2,00	54	23 998,00 €	45,80	18,32	72,32	3	Pas d'erreur d'opération A - 3 semaines : une semaine de plus que le planning DCE B1 - 4 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 1 à 2 ouvriers B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni une notice sur la réduction des nuisances et sur la gestion des déchets, avec le mode de stockage, la collecte et la prestation de recyclage D - l'entreprise fourni une méthodologie détaillée avec le déroulement des tâches

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID: 007-200091601-20251002-2025085-DE 4

Observations

Conclusion et proposition du Maître d'Œuvre

L'entreprise mieux-disante est BERTHOULY avec une offre d'un montant de 11 900,00 € HT

N° de plis	Entreprise / Groupement Code Postal Ville	Critère valeur technique Pondération : 60 %				Note technique avec pondération de 60 %	Prix des prestations Pondération : 40 %		Note prix avec pondération : 40 %	Note globale	Classement	Observations
		Délais d'exécution / 2	Moyens mis en œuvre / 5	Gestion des déchets - Protection de l'environnement - Développement durable / 1	Procédé d'exécution / 2		Montant de l'offre BASE (€ HT)	note/100 =Pmin*100/Poffre				
29	GRANGIER SECOVAL 07250 LE POUZIN	2,00	5,00	1,00	1,50	57	462 000,00 €	100,00	40,00	97,00	1	Pas d'erreur d'opération A - conforme au planning DCE B1 - 6 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 4 ouvriers L'entreprise envisage de sous-traiter : . Dallage et bétonnage plancher : ent. SIVAR SOREDAL . Maçonnerie : ent. KI . Démolition / curage : ent. OBOUSSIER TP B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni une notice sur la gestion des déchets et la réduction des nuisances D - l'entreprise a fourni une liste des tâches depuis la préparation jusqu'à la réception en tenant compte des points sensibles, livraisons, nuisances
15	DCA 26780 MALATAVERNE	2,00	5,00	0,50	2,00	57	469 989,00 €	98,30	39,32	96,32	2	Pas d'erreur d'opération - L'entreprise n'a pas chiffré le poste 2.16.6. "Fourreaux, réservations et pénétrations" A - 20 semaines : optimise de 2 semaines par rapport au planning DCE B1 - 7 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 4 maçons traditionnels N3P2 - 1 manoeuvre N1P1 ou N1P2 pour le curage L'entreprise envisage de sous-traiter : . Maçonnerie : ent. DCA . Étanchéité provisoire : ent. 4G ETANCHEITE . Provision d'enduit : ent. SGM . Terrassement du GO : ent. PIERROUAN TP . Carottages : ent. FORSCIEDROME . Dallage garage/stock : ent. SIVAR B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni une notice sur la gestion des déchets détaillée, pas d'indication sur la réduction des nuisances D - l'entreprise a fourni une méthodologie depuis l'OS, détaillée phase par phase jusqu'à la fin du gros-œuvre

Envoyé en préfecture le 08/10/2025												
Reçu en préfecture le 08/10/2025												
Publié le 08/10/2025												
ID : 007-200091601-20251002-2025085-DE												
30	FT CONSTRUCTION S 07250 LE POUZIN	1,00	5,00	0,50	2,00	51	569 430,69 €	81,13	32,45	83,45	3	L'entreprise a modifié les quantités des postes 2.3.3. "Massifs de fondations en béton armé" et 2.15.1.1. "Agrandissement d'ouverture dans murs de refends" dans son calcul A - 30 semaines : + 8 semaines par rapport au planning DCE B1 - 8 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 1 chef d'équipe - 1 maçon qualifié - 3 aide-maçons L'entreprise envisage de sous-traiter les dallages mais n'a pas arrêté d'entreprise à ce stade B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni un tableau des déchets avec conditionnement et lieu de décharge, notice sur le suivi des déchets D - l'entreprise a fourni un déroulement des tâches détaillé par phase

Observations

Entreprise GRANGIER SECOVAL :

L'entreprise nous in forme qu'il n'y a pas eu de sondages de fondations du bâtiment existant et qu'il n'a prévu aucune reprise en sous-œuvre dans son offre, ce qui est normal.
Cela pourra engendrer une adaptation en cours de chantier et également un devis supplémentaire
L'entreprise indique que pour le chiffrage des sous-oeuvres elle est partie sur l'hypothèse que les murs sont en agglos et que s'ils sont en béton cela engendrera une plus-value. Il est bien indiqué dans les articles de sous-oeuvres que les murs peuvent être en agglos ou en béton don l'offre de l'entreprise doit prendre en compte ces deux hypothèses et ne pourra pas demandé de plus-value par la suite. Si l'entreprise est retenue, il faut qu'elle transmette une offre avec l'hypothèse que les murs soient en béton.
L'entreprise indique que le rapport de sol et le RICT ne mentionnent pas la possibilité de réaliser un dallage sur terre-plein pour l'atelier alors que sur les plans structures et le CCTP il est indiqué un dallage. De ce fait, l'entreprise indique que dans l'impossibilité de faire un dallage sur terre, la plus-value pour réaliser une dalle portée sera de 32 600 € HT. Depuis la géotech a confirmé la possibilité de raliser un dallage, cette remarque montre que l'entreprise a bien pris connaissance du dossier.

Entreprise FR CONSTRUCTIONS :

L'entreprise fait remarquer qu'il y a un mur de refend en béton sur le plan structure, prévu en agglos sur le CCTP. Si ce mur doit être réalisé en béton l'entreprise réalisera un devis pour cette prestation.
L'entreprise indique qu'il manque un sous-oeuvre alors que le quantitatif est conforme aux plans structures et au CCTP.
L'entreprise indique qu'elle trouve un volume de fouilles plus important que la quantité donnée sur le DPGF et que son offre est faite sur les quantités données ans le DPGF. Comme indiqué dans le DPGF, les quantités sont données à titre indicatif, l'entrepreneur se doit de les vérifier et de les modifier. Aucun devis ne sera accepté en cours de chantier pour des erreurs éventuelles de quantités.

Conclusion et proposition du Maître d'Œuvre

L'entreprise mieux-disante est GRANGIER SECOVAL avec une offre d'un montant de 462 000,00 € HT

N° de plis	Entreprise / Groupement Code Postal Ville	Critère valeur technique Pondération : 60 %				Note technique avec pondération de 60 %	Prix des prestations Pondération : 40 %		Note prix avec pondération : 40 %	Note globale	Classement	Observations
		Délais d'exécution / 2	Moyens mis en œuvre / 5	Gestion des déchets - Protection de l'environnement - Développement durable / 1	Procédé d'exécution / 2		Montant de l'offre BASE (€ HT)	note/100 =Pmin*100/Poffre				
41	GIRAUD DELAY 07210 Alissas	1,50	5,00	1,00	1,50	54	136 000,00 €	100,00	40,00	94,00	1	Pas d'erreur d'opération A - 5 semaines : + 3 par rapport au planning DCE B1 - 5 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 3 poseurs Pas d'indication sur la sous-traitance B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise indique qu'elle n'a pas de déchets, retour des bois à l'entreprise D - l'entreprise a fourni une liste des tâches peu détaillée

Observations

Entreprise GIRAUD DELAY :

Pour le portail d'accès au parking public (article 3.2.2.), l'entreprise indique qu'elle a chiffré 3 télécommandes alors qu'il est indiqué 20 unités au CCTP et elle précise que le coût d'une télécommande est de 45 € HT. Il faut que le maître d'ouvrage donne son besoin exact de télécommande et que l'entreprise remette une offre avec l prix en corrélation avec le nombre de télécommande demandé.

L'entreprise indique que 'auvent métallique avec couverture en méthacrylate (article 3.3.1.) a été chiffré en panneaux nervurés 3.333.39T ép. 1 mm en polycarbonate. Cette proposition n'est pas conforme au CCTP. Suivant l'avis du maître d'oeuvre, cette solution peut être validée.

L'entreprise propose de mettre des portails neufs en lieu et place des portails rénovés pour le même cout.

Conclusion et proposition du Maître d'Œuvre

L'entreprise mieux-disante est GIRAUD DELAY avec une offre d'un montant de 136 000,00 € HT

N° de plis	Entreprise / Groupement Code Postal Ville	Critère valeur technique Pondération : 60 %				Note technique avec pondération de 60 %	Prix des prestations Pondération : 40 %		Note prix avec pondération : 40 %	Note globale	Classement	Observations
		Délais d'exécution / 2	Moyens mis en œuvre / 5	Gestion des déchets - Protection de l'environnement - Développement durable / 1	Procédé d'exécution / 2		Montant de l'offre BASE (€ HT)	note/100 =Pmin*100/Poffre				
12	ASTEN 26230 VALAURIE	2,00	5,00	1,00	2,00	60	100 000,00 €	100,00	40,00	100,00	1	Pas d'erreur d'opération A - 4 semaines : conforme au planning DCE B1 - un conducteur de travaux - un chef de chantier - 4 à 8 personnes : . Équipe étanchéité phase 1 – 4 à 6 personnes . Équipe étanchéité phase 2 – 4 à 6 personnes . Équipe étanchéité phase 3 – 2 à 3 personnes . Équipe pose du gravier – 3 personnes L'entreprise envisage de sous-traiter la pose du gravier par l'entreprise ASPIRTEC B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni une notice sur la gestion des déchets, le nettoyage et la consommation d'énergie, l'optimisation des déchets D - l'entreprise a fourni une méthodologie depuis les études jusqu'à la levée des réserves détaillée
5	CEFBT 07400 LE TEIL	0,00	2,00	0,00	0,00	12	109 078,24 €	91,68	36,67	48,67	5	Pas d'erreur d'opération A - non renseigné B1 - non renseigné B2 - non renseigné B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - non renseigné D - non renseigné
38	SOBRABO 26000 VALENCE	2,00	5,00	1,00	1,50	57	111 864,81 €	89,39	35,76	92,76	2	Pas d'erreur d'opération A - 4 semaines : conforme au planning DCE B1 - 8 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 2 équipes constituées de 2 ouvriers et 1 manœuvre L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni une notice sur la gestion des déchets, la protection de l'environnement, la pratique de la construction durable D - l'entreprise a fourni un déroulement des tâches de la période de préparation jusqu'à la réception des travaux

												Envoyé en préfecture le 08/10/2025
												Reçu en préfecture le 08/10/2025
												Publié le
												ID : 007-200091601-20251002-2025085-DE
41	GIRAUD DELAY 07210 Alissas	2,00	5,00	1,00	1,00	54	105 000,00 €	95,24	38,10	92,10	3	Pas d'erreur d'opération A - 4 semaines : conforme au planning DCE B1 - 5 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 3 poseurs Pas d'indication sur la sous-traitance B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise indique qu'elle récupère ses déchets tous les jours pour les trier dans ses bennes dans son parc, a des contrats de revalorisation pour ces déchets, renouvellement du parc de véhicules régulièrement D - l'entreprise a transmis une liste des tâches peu détaillée
19	SMAC 26700 PIERRELATTE	1,50	5,00	1,00	2,00	57	148 104,02 €	67,52	27,01	84,01	4	Pas d'erreur d'opération A - 5 semaines : 1 semaine de plus que le planning DCE B1 - 4/5 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 2/3 ouvriers qualifiés L'entreprise envisage de sous-traiter la réalisation du complexe d'étanchéité et relevés périphériques mais n'indique pas l'entreprise pressentie B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni une notice sur la gestion des déchets et la protection de l'environnement satisfaisante D - l'entreprise a fourni un tableau avec les procédés d'exécution détaillé

Observations

Entreprise GIRAUD DELAY :

L'entreprise indique que pour les garde-corps de sécurité sur la toiture terrasse du bâtiment existant, ils ont été prévus dans son offre avec des platines Z de fixations. Cela nécessite de déposer les couvertines existantes et d'en poser des neuves, ce qui représente un coût de 60 € HT/ml. Cette prestation de remplacer les couvertines existantes n'était pas prévue au marché car nous avons prévu de fixer les garde-corps de sécurité à l'anglaise contre l'acrotère. Si le Maître d'ouvrage et le Maître d'oeuvre décident de remplacer les couvertines, la solution de platine Z pourra être réalisée sinon l'entreprise doit chiffrer une solution de fixations à l'anglaise.

Entreprise ASTEN :

L'entreprise indique que es garde-corps de sécurité sur le bâtiment existant ne peuvent pas être posés en applique comme indiqué dans le CCTP (CCTP conforme aux coupes architecte). De ce fait, l'entreprise indique qu'il faut mettre des platines Z sous couvertines et remplacer les couvertines qui sont en mauvais état. Ces prestations ne sont pas prévues dans son offre et le Maître d'ouvrage et la Maîtrise d'oeuvre décident de remplacer les couvertines, l'entreprise devra revoir son offre.

Conclusion et proposition du Maître d'Œuvre

L'entreprise mieux-disante est ASTEN avec une offre d'un montant de 100 000,00 € HT

N° de plis	Entreprise / Groupement Code Postal Ville	Critère valeur technique Pondération : 60 %				Note technique avec pondération de 60 %	Prix des prestations Pondération : 40 %		Note prix avec pondération : 40 %	Note globale	Classement	Observations
		Délais d'exécution / 2	Moyens mis en œuvre / 5	Gestion des déchets - Protection de l'environnement - Développement durable / 1	Procédé d'exécution / 2		Montant de l'offre BASE (€ HT)	note/100 =Pmin*100/Poffre				
42/43	BREDILLET MÉTALLERIE 07200 AUBENAS	2,00	5,00	0,50	1,00	51	87 836,19 €	100,00	40,00	91,00	2	Pas d'erreur d'opération A - 2 semaines : conforme au planning DCE mais non optimisé B1 - 7 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 1 responsable atelier - 1 menuisier serrurier - 3 poseurs professionnels L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP CORTIZO C - l'entreprise a fourni un tableau avec la catégorie, la filière, l'évacuation, la valorisation des déchets, ainsi qu'une notice succincte sur le développement durable D - l'entreprise a fourni une méthodologie succincte de la signature du marché jusqu'à la réception
26	DUPIN FRÈRES 26120 CHABEUIL	1,00	4,50	1,00	2,00	51	109 000,00 €	80,58	32,23	83,23	4	Pas d'erreur d'opération A - 3 semaines : + 1 semaine par rapport au planning DCE B1 - 3 personnes : un chef de chantier - 2 ouvriers L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP: SOLEAL C - l'entreprise a fourni un tableau avec la catégorie, la filière, l'évacuation, la valorisation des déchets, ainsi qu'une notice sur la réduction des nuisances, elle s'engage à prendre des produits recyclés, elle a fourni une notice sur la sécurité avec les risques D - l'entreprise a fourni une méthodologie d'exécution détaillée depuis les études par phase jusqu'à la réception
40	ESCHARAVIL 07000 PRIVAS	2,00	5,00	1,00	2,00	60	107 269,00 €	81,88	32,75	92,75	1	Pas d'erreur d'opération A - 6 jours : optimise de 4 jours par rapport au planning DCE B1 - 5 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 3 ouvriers L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP avec marque de profils très robuste SCHUCO C - l'entreprise a fourni une méthodologie sur la protection de l'environnement et le développement durable, sur le traitement des déchets et valorisation, ainsi qu'une notice sur l'hygiène et la sécurité D - l'entreprise a fourni un procédé d'exécution détaillé depuis l'OS jusqu'à la GPA

												Envoyé en préfecture le 08/10/2025
												Reçu en préfecture le 08/10/2025
												Publié le
												ID : 007-200091601-20251002-2025085-DE
36	DELORME BATTANDIER 07100 ANNONAY	1,50	5,00	1,00	2,00	57	115 500,00 €	76,05	30,42	87,42	3	Pas d'erreur d'opération A - indique suivant planning uniquement B1 - 6 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 1 chef d'équipe - 3 poseurs L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP avec marque de profil adaptée WICONA et KLINE C - l'entreprise a fourni une notice sur le respect de l'environnement, la gestion des déchets, la politique environnementale D - l'entreprise a fourni une méthodologie détaillée depuis la phase études jusqu'à la réception
20	JUET 07800 LA VOULTE SUR RHÔNE	0,50	4,50	0,50	2,00	45	129 038,56 €	68,07	27,23	72,23	5	Pas d'erreur d'opération A - 4 semaines : + 2 semaines par rapport au planning DCE B1 - 5 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 3 menuisiers L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP avec marque de profil adapté KLINE C - l'entreprise a fourni une notice sur le respect de l'environnement, et une note sur la gestion des déchets D - l'entreprise a fourni une méthodologie d'exécution depuis la préparation jusqu'à la finition

Observations

Entreprise DELORME BATTANDIER :

L'entreprise indique que les menuiseries extérieures sont en profilés WICONA et certaines en profilés K-LINE en vérifiant que cela ne dégrade pas l'esthétique des façades.
L'entreprise a opté pour cette mixité pour des questions de coût, d'esthétique, de délai et de mise en oeuvre.

Conclusion et proposition du Maître d'Œuvre

L'entreprise mieux-disante est ESCHARAVIL avec une offre d'un montant de 107 269,00 € HT

N° de plis	Entreprise / Groupement Code Postal Ville	Critère valeur technique Pondération : 60 %				Note technique avec pondération de 60 %	Prix des prestations Pondération : 40 %		Note prix avec pondération : 40 %	Note globale	Classement	Observations
		Délais d'exécution / 2	Moyens mis en œuvre / 5	Gestion des déchets - Protection de l'environnement - Développement durable / 1	Procédé d'exécution / 2		Montant de l'offre BASE (€ HT)	note/100 =Pmin*100/Poffre				
21	GUNES 07200 Saint Etienne de Fontbellon	2,00	5,00	0,50	1,00	51	43 199,66 €	100,00	40,00	91,00	1	Pas d'erreur d'opération A - 10 jours : conforme au planning DCE B1 - 6 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 4 façadiers qualifiés L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni un note sur le tri des déchets, la réduction de l'emprunte écologique, la sensibilisation à l'environnement D - l'entreprise a fourni i un procédé d'exécution succinct
33	SPEF 26200 MONTÉLIMAR	0,50	5,00	0,75	2,00	50	48 403,01 €	89,25	35,70	85,20	2	Pas d'erreur d'opération A - 8 semaines : + 6 semaines par rapport au planning DCE B1 - 7 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 5 ouvriers L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni une note sur la réduction des nuisances correcte, et détaillée sur la gestion des déchets D - l'entreprise a fourni une méthodologie avec le déroulement des tâches

Observations

Conclusion et proposition du Maître d'Œuvre

L'entreprise mieux-disante est GUNES avec une offre d'un montant de 43 199,66,00 € HT

N° de plis	Entreprise / Groupement Code Postal Ville	Critère valeur technique Pondération : 60 %				Note technique avec pondération de 60 %	Prix des prestations Pondération : 40 %		Note prix avec pondération : 40 %	Note globale	Classement	Observations
		Délais d'exécution / 2	Moyens mis en œuvre / 5	Gestion des déchets - Protection de l'environnement - Développement durable / 1	Procédé d'exécution / 2		Montant de l'offre BASE (€ HT)	note/100 =Pmin*100/Poffre				
27	JUET 07800 LA VOULTE SUR RHÔNE	1,50	5,00	0,50	2,00	54	112 855,37 €	100	40,00	94	1	Pas d'erreur d'opération A - 4 semaines : + 1 semaine par rapport au planning DCE B1 - 5 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 3 menuisiers L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni une notice sur le respect de l'environnement, et une note sur la gestion des déchets D - l'entreprise a fourni une méthodologie d'exécution depuis la préparation jusqu'à la finition

Observations

Conclusion et proposition du Maître d'Œuvre

L'entreprise mieux-disante est JUET avec une offre d'un montant de 112 855,37 € HT

N° de plis	Entreprise / Groupement Code Postal Ville	Critère valeur technique Pondération : 60 %				Note technique avec pondération de 60 %	Prix des prestations Pondération : 40 %		Note prix avec pondération : 40 %	Note globale	Classement	Observations
		Délais d'exécution / 2	Moyens mis en œuvre / 5	Gestion des déchets - Protection de l'environnement - Développement durable / 1	Procédé d'exécution / 2		Montant de l'offre BASE (€ HT)	note/100 =Pmin*100/Poffre				
1	BUSCEMA 07200 St Etienne de Fontbellon	2,00	5,00	0,50	1,00	51	119 997,05 €	100,00	40,00	91,00	1	Pas d'erreur d'opération A - 14 semaines : optimise de 4 semaines par rapport au planning DCE B1 - 12 personnes dont 1 conducteur de travaux et 2 chefs de chantier L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni une notice succincte sur la gestion des déchets, avec l'hygiène, la sécurité et la maîtrise des nuisances D - l'entreprise a fourni uniquement une méthodologie sur le démarrage du chantier, la livraison et l'approvisionnement
9	CAPPA 07250 LE POUZIN	1,50	5,00	0,50	0,50	45	135 000,00 €	88,89	35,55	80,55	6	Pas d'erreur d'opération A - 17 semaines : optimise d'une semaine par rapport au planning DCE B1 - 4 ouvriers L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni une note succincte sur le nettoyage du chantier et la gestion des déchets D - l'entreprise n'a pas fourni de procédé d'exécution mais uniquement des délais par tâches
25	CIZERON 26500 BOURG LES VALENCE	1,00	5,00	1,00	2,00	54	145 000,00 €	82,76	33,10	87,10	2	Pas d'erreur d'opération A - conforme au planning DCE B1 - 10 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 8 ouvriers Envisage la sous-traitance en cas de volumes d'activité importants mais ne précise ni l'entreprise ni les tâches sous-traitées B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni une notice détaillée sur la gestion des déchets, la traçabilité, le recyclage, Valobat, la réduction des déchets D - l'entreprise a fourni une méthodologie depuis la phase préparation jusqu'à la GPA détaillée

3	TEDESCHI 07500 GUILHERAND GRANGES	0,50	5,00	1,00	2,00	51	145 000,00 €	82,76	33,10	84,10	4	Pas d'erreur d'opération A - 21 semaines : + 3 semaines par rapport au planning DCE B1 - 4 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 2 plaquistes/peintres L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni une notice sur la gestion des déchets, le respect de l'environnement, la réduction des nuisances avec indication de la filière de traitement des déchets D - l'entreprise a fourni une méthodologie d'intervention depuis la notification du marché jusqu'à la levée des réserves
2	PIOVESAN 07400 LE TEIL	0,50	5,00	1,00	2,00	51	144 784,92 €	82,88	33,15	84,15	3	Erreur d'opération au poste 8.1.4. "Habillage de parois en plaques de plâtre" A - 31 semaines : + 13 semaines par rapport au planning DCE B1 - 10 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 8 personnes : . Plâtrerie : 1 chef - 3 poseurs - 2 jointeurs - 1 manœuvre . Faux-plafonds : 1 chef - 2 poseurs L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni une notice sur la gestion des déchets et le traitement, la traçabilité, la réduction des nuisances, le suivi des déchets D - l'entreprise a fourni une méthodologie sur le procédé d'exécution de la préparation jusqu'à la GPA
7	J. BOQUET / ISOPLAQUE	2,00	5,00	1,00	2,00	60	200 980,37 €	59,71	23,88	83,88	5	Pas d'erreur d'opération A - 9 semaines + 5 semaines : optimise de 4 semaines B1 - Peinture : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 3 ouvriers Doublages - cloisons - faux-plafonds : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 4 ouvriers Les entreprises n'envisagent pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni une notice sur la gestion des déchets avec qualification RGE, un tableau avec le type de déchets, le conditionnement, le lieu de décharge, la réduction des nuisances D - l'entreprise a fourni un procédé d'exécution depuis la préparation jusqu'à la réception

Observations

Conclusion et proposition du Maître d'Œuvre

L'entreprise mieux-disante est BUSCEMA avec une offre d'un montant de 119 997,05 € HT

Lot 09 REVETEMENTS DE SOLS

Montant H.T. Estimé € H.T. : 86 100,00 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251002-2025085-DE

N° de plis	Entreprise / Groupement Code Postal Ville	Critère valeur technique Pondération : 60 %				Note technique avec pondération de 60 %	Prix des prestations Pondération : 40 %		Note prix avec pondération : 40 %	Note globale	Classement	Observations
		Délais d'exécution / 2	Moyens mis en œuvre / 5	Gestion des déchets - Protection de l'environnement - Développement durable / 1	Procédé d'exécution / 2		Montant de l'offre BASE (€ HT)	note/100 =Pmin*100/Poffre				
13	ANGELINO 26260 SAINT DONAT	1,50	4,75	1,00	2,00	56	78 890,88 €	100,00	40,00	95,50	1	Pas d'erreur d'opération A - 19 jours : optimise de 20 jours par rapport au planning DCE B1 - le directeur - un chargé d'affaires - 2 secrétaires - 3 ouvriers qualifiés Pas d'indication sur la sous-traitance B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni une notice sur la gestion des déchets, la réduction des nuisances, le volet environnemental D - l'entreprise a fourni une méthodologie depuis la préparation jusqu'à la réception
17	YAMAN MT CERAMICS 07200 AUBENAS	1,00	5,00	0,50	2,00	51	83 000,94 €	95,05	38,02	89,02	2	Pas d'erreur d'opération A - 23 jours : optimise de 17 jours par rapport au planning DCE B1 - 5 personnes : un conducteur de travaux - un chef de chantier - 4 ouvriers L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni une notice sur la gestion des déchets en tenant compte du recyclage, le nettoyage du chantier D - l'entreprise a fourni une méthodologie depuis la préparation jusqu'à la réception
8	GOKCE CARRELAGE 07200 AUBENAS	2,00	5,00	0,50	1,00	51	88 647,55 €	88,99	35,60	86,60	3	L'entreprise n'a pas comptabilisé le chapitre 9.7. "revêtements de sols en carrelage" A - 15 jours : optimise de 25 jours par rapport au planning DCE B1 - 5 personnes : un conducteur de travaux - 4 ouvriers L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter B2 - le matériel et les moyens techniques sont adaptés à l'opération B3 - fiches techniques conformes au CCTP C - l'entreprise a fourni une note succincte sur la gestion des déchets D - l'entreprise a fourni uniquement les délais par tâches

Observations

Conclusion et proposition du Maître d'Œuvre

L'entreprise mieux-disante est ANGELINO avec une offre d'un montant de 78 890,88 € HT

N° de plis	Entreprise / Groupement Code Postal Ville	Critère valeur technique Pondération : 60 %				Note technique avec pondération de 60 %	Prix des prestations Pondération : 40 %		Note prix avec pondération : 40 %	Note globale	Classement	Observations
		Délais d'exécution / 2	Moyens mis en œuvre / 5	Gestion des déchets - Protection de l'environnement - Développement durable / 1	Procédé d'exécution / 2		Montant de l'offre BASE (€ HT)	note/100 =Pmin*100/Poffre				
1	ASGTS	2,00	5,00	1,00	2,00	60	83 000,00 €	100,00	40,00	100,00	1	Pas d'erreur d'opération A - RAS B - effectif = 8, largement suffisant pour ce type d'opération. Mémoire détaillé et sérieux. Produits et références conformes au CCTP C - RAS, mémoire très complet D - Procédés d'exécution décrits de manière très précise dans le mémoire
2	CHAMBON GIRAUD	2,00	5,00	0,50	1,00	51	85 416,40 €	97,17	38,87	89,87	2	Pas d'erreur d'opération A - RAS : délais plus courts que pour l'entreprise précédente. B - effectif = 3 personnes dont 2 ouvriers, peut-être un peu court compte tenu de la taille de l'opération Produits et références conformes au CCTP C - Mémoire : description un peu succincte D - Mémoire : description un peu succincte

Observations

Conclusion et proposition du Maître d'Œuvre

L'entreprise mieux-disante est ASGTS avec une offre d'un montant de 83 000,00 € HT

Lot 11 ELECTRICITE

Montant H.T. Estimé € H.T. : 92 000,00 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 007-200091601-20251002-2025085-DE

N° de plis	Entreprise / Groupement Code Postal Ville	Critère valeur technique Pondération : 60 %				Note technique avec pondération de 60 %	Prix des prestations Pondération : 40 %		Note prix avec pondération : 40 %	Note globale	Classement	Observations
		Délais d'exécution / 2	Moyens mis en œuvre / 5	Gestion des déchets - Protection de l'environnement - Développement durable / 1	Procédé d'exécution / 2		Montant de l'offre BASE (€ HT)	note/100 =Pmin*100/Poffre				
10	Sudrelec	2,00	5,00	1,00	2,00	60	89 976,84 €	95,44	38,18	98,18	1	Pas d'erreur d'opération A - 25 semaines en respect du planning B - 8 personnes dont 2 encadrants. L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter. C - l'entreprise a fourni une notice sur la gestion des déchets, le respect de l'environnement, la réduction des nuisances avec indication de la filière de traitement des déchets D - Ok
16	Gilbert Robert	2,00	5,00	1,00	2,00	60	90 459,00 €	94,93	37,97	97,97	2	Pas d'erreur d'opération A - 12 semaines B - 6 techniciens. L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter. C - l'entreprise a fourni une notice sur la gestion des déchets, le respect de l'environnement, la réduction des nuisances avec indication de la filière de traitement des déchets D - Ok
31	Reboul Cotte	2,00	3,00	1,00	2,00	48	97 000,00 €	88,53	35,41	83,41	4	Pas d'erreur d'opération A - 10 semaines B - 2 personnes dont 1 chef de chantier. L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter. C - l'entreprise a fourni une notice sur la gestion des déchets, le respect de l'environnement, la réduction des nuisances avec indication de la filière de traitement des déchets D - Ok

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 007-200091601-20251002-2025085-DE

32	Ardèche Elect	2,00	4,00	1,00	2,00	54	85 874,45 €	100,00	40,00	94,00	3	Pas d'erreur d'opération A - 10 semaines B -4 personnes dont 1 chef de chantier et 1 conducteurs de travaux. L'entreprise n'envisage pas de sous-traiter. C - l'entreprise a fourni une notice sur la gestion des déchets, le respect de l'environnement, la réduction des nuisances avec indication de la filière de traitement des déchets D - Ok
----	---------------	------	------	------	------	----	-------------	--------	-------	-------	---	---

Observations

10	Sudrelec	Mémoire technique très précis et très détaillé, l'entreprise a fourni un planning parfaitement réaliste - Beaucoup de monde prévu sur le chantier - Liste du matériel conforme au CCTP.
16	Gilbert Robert	Mémoire technique générique mais détaillé - Beaucoup de monde prévu sur le chantier - Liste du matériel conforme au CCTP
31	Reboul Cotte	Mémoire technique générique mais détaillé - 2 personnes sur le chantier, c'est vraiment insuffisant - Liste du matériel conforme au CCTP
32	Ardèche Elect	Mémoire technique générique et léger - 3 personnes sur le chantier c'est peu - Liste du matériel conforme au CCTP

Conclusion et proposition du Maître d'Œuvre

L'entreprise mieux-disante est Sudrelec avec une offre d'un montant de 89 976,84 € HT

N° de plis	Entreprise / Groupement Code Postal Ville	Critère valeur technique Pondération : 60 %				Note technique avec pondération de 60 %	Prix des prestations Pondération : 40 %		Note prix avec pondération : 40 %	Note globale	Classement	Observations
		Délais d'exécution / 2	Moyens mis en œuvre / 5	Gestion des déchets - Protection de l'environnement - Développement durable / 1	Procédé d'exécution / 2		Montant de l'offre BASE (€ HT)	note/100 =Pmin*100/Poffre				
1	BERNARD MOMMEE	0	4	1	0	30	200 779,47 €	94,63	37,85	67,85	4	Pas d'erreur d'opération A - Pas de délais fournis par le candidat B - Moyens H et M décrits succinctement, fiches produits présentent en annexe C - Paragraphe sur la gestion des déchets D - Aucune description sur les procédé d'exécution
2	BERTHOULY TP	2,0	5	1	2	60	244 867,49 €	77,59	31,04	91,04	3	Pas d'erreur d'opération A - 6 semaines de délais hors période de prépa B - Moyens H et M décrits en détails, fiches produits en annexe C - Gestion des déchets clairement décrites D - Procédé d'exécution détaillé par taches
3	CHEVAL (E26)	1,0	5	1	2	54	194 195,54 €	97,84	39,14	93,14	2	Pas d'erreur d'opération A - 9 semaines de délais hors prépa B - Moyens H et M décrits en détails, fiches produits en annexe et liste fournisseurs C - Gestion des déchets clairement décrites D - Procédé d'exécution détaillé par taches

4	SJTP	1,5	5	1	2	57	190 000,00 €	100,00	40,00	97,00	1	Pas d'erreur d'opération A - 8 semaines de délais hors prépa B - Moyens H et M décrits en détails, fiches produits en annexe et liste fournisseurs C - Gestion des déchets clairement décrites D - Procédé d'exécution détaillé par taches
---	------	-----	---	---	---	----	--------------	--------	-------	-------	---	--

Observations

Conclusion et proposition du Maître d'Œuvre

BILAN DES OFFRES MIEUX DISANTES

DÉSIGNATION DES LOTS		ENTREPRISES PRÉSENTANT LES OFFRES MIEUX DISANTES	MONTANT DE L'ESTIMATION en € ^{H.T.}	MONTANT DES OFFRES MIEUX DISANTES en € ^{H.T.}	Delta en %	Verif prix
01	DEMOLITION	BERTHOULY	13 100,00	11 900,00	-9,16%	☐
02	GROS ŒUVRE	GRANGIER SECOVAL	445 300,00	462 000,00	3,75%	☐
03	CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE	GIRAUD DELAY	120 200,00	136 000,00	13,14%	☐
04	ETANCHEITE	ASTEN	105 000,00	100 000,00	-4,76%	☐
05	MENUISERIES EXTERIEURES	ESCHARAVIL	112 400,00	107 269,00	-4,56%	☐
06	FACADES	GUNES	54 300,00	43 199,66	-20,44%	☐
07	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	JUET	106 700,00	112 855,37	5,77%	☐
08	CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS	BUSCEMA	135 100,00	119 997,05	-11,18%	☐
09	REVETEMENTS DE SOLS	ANGELINO	86 100,00	78 890,88	-8,37%	☐
10	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE	ASGTS	90 000,00	83 000,00	-7,78%	☐
11	ELECTRCITE	SUDRELEC	92 000,00	89 976,84	-2,20%	☐
12	V.R.D.	SJTP	269 500,00	190 000,00	-29,50%	☐
13	0		0,00			☐
14	0		0,00			☐
15	0		0,00			☐
						☐
						☐
						☐
MONTANT TOTAL en € H.T.			1 629 700,00	1 535 088,80	-5,81%	